



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Legal and
Constitutional Affairs**

Chair:
The Honourable GEORGE FUREY

Wednesday, November 6, 2002
Wednesday, November 20, 2002
Thursday, November 21, 2002 (*in camera*)

Issue No. 2

First and second meetings on:
Bill S-5, An Act respecting a
National Acadian Day
and

First and second meetings on:
Bill C-10, An Act to amend the Criminal Code
(cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act

and

Business of the Committee

APPEARING:
The Honourable Martin Cauchon, P.C., M.P.,
Minister of Justice and Attorney General of Canada

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Affaires juridiques
et constitutionnelles**

Président:
L'honorable GEORGE FUREY

Le mercredi 6 novembre 2002
Le mercredi 20 novembre 2002
Le jeudi 21 novembre 2002 (à huis clos)

Fascicule n° 2

Première et deuxième réunions concernant:
Projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la
fête nationale des Acadiens et des Acadiennes
et

Première et deuxième réunions concernant:
Projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel
(cruauté envers les animaux et armes à feu) et
la Loi sur les armes à feu

et

Travaux du comité

COMPARAÎT:
L'honorable Martin Cauchon, C.P., député,
ministre de la Justice et procureur général du Canada

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable George Furey, *Chair*

The Honourable Gérald-A. Beaudoin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Corbin
Baker	Joyal, P.C.
Bryden	* Lynch-Staunton
Buchanan, P.C.	(or Kinsella)
* Carstairs, P.C.	Pearson
(or Robichaud, P.C.)	Smith, P.C.
Cools	Stratton

* *Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Stratton substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*November 20, 2002*).

The name of the Honourable Senator Corbin substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*November 21, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président: L'honorable George Furey

Vice-président: L'honorable Gérald-A. Beaudoin

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk	Corbin
Baker	Joyal, C.P.
Bryden	* Lynch-Staunton
Buchanan, C.P.	(ou Kinsella)
* Carstairs, C.P.	Pearson
(ou Robichaud, C.P.)	Smith, C.P.
Cools	Stratton

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Stratton substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*le 20 novembre 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Corbin substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*le 21 novembre 2002*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, on Tuesday, October 8, 2002:

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Beaudoin, that Bill S-5, An Act respecting a National Acadian Day, be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract of the *Journals of the Senate*, on Wednesday, November 20, 2002:

The Honourable Senator Robichaud, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Rompkey, P.C., that Bill C-10, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act, be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 8 octobre 2002:

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaudoin, que le projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 20 novembre 2002:

L'honorable sénateur Robichaud, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Rompkey, C.P., que le projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2002
(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, at 5:20 p.m., in room 257, East Block, the Honourable Senator Furey, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, P.C, Cools, Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Nolin, Pearson and Smith, P.C. (11).

Other senators present: The Honourable Senator Corbin (1).

In attendance: From the Library of Parliament, Nancy Holmes.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, October 8, 2002, the committee started its study of Bill S-5, An Act respecting a National Acadian Day. (For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.)

WITNESS:

From the Senate of Canada:

The Honourable Gerald J. Comeau, Senator.

The Honourable Senator Comeau made a statement and answered questions.

At 6:05 p.m., the committee proceeded to discuss of the business of the committee.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002
(4)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, at 4:50 p.m., in room 257, East Block, the Honourable Senator Furey, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, P.C, Cools, Furey, Joyal, P.C., Pearson and Stratton (9).

Other senators present: The Honourable Senators Adams, Comeau, Corbin, Sparrow and Watt (5).

In attendance: From the Library of Parliament, Nancy Holmes.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2002
(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 20, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Furey (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, c.p., Cools, Furey, Jaffer, Joyal, c.p., Nolin, Pearson et Smith, c.p. (11).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Corbin (1).

Également présente: De la Bibliothèque du Parlement: Nancy Holmes.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 8 octobre 2002, le comité entreprend l'examen du projet de loi S-5, Loi modifiant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. (L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 2 du comité.)

TÉMOIN:

Du Sénat du Canada:

L'honorable Gerald J. Comeau, sénateur.

L'honorable sénateur Comeau fait une déclaration et répond aux questions.

À 18 h 05, le comité discute de ses travaux.

À 18 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002
(4)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 50, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Furey (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, c.p., Cools, Furey, Joyal, c.p., Pearson, et Stratton (9).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams, Comeau, Corbin, Sparrow et Watt (5).

Également présente: De la Bibliothèque du Parlement, Nancy Holmes.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 20, 2002, the committee started its study of Bill C-10, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

APPEARING:

The Honourable Martin Cauchon, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

WITNESSES:

Officials from the Department of Justice Canada:

Richard G. Mosley, Q.C., Assistant Deputy Minister, Criminal Law Policy and Community Justice Branch;

Joanne Klineberg, Counsel, Criminal Law Policy;

Gary Webster, Chief Executive Officer, Canadian Firearms Centre;

Kathleen Roussel, Counsel, Legal Services, Canadian Firearms Centre.

As an individual:

De. Neil Boucher, Historian.

The Honourable Martin Cauchon, P.C., M.P., made an opening statement.

At 5:40 p.m., the committee proceeded to discuss Bill S-5.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, October 8, 2002, the committee continued its study of Bill S-5, An Act respecting a National Acadian Day. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESS:

As an individual:

Dr. Neil Boucher, Historian.

Dr. Boucher made a statement and answered questions.

At 7:15 p.m., The committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 21, 2002

(5)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day, *in camera*, at 11:05 a.m., in room 257, East Block, the Honourable Senator Furey, Chair, presiding.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 novembre 2002, le comité entame son examen du projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT:

L'honorable Martin Cauchon, c.p., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

TÉMOINS:

Hauts fonctionnaires de Justice Canada:

Richard G. Mosley, c.r., sous-ministre adjoint, Division de la politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire;

Joanne Klineberg, conseillère, Division de la politique en matière de droit pénal;

Gary Webster, président-directeur général, Centre canadien des armes à feu;

Kathleen Roussel, avocate, Services juridiques, Centre canadien des armes à feu.

À titre individuel:

M. Neil Boucher, historien.

L'honorable Martin Cauchon, c.p., député, fait une déclaration.

À 17 h 40, le comité entame ses délibérations sur le projet de loi S-5.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 8 octobre 2002, le comité poursuit son étude du projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN:

À titre personnel:

M. Neil Boucher, historien.

M. Boucher fait un exposé, puis répond aux questions.

À 19 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 21 novembre 2002

(5)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui à huis clos, à 11 h 05, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Furey (*président*).

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, P.C, Cools, Corbin, Furey, Joyal, P.C., Pearson, Smith, P.C. and Stratton (12).

Other senators present: The Honourable Senators Adams, Robichaud, P.C., Sparrow and Watt (4).

In attendance: From the Library of Parliament, Nancy Holmes.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Wednesday, November 20, 2002, the committee started its study of Bill C-10, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

The committee considered its procedural business *in camera*.

At 12:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, Beaudoin, Bryden, Buchanan, c.p., Cools, Corbin, Furey, Joyal, c.p., Pearson, Smith, c.p., et Stratton (12).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Adams, Robichaud, c.p., Sparrow et Watt (4).

Également présente: De la Bibliothèque du Parlement, Nancy Holmes.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 20 novembre 2002, le comité entame son examen du projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux et armes à feu) et la Loi sur les armes à feu. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi se trouve dans le fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

Le comité délibère de ses travaux procéduraux à huis clos.

À midi, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 6, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-5, respecting a National Acadia Day, met this day at 3:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator George J. Furey (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, the purpose of today's meeting is to consider Bill S-5, to consider a National Acadian Day. Our witness needs no introduction. Senator Comeau has a statement to make regarding Bill S-5.

[*Translation*]

Senator Comeau: Thank you for giving me this opportunity to appear before your committee. I must say I find it quite intimidating to testify before the Legal and Constitutional Affairs Committee. I would like to make a few comments to put the bill in context for you.

National Acadian Day goes back to 1881. It was chosen by approximately 5,000 Acadians during the first National Acadian Convention in Memramkook, a small village close to Moncton, a town former Governor General Roméo LeBlanc refers to as his native community. It was the first symbol of Acadia and as a people the Acadians recognize it as such.

Acadia is made up of a uniquely North American people. The inhabitants of Acadia recognized themselves as a people when they arrived in North America. This people does not need a territory nor an independent government. It is not attached to institutions, buildings or structures. For this reason, the lack of tangible symbols has led to a deep attachment to our intangible symbols: our national anthem, the *Ave Maria Stella*, and the Société nationale de l'Acadie, the national association that is our mouthpiece, our historic dates such as 1604, 1713, 1755 and of course, our national holiday, August 15.

Acadians survived during several centuries in spite of some horrible events. In Canada, however, they never became victims and never will feel like victims.

Acadians are the most ardent Canadian advocates. The passage of this bill will be a gesture of respect and recognition of the Acadians for their social, cultural and economic contributions. Symbolically, it is very important that it be the highest institution in the land, Parliament, which includes the House of Commons, the Senate and the Crown, and not a minister or the Cabinet, that will proclaim this national holiday.

Parliamentary recognition will be a symbolic message that this national day will not be excluded from the calendar of holidays published by Heritage Canada, as was the case for several years, and will send a message to Census Canada, which also excluded

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 6 novembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 15 h 30, dans le but d'examiner le projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes.

Le sénateur George J. Furey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous examinons aujourd'hui le projet de loi S-5, qui vise à instituer la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de vous présenter notre témoin. Le sénateur Comeau souhaite dire quelques mots au sujet du projet de loi S-5.

[*Français*]

Le sénateur Comeau: Je vous remercie de me recevoir à votre comité. Je trouve très intimidant le fait de comparaître au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Je voudrais exprimer quelques commentaires afin de vous situer sur le projet de loi.

La Fête nationale de l'Acadie date de 1881 et a été choisie par environ 5000 Acadiens lors de la première Convention nationale des Acadiens à Memramkook, un petit village près de Moncton, endroit que l'ex-Gouverneur général Roméo LeBlanc appelle sa communauté native. Ce fut le premier symbole de l'Acadie et tant que peuple les Acadiens se reconnaissaient ainsi.

L'Acadie est constitué d'un peuple uniquement nord-américain. Les habitants de l'Acadie se sont reconnus en tant que peuple lors de leur arrivée sur nos terres nord-américaines. Ce peuple n'a pas besoin de territoire ni de gouvernement autonome. Il n'est pas attaché à des institutions, des édifices ou des structures. Pour cette raison, le manque de symboles tangibles engendre un attachement très important à nos symboles intangibles: notre hymne national l'*Ave Maria Stella*, la Société nationale de l'Acadie qui est notre société porte-parole, nos dates historiques telles que 1604, 1713, 1755 et évidemment, notre fête nationale, le 15 août.

Les Acadiens ont survécu durant plusieurs siècles à des événements pénibles. Au Canada, toutefois, ils ne sont jamais devenus des victimes et ils ne se sentiront jamais ainsi.

Les Acadiens sont les plus fervents défenseurs du Canada. Le passage de ce projet de loi sera un geste de respect et de reconnaissance envers les Acadiens pour leur contribution sociale, culturelle, et économique. Symboliquement, il est très important que ce soit la plus grande institution de notre nation, le Parlement, qui comprend la Chambre des communes, le Sénat et la Couronne, et non pas un ministère ou le cabinet qui proclame cette fête nationale.

La reconnaissance parlementaire sera un message symbolique que la fête nationale ne sera pas exclue du calendrier des fêtes publié par Patrimoine Canada, comme cela a été le cas pendant quelques années, et un message à Recensement Canada qui a aussi

Acadian nationality from the census questionnaire. Currently, the census questionnaire includes 25 ethnic minorities or nationalities and completely excludes Acadians, the first Europeans to settle in Canada.

Senator Beaudoin: In 1881, the Acadian people celebrated its national holiday on August 15. What kind of recognition did this represent? Is this the first time that a bill is tabled, federally or provincially?

Senator Comeau: This was a convention, the first one, where Acadians met as an official people. It was a very special event, as the 5,000 or so Acadians had never gotten together before. Modern means of transportation did not exist. Acadians from all over Canada travelled to Memramkook to discuss the future of Acadians as a people.

Senator Beaudoin: Calixa Lavallée wrote *O Canada* around 1880. Is there a connection there?

Senator Comeau: No. At the convention, discussions took place among the Acadians, some of whom felt that choosing another date, one different from that of the Saint-Jean-Baptiste holiday, might divide French Canadians and that they should perhaps adopt the same date as the Quebecers. Finally, they decided that they constituted a totally distinct people, that they were neither Quebecers nor French Canadians but Acadians. They wanted their own holiday as they did not celebrate Saint-Jean-Baptiste Day.

Senator Beaudoin: Which had in fact been celebrated for a number of years by then.

[English]

Senator Pearson: This bill refers to a “National Acadian Day”; however, there are Acadians who live outside of Canada. Will they be given the opportunity to know about it?

Senator Comeau: The day would be proclaimed by Canada, of course. However, the name of the day, la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes, provides that the day is for all Canadians. We do try to encourage Acadians outside of Canada to be a part of the festivities.

Senator Pearson: How many Acadians are there outside of Canada?

Senator Comeau: In Louisiana there are approximately 1 million people who consider themselves Acadian. In the eastern states, there are about 300,000. In Quebec, there are over 1 million people of Acadian extraction. In other provinces of Canada, I am unsure of the number, but it would be large. New Brunswick has over 300,000 Acadians. Nova Scotia has about 45,000 Acadians who still speak French, but there would be many more who no longer do. In Prince Edward Island, there are around 5,000 Acadians. In Newfoundland, the numbers are rather low.

exclu la nationalité acadienne du questionnaire de recensement. Présentement, le recensement comprend 25 minorités ou nationalités ethniques et exclu complètement les Acadiens, les premiers européens à s'établir au Canada.

Le sénateur Beaudoin: En 1881, le peuple acadien célébrait sa Fête nationale le 15 août. Quel genre de reconnaissance était-ce? Est-ce la première fois qu'un projet de loi est déposé au fédéral ou au provincial.

Le sénateur Comeau: C'était une convention, la première, où les Acadiens se rencontraient en tant que peuple officiel. C'était alors un événement tout à fait spécial parce que les quelques 5000 Acadiens ne s'étaient jamais réunis. Les moyens de transport que nous connaissons aujourd'hui n'existaient pas. Des Acadiens d'un peu partout au Canada se sont rendus à Memramkook pour discuter de l'avenir des Acadiens en tant que peuple.

Le sénateur Beaudoin: Calixa Lavallée a écrit le *Ô Canada* vers 1880. Il n'y a aucune relation, évidemment?

Le sénateur Comeau: Non. Lors de la convention, des discussions ont eu lieu parmi les Acadiens pensant que le choix d'une date autre que celle de la Saint-Jean-Baptiste allait peut-être diviser les Canadiens français et qu'ils devraient peut-être adopter la même date que les Québécois. Finalement, ils ont décidé qu'ils formaient un peuple tout à fait particulier, qu'ils n'étaient ni Québécois ni Canadiens-français mais bien des Acadiens. Ils voulaient une fête à eux car ils ne célébraient pas la Saint-Jean-Baptiste.

Le sénateur Beaudoin: Qui existait d'ailleurs depuis plusieurs années.

[Traduction]

Le sénateur Pearson: Le projet de loi traite de la “Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes”. Or, il y a des Acadiens qui vivent à l'étranger. Seront-ils au courant de l'existence de cette fête?

Le sénateur Comeau: La journée sera proclamée par le Canada, bien entendu. Toutefois, le nom lui-même, soit la fête nationale des Acadiens et Acadiennes, signifie que tous les Canadiens pourront y participer. Nous essayons d'encourager les Acadiens et les Acadiennes qui vivent à l'étranger à participer aux festivités.

Le sénateur Pearson: Combien d'Acadiens vivent à l'étranger?

Le sénateur Comeau: Il y a environ un million d'Acadiens en Louisiane, et environ 300 000 dans les États de l'Est. Le Québec compte plus d'un million de personnes qui sont d'origine acadienne. Je ne sais pas combien d'Acadiens vivent dans les autres provinces, mais je suppose que le nombre est assez élevé. Le Nouveau-Brunswick compte plus de 300 000 Acadiens. On en retrouve environ 45 000 en Nouvelle-Écosse qui parlent toujours le français, mais il y en a encore plus qui ne le parlent plus. L'Île-du-Prince-Édouard compte environ 5 000 Acadiens. Terre-Neuve n'en compte qu'un très faible nombre.

[Translation]

Senator Joyal: I was trying to conciliate, in my mind, the National Acadian Day and the national French Canadian day, June 24 which is a holiday because it is recognized as a national holiday.

I am trying to understand how the Acadians perceive this holiday, which has been recognized by the Government of Quebec over the past 20 years as Quebec's national holiday. However, at the Canadian level, Saint-Jean-Baptiste Day remains the French Canadian holiday. I would like to know how you identify with this French Canadian holiday on June 24, since according to what you say, in 1881 you did not identify with that celebration.

Senator Comeau: Acadians had not up till then identified with that holiday, and still do not today. We recognize that French Canadians have adopted that day as their national day. But for the Acadians, that holiday never had the same significance.

Senator Joyal: So, there is no Saint-Jean-Baptiste Society in New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island or elsewhere?

Senator Comeau: No.

Senator Joyal: And yet, that society had branches as far away as New England, where immigrants of French-Canadian origin settled.

Senator Comeau: The equivalent for the Acadians would probably be l'Assomption, which started a business which was eventually called l'Assomption mutuelle. It was launched in New England.

Senator Joyal: At the time, it was basically a mutual aid society or charitable organization. To your knowledge, is there a comparable act in Canadian government legislation which recognizes June 24 as the French-Canadian national holiday?

Senator Comeau: No. I reviewed the legislation, and there is no comparable act. However, there is federal legislation concerning the Worker's Mourning Day (Bereavement Day for Workers) on April 28; the National Day of Remembrance, in regard to violence against women, on December 6; and National Child Day, November 20. This would be the first time Parliament would recognize a national holiday for a group.

Senator Joyal: You use the term "national holiday." For Quebecers, the terms "nation" and "people" are politically charged, fraught with sociological significance. When you talk about a people, there are characteristics or features that allow one to conclude that a given group is a people.

In the bill you are introducing, when you use the words "Acadian people", are we to understand that this refers to the descendants of the first French colonists to have settled in Canada, in the beginning of the 17th century? An Acadian to my mind is a descendant of the first group of French settlers who settled in Port Royal, Canada's easternmost point, in the

[Français]

Le sénateur Joyal: J'essayais de réconcilier dans mon esprit la fête nationale des Acadiens et la fête nationale des Canadiens français, où le 24 juin est un jour férié puisqu'il est reconnu comme un jour de fête nationale.

J'essaie de comprendre comment les Acadiens perçoivent cette fête qui a été reconnue par le gouvernement du Québec, depuis les 20 dernières années, comme la fête nationale du Québec. Cependant, la fête de la Saint-Jean-Baptiste demeure à l'échelle canadienne la fête des Canadiens français. Je voulais savoir comment vous vous identifiez à cette fête des Canadiens français du 24 juin, puisque d'après vos propos, en 1881, vous ne vous estimiez pas reconnus dans cette célébration.

Le sénateur Comeau: Les Acadiens jusqu'à ce moment et même encore aujourd'hui ne se sont jamais identifiés à cette fête. Nous reconnaissons que les Canadiens français ont adopté cette journée pour leur fête nationale, mais pour les Acadiens, cette fête n'a jamais eu autant d'importance pour les Acadiens.

Le sénateur Joyal: Il n'y a donc pas de société Saint-Jean-Baptiste au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard où ailleurs?

Le sénateur Comeau: Non.

Le sénateur Joyal: Cependant, cette société avait des ramifications jusqu'en Nouvelle-Angleterre où des immigrants d'origine canadienne-française allaient s'établir.

Le sénateur Comeau: L'équivalent pour les Acadiens serait probablement l'Assomption, laquelle a lancé une entreprise qui a éventuellement été nommée l'Assomption mutuelle. Elle a pris naissance en Nouvelle-Angleterre également.

Le sénateur Joyal: C'était à l'époque essentiellement une société d'entraide ou de bienfaisance. À votre connaissance, y a-t-il une loi comparable dans les statuts du gouvernement canadien qui reconnaît le 24 juin comme la fête nationale des Canadiens français?

Le sénateur Comeau: Non. J'ai regardé les lois, et aucune n'est comparable. Par contre, il y a des législations du Parlement en ce qui concerne le Worker's Mourning Day (Bereavement Day for Workers), le 28 avril; le National Day of Remembrance, in regard to violence against women, le 6 décembre; le National Child Day, le 20 novembre. Ce serait la première fois que l'on reconnaîtrait une fête nationale pour un groupe.

Le sénateur Joyal: Vous utilisez les termes «fête nationale». Pour les Québécois, les termes «nation» et «peuple» sont politiquement chargés, remplis d'une signification sociologique. Lorsqu'on parle d'un peuple, il y a des caractéristique ou des éléments qui permettent de conclure qu'un groupe donné est un peuple.

Dans le projet de loi que vous présentez, lorsque vous utilisez les mots «peuple acadien», doit-on comprendre qu'il s'agit de descendants des premiers colons français à s'être enracinés au Canada à compter du début du XVII^e siècle? Un Acadien, dans mon esprit, est un descendant du premier groupe de colons français qui se sont établis à Port-Royal, la partie la plus orientale

beginning of the 17th century, settlers who always felt connected to the area in spite of the deportation we are familiar with. In other words, today, you would not necessarily become an Acadian just because you immigrated to this part of Canada. To be an Acadian, you must be able to trace back your lineage through centuries, to your origins in this most eastern part of Canada, in the eastern part of the Gulf of the St. Lawrence, if one defines the territory as broadly as possible, excluding Newfoundland. Is that what we are to understand as a definition of the Acadian people?

Senator Comeau: If you go to the church in Grand Pré, which has now become a museum, you will find the names of all the people who had settled on the old Acadian tracts of land in Acadia at the time of the deportation. You will see names such as Comeau, Thériault, Leblanc, Robichaud and many others. Those are the names of the people who lived in the regions of old Acadia, which included parts of New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island, and, I believe, a part of the United States.

However, if you visit some areas of Nova Scotia or New Brunswick today, you will find Acadians named Smith, MacAuley, Leblanc and others. There are Leblancs who became Whites, for instance. There are many Irish and English names, as well as names of other origins, immigrants who became Acadians, quite simply. The question does not even need to be raised. Those who claim to be Acadians, are Acadians. Acadians are not attached to concrete things. They have no territory, no government, no budget. An Acadian is an Acadian because he feels he is, in his heart.

That is why I was saying that the Acadians are the most ardent Canadians you will find anywhere in Canada. You might think that the opposite would be true, but the Acadians are deeply Canadian. They are Acadians as well, of course, because they feel that in their heart. They know they cannot have a government, a territory or a country, so they do not go chasing rainbows as some Quebecers do. What interests us is to maintain our Acadian heritage, the heritage of our people.

If you ask an Acadian where he is from, he will often answer that he is from the Annapolis Valley. It is rare that Acadians will answer that they originally came from France. You will find the same phenomenon in Louisiana, where they will answer that they are from Nova Scotia. They will almost never say France. They always say that their ancestors came from Nova Scotia. This is a people that is not attached to a territory.

Senator Joyal: I was trying to understand this from the point of view of a Canadian citizen, since this will become an act of the Parliament of Canada. Whether they are in New Brunswick, Quebec, Saskatchewan or Newfoundland, if people read this legislation, they will want to understand what we mean. It is our responsibility to ensure that from now on, this holiday which will be recognized on Canada's calendar, since we will be talking about the National Acadian Day, will be the holiday of Acadians throughout Canada. That is how I interpret the word "national."

du Canada, à compter du début du XVII^e siècle et qui y ont toujours maintenu des racines, malgré la déportation que l'on connaît. Autrement dit, on ne deviendrait pas Acadien parce qu'on immigré dans ce coin de pays du Canada. Être Acadien, c'est une qualité d'origine séculaire, à travers un enracinement qui s'est maintenu sur la partie la plus orientale du Canada, enfin dans la partie est du golfe Saint-Laurent, si on peut définir le plus globalement possible le territoire, à l'exclusion de Terre-Neuve. Est-ce cela que nous devons comprendre par la définition de peuple acadien?

Le sénateur Comeau: Si vous allez à l'église de Grand Pré, maintenant devenue un musée, vous retrouverez les noms de tous les gens qui étaient sur les vieilles terres de l'Acadie à l'époque de la déportation. Vous verrez des noms comme Comeau, Thériault, Leblanc, Robichaud et bien d'autres. Ce sont les noms des gens qui vivaient dans les régions de l'ancienne Acadie, laquelle comprenait des parties du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et, je pense, une partie des États-Unis.

Par contre, si vous visitez les régions de la Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick aujourd'hui, vous retrouverez des Acadiens nommés Smith, MacAuley, Leblanc et autres. Des Leblanc, qui sont devenus des White, par exemple. On retrouve une foule de noms irlandais, anglais et autres, des immigrants qui sont devenus des Acadiens, tout simplement. La question ne se pose même pas. Ceux qui se disent Acadiens le sont. Les Acadiens ne sont pas attachés aux choses tangibles. Il n'existe pas de territoire, ni de gouvernement, ni de budget acadiens. Un Acadien est un Acadien de cœur.

C'est la raison pour laquelle je disais que les Acadiens sont les plus fervents Canadiens que vous pourrez trouver n'importe où au Canada. On pourrait penser le contraire, mais les Acadiens sont très canadiens. Ils sont Acadiens aussi, bien sûr, parce qu'ils le sont de cœur. Ils savent qu'ils ne peuvent pas avoir un gouvernement, du terrain ou un pays, alors ils ne courent pas après des idéaux comme certains Québécois pourraient le faire. Ce qui nous intéresse, c'est maintenir notre héritage acadien, l'héritage de notre peuple.

Si vous posez la question à un Acadien et lui demandez quel est son lieu d'origine, il vous répondra souvent qu'il vient de la vallée d'Annapolis. C'est rare que les Acadiens vont répondre que leurs origines proviennent de la France. Vous allez retrouver le même phénomène en Louisiane où ils vous répondront qu'ils viennent de la Nouvelle-Écosse. Ils ne vont presque jamais dire la France. Ils vont toujours dire que leurs ancêtres venaient de la Nouvelle-Écosse. C'est un peuple qui n'est pas attaché à la terre.

Le sénateur Joyal: J'essayais de le comprendre du point de vue d'un citoyen au Canada, parce que cela deviendra une loi du Parlement au Canada. Peu importe que ce soit au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Saskatchewan, ou à Terre-Neuve, si des gens lisent cette loi, ils voudront comprendre ce qu'on veut dire. C'est notre responsabilité de s'assurer que dorénavant, cette fête qui sera reconnue au calendrier du Canada, parce qu'on parle de fête nationale des Acadiens, sera la fête des Acadiens à travers tout le Canada. C'est

It is national in the sense that it is celebrated at the Canadian level and not only in the part of the country we were talking about before.

Senator Comeau: Yes, it is national.

Senator Joyal: You said that you can be named Smith or MacAuley and be Acadian. I understand that if your name is Smith, it is because you have been assimilated into the Acadian culture, into the Acadian way of life, the Acadian language with its wonderful accent, into Acadian customs, traditions and history. There is a kind of assimilation that occurs. This is comparable to the Quebec phenomenon where there are Johnsons who are Quebecers and no one can tell them that they are in fact Irish. They have been assimilated and are considered to be the same as those of French-Canadian origin. They have completely integrated this identity as a cultural choice.

In the definition of Acadian people, I was trying to understand whether the definition contained in the bill expresses that also, because it is an extremely important element for the future of the Acadian people, in the context of immigration.

The Minister of Immigration, in a previous statement, said that he was in favour of enriching communities that are faced with assimilation through the contribution of immigration. I imagine that when we have the December statistics from Statistics Canada on the assimilation rate in our country, this will certainly be a topic the Senate will want to examine. It is an extremely important factor in the future of our communities. I was trying to see whether the definition you give is inclusive, allowing us to include this additional group of people who freely choose to make the cultural choice of identifying with the Acadian group.

Senator Comeau: There was a debate in the past as to what would happen to Acadians who have lost their French. This is one of the challenges we must examine subsequently. Prince Edward Island is a very good example of a place where there were many Acadians just a generation ago, francophones who became assimilated.

However, many of these people still consider themselves to be Acadian and it is up to us to recognize that they are. If they feel Acadian, they are. We should perhaps go and see these people and try to find solutions, because one of the key characteristics of a nation is of course its language. Just as for any other nation, the key characteristics are a people, a language, a culture, a religion, a common history, but if you lose one of those elements, does this mean that we are no longer Acadians for all that? I do not think so.

How do we reintegrate these Prince Edward Island Acadians? There are also other areas where assimilation is taking place, but it is very critical on Prince Edward Island. You will be able to see this when we have the statistics from the next census because the number is close to 5,000, which is the magic number. We may have some unpleasant surprises.

comme cela que j'interprète le mot «national». C'est national au sens que c'est fêté à l'échelle du Canada et pas uniquement sur la partie du pays dont on parlait tantôt.

Le sénateur Comeau: Oui, c'est national.

Le sénateur Joyal: Vous avez dit qu'on peut s'appeler Smith ou MacAuley et être Acadien. Je comprends alors que si on se nomme Smith, c'est qu'on s'est assimilé à la culture acadienne, au mode de vie acadien, à la langue acadienne avec l'accent merveilleux qu'elle véhicule, avec les coutumes, les traditions et l'histoire. Il y a une sorte d'assimilation qui se fait. C'est un peu comme au Québec où il y a des Johnson qui sont des Québécois et personne ne dira que ce sont en fait des Irlandais. Ils sont assimilés à des Canadiens-français d'origine. Ils se sont complètement intégrés à un choix culturel d'identité.

Dans la définition du peuple acadien, j'essayais de comprendre si la définition que le projet de loi contient exprime cela aussi, parce que c'est un élément extrêmement important pour l'avenir du peuple acadien dans le contexte de l'immigration.

Le ministre de l'Immigration, dans une déclaration antérieure, a dit qu'il favoriserait l'enrichissement de communautés qui font face à l'assimilation par l'apport de l'immigration. J'imagine que lorsqu'on aura les statistiques du mois de décembre de Statistique Canada sur le degré d'assimilation au pays, ce sera sûrement un sujet sur lequel nous voudrions nous pencher au Sénat. C'est un élément extrêmement important pour l'avenir des communautés. J'essayais de voir si la définition que vous donnez est inclusive, afin de nous permettre d'inclure cet apport additionnel qui se fait librement par les citoyens qui décident de faire le choix culturel de s'identifier au groupe acadien.

Le sénateur Comeau: Il y a eu un débat dans le passé à savoir ce qui peut arriver aux Acadiens qui ont perdu leur français? C'est un des défis sur lesquels nous devons nous pencher ultérieurement. L'Île-du-Prince-Édouard est un très bon exemple d'un endroit où beaucoup d'Acadiens étaient, il n'y a de cela qu'une génération, des francophones et qui se sont assimilés.

Toutefois, beaucoup de ces gens se considèrent encore des Acadiens et c'est à nous de reconnaître qu'ils le sont. S'ils se sentent Acadiens, ils le sont. Nous devrions peut-être aller voir ces gens et essayer de trouver des solutions, parce qu'un des éléments-clé d'une nation est bien sûr la langue. Comme toute autre nation, les éléments-clé sont une nation, une langue, une culture, une religion, une histoire en commun, mais si on perd un des éléments, est-ce que cela fait de nous des gens qui ne sont plus des Acadiens pour autant? Je pense que non.

Comment réchapper ces Acadiens de l'Île-du-Prince-Édouard? Il y a aussi d'autres endroits où l'assimilation est présente, mais c'est très critique à l'Île-du-Prince-Édouard. Vous pourrez le constater lorsque nous aurons les statistiques du prochain recensement parce que le nombre est assez près de 5 000, qui est le nombre magique. Nous aurons peut-être des mauvaises surprises.

That is the reason why I mentioned in my preamble that the Acadians were not included in the census. Indeed, 25 groups were listed: Somalians, Vietnamese and many other groups, but the Acadians were not. Many Acadians who have lost the language might still want to self-identify as Acadians. But if they do not have a choice on the census, the number of Acadians on Prince Edward Island will not be accurate. This is a problem.

Senator Nolin: Some of you must have had the pleasure of seeing Senator Léger personify the Sagouine, and explain how her character responds to a census questionnaire in which she is asked whether she is a francophone Canadian. She answers that no, she is an Acadian, but she does not know where to put her reply on the form. That is a good way of explaining things.

I want to get back to this difference with the French Canadians, and the famous June 24 holiday. You told us that historically, in 1881, there was a political decision — in the societal sense of the term — to not identify with and not celebrate a holiday which was the French-Canadian holiday.

But what is the origin of this desire for differentiation? In your preamble, you were right to list culture and customs, in addition to language. It is, rather, in reference to those two other elements of the list that I would like to hear you explain the difference.

It must go back very far in the history of Acadians in America. There were francophones who had settled in this area of North America, and further to the east in the Maritime regions. This differentiation must go back very, very far. This was not a political decision, but the result of many customs which led to this population you represent.

Senator Comeau: It could very well have started very long ago, as you say, because until 1881 there were very few contacts among French Canadians and Acadians, with the possible exception of the north and northeast part of New Brunswick. But aside from that area, there were very few contacts with French Canadians.

Senator Nolin: The communities.

Senator Comeau: Of course, you can understand the reason.

In the Maritime provinces, we had very few means of communication, even amongst ourselves. But at least the Acadians all knew each other. The Saint-Jean-Baptiste holiday was not celebrated.

Senator Nolin: It was not? It was not part of your traditions?

Senator Comeau: No, this holiday was not among our traditions. On Saint-Patrick's day, we were Irish. We celebrate that day, we wear a green hat and forget about it the next day. We were aware of course that French Canadians celebrated that

C'est la raison pour laquelle j'ai mentionné, dans mon préambule, que les Acadiens ne faisaient pas partie du recensement. En effet, 25 groupes y sont répertoriés : des Somaliens, des Vietnamiens et toutes sortes d'autres groupes, mais les Acadiens ne sont pas là. Bon nombre d'Acadiens qui ont perdu la langue voudraient peut-être encore se désigner Acadiens. Mais s'ils n'ont pas le choix pour le recensement, nous verrons que le nombre d'Acadiens à l'Île-du-Prince-Édouard ne sera pas le vrai nombre. C'est un problème.

Le sénateur Nolin: Certains ont dû avoir le plaisir de voir le sénateur Léger personnifier la Sagouine et expliquer comment, dans son personnage, elle répond à un questionnaire de recensement dans lequel il lui est demandé si elle est canadienne, francophone? Elle dit que non, qu'elle est acadienne, mais elle se demande où répondre cela. C'est une bonne façon de l'expliquer.

Je veux revenir sur cette différenciation avec les Canadiens-français et la fameuse fête du 24 juin. Historiquement, vous nous avez relaté qu'en 1881 il y a eu une décision politique — dans le sens sociétal du terme — de ne pas se rattacher ou de ne pas s'identifier à une fête qui était celle des Canadiens-français.

Mais où prend racine cette volonté de différenciation? Dans votre préambule, vous faites bien d'énumérer, en plus de la langue, la culture et ses coutumes. C'est plutôt dans les deux autres éléments de cette énumération que j'aimerais entendre votre explication de différenciation.

Cela doit remonter à très loin dans l'histoire des Acadiens en Amérique. Il y avait des francophones implantés dans cette zone de l'Amérique du Nord et plus à l'Est, dans les zones maritimes. Cette différenciation doit remonter à très loin. Cela n'a pas été une décision politique, mais le fruit de plusieurs coutumes qui ont amenées cette population que vous représentez.

Le sénateur Comeau: Cela pourrait bien dater, comme vous dites, de très loin, parce qu'il y avait eu, jusqu'en 1881, très peu de contacts entre les Canadiens français et les Acadiens, sauf, peut-être, pour le nord et le nord-est du Nouveau-Brunswick. Mais à part cela, il y avait très peu de contacts entre les Canadiens français.

Le sénateur Nolin: Les communautés.

Le sénateur Comeau: Bien sûr, vous pouvez comprendre la raison.

Dans l'Atlantique, nous avions très peu de moyens de communication, même entre nous. Au moins, les Acadiens se connaissaient tous. La fête de la Saint-Jean-Baptiste ne se fêtait pas.

Le sénateur Nolin: Cela ne se fêtait pas? Ce n'était pas dans vos traditions?

Le sénateur Comeau: Non, cette fête n'était pas dans nos traditions. Un peu comme la Saint-Patrick, on est des Irlandais. On célèbre cette fête, on porte le chapeau vert et on l'oublie le lendemain. On était au courant, bien sûr, que les Canadiens

holiday, but it was not our day. In 1881, the debate was difficult for the people of the time. Take the August 15 holiday —

Senator Nolin: Is it a religious holiday?

Senator Comeau: Yes, it is a religious holiday. Even nowadays, Acadians are very religious and they recognize the importance of the church in the development of their people. The Church has always been there for the Acadians. Without the Church, we would probably have been completely overcome. The Assumption was our holiday, of course. We recognized that if we had joined up with the French Canadians and chosen a holiday, it would have been Saint-Jean-Baptiste Day and that probably would have been better politically.

Senator Nolin: You recognized, politically, that that tradition did not recognize your difference.

Senator Comeau: The national Acadian holiday, that is the big difference.

Senator Corbin: I think that you are right to want to mark the importance of the Acadian contribution to the evolution of our country through this type of initiative. Our colleagues may not be aware of the fact that as opposed to Quebecers, Acadians never lived under the seigneurial system, which was abolished in 1855. This is a fundamental distinction in the evolution of the Acadian people. Moreover, Acadians were not given land to encourage them to stay here, as was done under the French regime in Quebec. At the outset, there were very few of them, but they multiplied in great numbers.

That may be one of the distinctive factors in the settling of these Europeans from western France in North America. Many of our Quebec friends forget that the first French colony in Canada was established in Acadia. Thus there are symbols of origin that are very important, not only for Acadians but for Canada as a whole.

I will refer you to the text of the bill for my next question. In the “whereases,” the first reads as follows:

Whereas the Acadian people have contributed, for nearly 400 years, to the economic, cultural and social vitality of Canada.

Would it not be appropriate to cite a date rather than the number of years, which is somewhat imprecise, because there was this departure from Acadia? There were events and historical dates which are, I believe, historically recognized as founding dates. In 1604, Champlain discovered Quebec, did he not?

Senator Nolin: No, Champlain went to your part of the world.

Senator Corbin: Yes, you are correct. I am 68 already and memory fails me. In fact we are going to be celebrating that in New Brunswick.

Senator Nolin: Your birthday?

Senator Corbin: No, the building of the Champlain habitation. The celebration is supposed to take place in two years.

français célébraient cette fête, mais ce n'était pas notre fête. En 1881, le débat était difficile pour les gens de cette époque. Prenons la fête du 15 août ...

Le sénateur Nolin: Est-ce une fête religieuse?

Le sénateur Comeau: Oui, c'est une fête religieuse. Encore aujourd'hui, les Acadiens sont très religieux et ils ont reconnu l'importance de l'église dans l'évolution de leur peuple. L'Église a toujours été présente pour les Acadiens. Sans l'Église, nous serions probablement envahis complètement. La fête de l'Assomption était notre fête, bien sûr. Nous reconnaissons que si nous nous étions joints aux Canadiens français et si nous avions choisi une fête, cela aurait été la fête de la Saint-Jean-Baptiste et cela aurait été probablement mieux politiquement.

Le sénateur Nolin: Vous avez reconnu politiquement que la tradition ne vous imposait pas de différence.

Le sénateur Comeau: La fête nationale des Acadiens, voilà la grosse différence.

Le sénateur Corbin: Je crois que vous avez raison de vouloir consacrer l'importance de l'apport des Acadiens, l'évolution du pays par ce genre d'initiative. Nos collègues ne sont peut-être pas au courant que contrairement au Québec, les Acadiens n'ont jamais vécu sous un régime seigneurial qui fut aboli en 1855. C'est une distinction fondamentale de l'évolution du peuple acadien. Les Acadiens n'étaient pas non plus des personnes à qui on donnait des terres pour les garder au pays, comme cela s'est fait durant le régime français au Québec. Au départ, ils étaient peu nombreux, mais ils se sont multipliés en grand nombre.

C'est peut-être un des facteurs distinctifs de l'enracinement de ces Européens de l'ouest de la France en terre nord américaine. Plusieurs de nos amis Québécois oublient que la première colonie française au Canada s'est implantée en Acadie. Il y a donc des symboles d'origine qui sont très importants, non seulement pour les Acadiens mais pour l'ensemble du Canada.

Je vous réfère au texte du projet de loi pour ma prochaine question. Dans les «attendus que», le premier se lit comme suit:

Que le peuple acadien a contribué depuis près de 400 ans à la vitalité économique, culturelle et sociale du Canada.

Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de mettre une date au lieu d'un nombre d'années qui porte, peut-être, à une certaine imprécision, parce qu'il y a quand même eu un départ à l'Acadie? Il y a eu des événements ou des dates historiques qui sont, je crois, historiquement reconnus comme des dates fondatrices. En 1604, c'est Champlain à Québec, non?

Le sénateur Nolin: Non, c'est Champlain chez vous.

Le sénateur Corbin: Oui, vous avez raison. J'ai 68 ans déjà et ma mémoire me failli. Et d'ailleurs, nous allons fêter cela au Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Nolin: Votre anniversaire?

Le sénateur Corbin: Non, l'établissement de l'habitation de Champlain. Cela se fait dans deux ans.

I think it is important that other Canadians recognize that just as in the US, the arrival of the Puritans was an important event, the arrival of the Acadians here, who built the first European settlements, was an event of great magnitude — and I say this with all due respect for Aboriginal peoples, who always befriended the Acadians and cooperated closely with them both in peace and in war. I say this also with respect for the Vikings who settled at L'Anse aux Meadows, but who found the climate too cold for their liking.

What could we do, Senator Comeau, about the 400 years? Should we include a specific date?

Senator Comeau: That is an excellent idea, since the Acadian people has been making its contribution since 1604. In 2004 we will celebrate the 400th anniversary of the founding of Acadia. There will be major events throughout Nova Scotia, from one end of the island to the other, in several places. Why not include the date in the bill?

Senator Corbin: I said that the Acadians had never lived under a seigneurial system. However, in New Brunswick, there were seigneuries, under the French regime of the time. Land was granted by the King; the Seigneur distributed parcels of this land. I believe all of that disappeared in 1713.

I will make a comment and stop here for now because I believe everything was said during the debate by the various parties concerned. I was in the Boston area two weeks ago and in that area as in New Hampshire, Vermont, and Rhode Island, there are many Acadians. What surprised me is that I was asked whether we had approved the bill. Thus, Boston-area Acadians are interested in this bill. I let them know that it was currently being studied by the Senate and that the Canadian Parliament would make a decision subsequently, but that it had excellent chances of being passed this year. I simply wanted to add that to your comments. Although this concerns the Acadians of Canada first and foremost, the Acadian diaspora throughout North America has an interest in this bill.

Senator Comeau: I am proud to hear that.

[English]

Senator Bryden: Mr. Chairman, it is almost 6 p.m. Will Senator Comeau be available to come back? I understand that we will hear from some other witnesses. I do not want to miss the reception for Senator Nick Taylor, who is a very significant and well-liked member of our Senate. The reception starts at 6 p.m.

I have a number of questions that I should like to ask. As a New Brunswicker who grew up among Acadians, I heard some statements that need to be clarified, and that is why I want him to come back. For example, you said that Acadians do not have land. However, not too long ago we had an Acadian Party that dreamed of having land, of carving L'Acadie out of the province

Je pense qu'il est important que le reste des Canadiens reconnaissent que comme chez les Américains, l'arrivée des puritains, c'était quelque chose. Mais l'arrivée des Acadiens, ces premiers établissements humains européens — je dis cela avec tout le respect que je dois aux peuples autochtones qui ont toujours été les amis des Acadiens et d'étranges associés en temps de paix et de en temps de conflits. Je le dis par respect aussi aux Vikings qui se sont installés à L'Anse aux Meadows, mais qui ont trouvé le climat un peu trop froid.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire, sénateur Comeau, pour les 400 ans? Est-ce qu'on devrait présenter une date précise?

Le sénateur Comeau: C'est une excellente idée, puisque le peuple acadien apporte sa contribution depuis 1604. Nous allons célébrer, en 2004, le 400^e anniversaire de la fondation de l'Acadie. Il y aura de grands événements partout en Nouvelle-Écosse, d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Écosse, et dans plusieurs endroits. Pourquoi ne pas l'avoir dans le projet de loi?

Le sénateur Corbin: J'ai dit que les Acadiens n'avaient jamais fait partie de seigneuries. Cependant, au Nouveau-Brunswick, il y a eu des seigneuries, mais c'était sous le régime français de l'époque. Il s'agissait de concessions de terre par le roi; le Seigneur distribuait des lopins de terre. Je crois que tout cela est disparu en 1713.

Je ferai un commentaire et je me limiterai à cela pour l'instant parce que selon moi, lors du débat, à peu près tout a été dit par les différentes parties intéressées. J'étais dans la région de Boston il y a deux semaines et dans cette région, comme dans le New Hampshire, le Vermont et le Rhode Island, il y a beaucoup d'Acadiens. Ce qui m'a étonné, c'est qu'on me demandait si nous avions approuvé le projet de loi. Il y a donc un intérêt chez les Acadiens de la région de Boston pour ce projet de loi. Je leur ai laissé entendre qu'il était présentement à l'étude au Sénat et que le Parlement canadien en disposerait comme il le voudrait, mais qu'il avait d'excellentes chances d'être adopté cette année. C'est tout simplement pour ajouter à vos commentaires. Bien que cela concerne d'abord et avant tout les Acadiens du Canada, la diaspora des Acadiens partout en Amérique du Nord s'intéresse à ce projet de loi.

Le sénateur Comeau: Je suis fier de l'entendre.

[Traduction]

Le sénateur Bryden: Monsieur le président, il est presque 18 heures. Est-ce que le sénateur Comeau va revenir? Je crois comprendre que nous devons entendre d'autres témoins. Je ne veux pas rater la réception donnée en l'honneur du sénateur Nick Taylor, un sénateur influent qui est apprécié de tous. La réception commence à 18 heures.

Il y a plusieurs questions que je voudrais poser. Je suis originaire du Nouveau-Brunswick et j'ai grandi parmi les Acadiens. Or, on a fait des déclarations qui méritent d'être clarifiées. Voilà pourquoi je voudrais que le sénateur revienne. Par exemple, vous avez dit que les Acadiens n'ont pas de terre. Or, il n'y a pas si longtemps, nous avions un parti acadien qui rêvait de

of New Brunswick. That was at the same time as the nationalist program was going on. Things have been done by Acadians, and others, that have made that, hopefully, no longer necessary.

I also wanted an opportunity to discuss whether “National Acadian Day” is an appropriate term. If we are trying to create recognition of an Acadian celebration day across the country, and if that is to be as a result of a federal bill, would a better title not be “Acadian Day in Canada”? The word “national” bothers me.

Senator Comeau: We must be very careful about that because in 1881, the Acadians chose “la Fête nationale de l’Acadie.” If we wish to honour their symbols, we should not start changing names. It would be better to quietly scrap the bill than to change what they have been calling “National Acadian Day.” It would be just like changing the name of St. Jean-Baptiste Day. If that will be a problem, it would be best to quietly back off and kill the bill early.

Senator Bryden: That is why I think we need more time.

Senator Smith: Are we going to adjourn?

The Chairman: I will be governed by the committee.

Senator Joyal: I want to support Senator Bryden, Mr. Chair. I do not think we can deal with all of these issues now.

Senator Beaudoin: I agree with that.

The Chairman: We will adjourn now and invite Senator Comeau to return at a future time. At that time, perhaps we will also have an historian to make a presentation to our committee.

Senator Smith: Will we have a backgrounder from research? Does the Secretary of State have carriage of this with regard to how they react to these requests? We are not talking about a statutory holiday. Will there be background material?

The Chairman: We can properly ask those questions of Senator Comeau.

Senator Smith: I do not want to do it tonight.

Senator Joyal: The Department of Canadian Heritage will be able to do that.

Senator Smith: I think they should be invited.

Senator Beaudoin: There are historians who have a good sense of the history of Acadia. I remember a conference on the Acadians in the time of Senator Hébert. It was a very good conference. For example, there is the question of the two dates. Your ancestors and ours came from France, but not from the same establishment. This is your thesis.

séparer l’Acadie de la province du Nouveau-Brunswick. Le mouvement nationaliste, à l’époque, était très fort. Certains Acadiens, et d’autres, sont intervenus dans le débat et ont réussi à mettre un terme, je l’espère, à ces visées.

Je me demande aussi si le nom “Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes” est bien choisi. Si nous voulons célébrer la fête des Acadiens à l’échelle nationale et proclamer cette journée par le biais d’un projet de loi fédéral, ne serait-il pas préférable de parler de la “Journée de la fête des Acadiens et des Acadiennes au Canada”? Le mot “nationale” me dérange.

Le sénateur Comeau: Il faut faire attention, parce qu’en 1881, les Acadiens ont choisi de célébrer “la Fête nationale de l’Acadie.” Si nous voulons respecter leurs symboles, nous ne pouvons pas commencer à changer les noms. Il vaut mieux rejeter le projet de loi en douceur plutôt que de changer ce qu’ils considèrent être la “Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes.” C’est comme si on changeait le nom de la fête de la Saint-Jean Baptiste. Si c’est un problème, il vaut mieux rejeter le projet de loi en douceur, et le faire rapidement.

Le sénateur Bryden: Voilà pourquoi je pense qu’il faut y réfléchir davantage.

Le sénateur Smith: Allons-nous lever la séance?

Le président: C’est au comité de décider.

Le sénateur Joyal: Monsieur le président, je suis du même avis que le sénateur Bryden. On ne peut pas régler toutes ces questions maintenant.

Le sénateur Beaudoin: Je suis d’accord.

Le président: Nous allons lever la séance et inviter le sénateur Comeau à revenir une autre fois. Nous inviterons peut-être un historien à nous présenter un exposé sur la question.

Le sénateur Smith: Est-ce que le service de recherche va préparer une étude de fond sur la question? Qu’en pense le secrétaire d’État? On ne parle pas d’instituer un jour férié. Va-t-on préparer une étude de fond sur la question?

Le président: Nous pouvons poser ces questions au sénateur Comeau.

Le sénateur Smith: Je ne tiens pas à le faire ce soir.

Le sénateur Joyal: Le ministère du Patrimoine canadien sera en mesure de répondre à ces questions.

Le sénateur Smith: On devrait inviter des représentants du ministère à comparaître devant nous.

Le sénateur Beaudoin: Il y a des spécialistes qui connaissent bien l’histoire de l’Acadie. J’ai assisté à une conférence sur les Acadiens à l’époque où le sénateur Hébert était encore ici. C’était une conférence très intéressante. Par exemple, il y a la question des deux dates. Vos ancêtres et les nôtres viennent de France, mais pas du même endroit. C’est là-dessus que vous vous fondez.

The Chairman: Senator Comeau and I can discuss some of these issues, and at our next meeting, we can present some of that information and hear from an historian.

Senator Baker: I know that the committee has given you authority, as committees normally do, to hire research staff to work on legislation coming before the committee. I think that you should immediately, if you have not already done so, hire a lawyer with a degree in French law and English law who has some experience as a litigator to give us some information to enable us to speak about the upcoming bill.

The Chairman: You mean Bill C-10.

Senator Baker: Yes. I find it completely inadequate, dealing with the people we normally deal with, because they are not up to date on the law. We are being told that questions of colour of right and so on do not matter.

Mr. Chairman, we could suggest names to you, as we all know people, but they must be experienced in litigation and they must have a law degree in French and English. There are people here who can do the work. We should task you, if you have not already done so, with getting someone so that we can have an exchange with these people to do the necessary research work.

Senator Nolin: Mr. Chairman, I was quite aware that this question would arise tonight. When you say we do not have available individuals with certain qualifications, are you talking about the library?

Senator Baker: No. When I read the material from the library, I see sentences that are obviously quotes from someone who gave them information — you know what I mean. The chairman has the authority, as I understand it —

Senator Nolin: Do you already have the authority?

The Chairman: That is correct.

Senator Baker: If you could do that, so that we can have a discussion with whoever is found, because this will be upon us fairly soon.

Senator Nolin: I wish to offer the experience I had with the Special Committee on Illegal Drugs. We decided, for financial reasons, to use the resources of the library a lot. I must tell you that our best research was from the library. The better the expert, the bigger the bill. I do not know how much money we have in the budget for that, but if we have only \$5,000, forget it.

If I understand correctly, and we have the authority, I think we should go to the library, talk to the various people in charge — and they are very good people. I have a list, if you want to see it.

Le président: J'ai discuté de certaines de ces questions avec le sénateur Comeau. Nous pourrions, à la prochaine réunion, vous fournir des renseignements là-dessus et entendre le point de vue d'un historien.

Le sénateur Baker: Je sais que le comité vous a donné l'autorisation, comme le font habituellement les comités, de retenir les services d'attachés de recherche pour qu'ils examinent les projets de loi avant qu'ils ne soient soumis au comité. Je pense que vous devriez, si vous ne l'avez pas déjà fait, retenir les services d'un avocat plaidant spécialisé en droit civil et en common law, qui sera en mesure de nous renseigner sur le projet de loi que nous allons devoir examiner.

Le président: Vous parlez du projet de loi C-10.

Le sénateur Baker: Oui. Je trouve que les gens que nous consultons habituellement ne sont pas au courant des dernières modifications qui ont été apportées au code. Ils nous disent que les questions comme l'apparence de droit, ainsi de suite, n'ont pas d'importance.

Monsieur le président, nous pourrions vous proposer des noms, puisque des avocats, nous en connaissons tous, mais il faut que ce soit un avocat plaidant qui est spécialisé en droit civil et en common law. Il y a des gens ici qui sont capables de faire le travail. Vous devriez, si vous ne l'avez pas déjà fait, retenir les services d'un spécialiste pour que nous puissions discuter de la question avec lui et pour qu'il puisse faire les recherches nécessaires.

Le sénateur Nolin: Monsieur le président, je savais qu'on allait parler de cela ce soir. Quand vous dites que nous n'avons pas accès à certaines compétences, est-ce que vous faites allusion aux attachés de recherche de la Bibliothèque?

Le sénateur Baker: Non. On trouve, dans les documents préparés par la Bibliothèque, des phrases qui sont manifestement citées par d'autres personnes — vous savez ce que je veux dire. Le président a le pouvoir, si j'ai bien compris...

Le sénateur Nolin: Vous avez ce pouvoir?

Le président: Oui.

Le sénateur Baker: Vous devriez donc retenir les services d'un spécialiste pour que nous puissions discuter avec lui, étant donné que nous devons nous pencher là-dessus très bientôt.

Le sénateur Nolin: Permettez-moi de vous dire ce qu'a fait le Comité spécial sur les drogues illégales. Nous avons décidé, pour des raisons financières, d'avoir surtout recours aux ressources de la Bibliothèque. Je dois dire que les recherches qu'elle a effectuées pour le compte du comité étaient excellentes. Si nous faisons affaire avec un spécialiste, la facture risque d'être élevée. Je ne sais pas combien d'argent nous avons prévu pour ce poste dans le budget, mais si nous n'avons que 5 000 \$, alors oubliez cela.

Si j'ai bien compris, et nous avons le pouvoir de le faire, nous devrions retenir les services de la Bibliothèque, rencontrer les divers responsables — et ils sont très compétents. J'ai une liste de noms, si vous voulez la voir.

The Chairman: If I was reading Senator Baker correctly, he was not in any way, shape or form taking away from the ability of the library researchers.

Senator Baker: That is correct.

The Chairman: However, since we have a fairly complex bill, I think what Senator Baker was trying to say, and he can correct me if I am wrong, is that, rather than rely on the opinions of representatives from the Department of Justice, who have drafted the bill, with respect to some of the finer legal points, it would be helpful to the committee if we had an outside consultant. I believe that was the point.

Senator Baker: Mr. Chairman, I spoke of “colour of right.” We must have someone examine this subject thoroughly from the viewpoint of legal justification. These things are not in the materials that we normally receive — the library does excellent research work — and I do not mind that. However, what I am saying is that there are certain sentences that arise that say, for example, that colour of right does not deal with the law; it only deals with fact. I am sorry, Mr. Chairman, that is not correct.

Senator Pearson: My experience on this committee is not nearly as long as that of Senator Beaudoin, but I must say that partly by asking lawyers to appear as witnesses, we obtain much of this information without debate. The people here have the kind of background to ask the questions. I do not think I would be at an advantage by a consultant telling me something. I want to make up my own mind by listening to the number of people that we bring before us. That has been our experience.

Senator Nolin: However, if we can have, in parallel to hearing witnesses, sound research on a specific question that we are asking, that is also helpful. That is why I am telling you that those resources are available. Maybe we are not asking good questions; that may be the problem. Perhaps the scope of what we are asking is too broad.

Senator Beaudoin: This issue is already before the steering committee. I have listened carefully to what has been said. I could not agree more on this. We have already prepared a proposed list for this committee, but we have not yet made a report. We will do that soon, I am sure. However, this question will certainly be taken into account. I agree that some terms are of concern; however, each legal term is always analyzed in this committee. We operate carefully. Senator Baker has brought this to our attention and it is a good point. In terms of “colour of right,” Senator Baker is correct. However, every legal term will be taken into account.

The Chairman: Senator Baker, to answer your question, the steering committee will make a proposal with respect to your suggestion. We will bring that proposal to the next meeting, and if it is the wish of the committee, we will proceed in that direction.

Le président: Si j’ai bien compris, le sénateur Baker ne met aucunement en doute la compétence des attachés de recherche de la Bibliothèque.

Le sénateur Baker: C’est exact.

Le président: Toutefois, comme ce projet de loi est assez complexe, et c’est ce que le sénateur Baker essaie de dire, et il peut me corriger si je me trompe, au lieu de demander aux fonctionnaires du ministère de la Justice qui ont rédigé le projet de loi de nous expliquer les points de droit plus détaillés, le comité devrait faire appel à un conseil-expert de l’extérieur. Voilà ce que le sénateur essaie de dire.

Le sénateur Baker: Monsieur le président, j’ai parlé de «l’apparence de droit». Il faut que quelqu’un examine cette question à fond, mais d’un point de vue juridique. Ce n’est pas le genre d’information que l’on retrouve habituellement dans la documentation que nous recevons — la Bibliothèque fait de l’excellent travail — et je ne m’en formalise pas. Toutefois, on laisse entendre, par exemple, que l’apparence de droit repose non pas sur la loi, mais sur des faits. Je m’excuse, monsieur le président, mais c’est faux.

Le sénateur Pearson: Je ne fais pas partie de ce comité depuis aussi longtemps que le sénateur Beaudoin, mais je dois dire que lorsque nous convoquons des avocats, nous obtenons beaucoup de réponses à nos questions, sans difficulté. Les gens ici présents, du fait de leurs compétences, savent quelles questions poser. Je n’en saurais pas plus si je faisais affaire à un consultant. Je veux être en mesure de me forger une opinion en me fondant sur ce que disent les nombreux témoins que nous convoquons. C’est ce que nous faisons habituellement.

Le sénateur Nolin: Toutefois, si nous pouvons, en plus des témoins, avoir accès à une étude de fond sur une question précise, cela ne peut que nous aider. Voilà pourquoi je dis que ces ressources sont disponibles. Nous ne posons peut-être pas les bonnes questions. C’est peut-être là que se situe le problème. Nous posons peut-être des questions trop vastes.

Le sénateur Beaudoin: Le comité de direction est déjà saisi de la question. J’ai écouté attentivement tout ce qui a été dit, et je suis tout à fait d’accord. Nous avons déjà établi une liste provisoire pour le comité, mais nous n’avons pas encore préparé de rapport. Nous le ferons bientôt, j’en suis certain. Toutefois, cette question sera certainement prise en compte. Il est vrai que certaines expressions posent problème. Toutefois, toutes les expressions juridiques sont analysées de près par le comité, qui agit avec prudence. Le sénateur Baker a porté ce point à notre attention, et il a bien fait. Pour ce qui est de «l’apparence de droit», le sénateur Baker a raison. Toutefois, chaque expression juridique sera analysée de près.

Le président: Sénateur Baker, pour répondre à votre question, le comité de direction formulera une recommandation au sujet de la proposition que vous avez faite. Nous examinerons la recommandation à la prochaine réunion, et si le comité est d’accord, nous procéderons de cette façon.

Senator Baker: Mr. Chairman, I always find that litigators, people who must spend their time examining case law and who know how to do that, are always more dependable than people who do not.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, November 20, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-10, to amend the Criminal code (cruelty to animals and firearms) and the Firearms Act, and Bill S-5, respecting a National Acadian Day, met this day at 4:50 p.m. to give consideration to the bills.

Senator George J. Furey (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we had referred to us this afternoon Bill C-10, to amend the Criminal Code with respect to firearms and cruelty to animals, also with an instruction from the chamber to split the bill. I propose that we proceed to hear from Minister Cauchon and his officials this afternoon. At tomorrow's meeting we will discuss the instruction that we have received from the chamber.

Welcome, minister. Thank you for taking the time to be with us today.

[*Translation*]

Mr. Martin Cauchon, Minister of Justice and Attorney General of Canada: Mr. Chairman, I am always very pleased to meet with you. As Minister of Justice, this is the second time I have had the opportunity to appear before your Committee to discuss proposed legislation.

Today we will be discussing a bill with two parts to it that are important for both the Department and Canadian society. They deal with cruelty to animals and changes to firearms registration that are aimed at improving the system and procedures as a whole.

I am very pleased to have this opportunity to make some remarks regarding Bill C-10. To begin with, I would like to discuss the provisions of the bill that deal with cruelty to animals.

I will then move on to an analysis of the changes that relate to firearms. The first point to be made is that legislative amendments dealing with cruelty to animals, in one form or another, have been before Parliament for two and a half years now.

Le sénateur Baker: Monsieur le président, je trouve que les avocats plaidants, qui étudient de près la jurisprudence et qui sont spécialisés dans ce domaine, sont nettement plus fiables.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 20 novembre 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, saisi du projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel (Cruauté envers les animaux et Armes à feu) et la Loi sur les armes à feu, et du projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes, se réunit aujourd'hui à 16 h 50 pour examiner lesdits projets de loi.

Le sénateur George J. Furey (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, le projet de loi C-10, Loi modifiant le Code criminel en ce qui concerne les armes à feu et la cruauté envers les animaux nous a été renvoyé cet après-midi, avec l'instruction de scinder ce projet de loi. Je propose donc que nous entendions les propos du ministre Cauchon et de ses fonctionnaires cet après-midi. À la réunion de demain, nous pourrions discuter des instructions que nous avons reçues de la Chambre.

Bienvenue, monsieur le ministre. Je vous remercie d'avoir bien voulu prendre le temps d'être parmi nous aujourd'hui.

[*Français*]

M. Martin Cauchon, ministre de la Justice et procureur général du Canada: Monsieur le président, je viens toujours vous rencontrer avec grand plaisir. Comme ministre de la Justice, c'est la deuxième fois que j'ai la chance de venir discuter avec vous de projets de loi.

Nous nous entretiendrons aujourd'hui d'un projet de loi qui contient essentiellement deux éléments importants pour le ministère et pour la société canadienne. Il concerne la cruauté envers les animaux et les modifications à l'enregistrement des armes à feu pour améliorer l'ensemble du système et des procédures.

Je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui pour traiter du projet de loi C-10. Dans un premier temps, j'aimerais d'abord vous parler des dispositions concernant la cruauté envers les animaux de ce fameux projet de loi.

Je poursuivrai ensuite avec une analyse des modifications ayant trait aux armes à feu. D'emblée, soulignons que le Parlement est saisi depuis deux ans et demi de modifications législatives ayant trait à la cruauté envers les animaux sous une forme ou sous une autre.

Since December 1999, associations that reflect the entire spectrum of opinion on this issue have come forward to present their views. There has been exhaustive debate of these changes. In that context, I have no doubt that discussions on the bill in your Committee will be both helpful and constructive.

As you probably know, the vast majority of Canadians are keenly interested in the provisions dealing with cruelty to animals, and support the changes proposed in Bill C-10, particularly as regards heavier penalties.

In that respect, there are two main issues I would like to address: first, the reasons why the government is amending the legislation on cruelty to animals now, and second — I have often been asked this question — what impact these amendments to the law will have on legitimate industrial uses of animals.

To start with, allow me to state that the fundamental purpose of these legislative changes is two-fold: first, to modernize and simplify the law, and second, to increase the maximum penalties for the offence of cruelty.

[*English*]

Mr. Chairman, the rationale for the amendments to the animal cruelty provisions in Bill C-10 is to update and modernize the law. This involves ridding the law of outdated concepts that add confusion rather than clarity. One example of an anachronism in the law is that distinctions are made between different types of animals. For example, one clause deals only with cattle while another deals with dogs, birds or animals kept for a lawful purpose. A third clause protects all animals from unnecessary pain, suffering or injury. The current organization of the animal cruelty offences reflects the piecemeal fashion in which the code has been amended over the years. Obviously it is time to modernize and clarify the animal cruelty offences.

Bill C-10 has greatly clarified the law by setting out intentional cruelty offences in one clause and cruelty involving criminal neglect in another. The different degrees of culpability for intentional cruelty and criminal neglect involve different maximum penalties. Unlike the current animal cruelty provisions in the Criminal Code, Bill C-10 does not contain offences that overlap each other.

By raising these points I do not mean to suggest there is no clarity in the current law. In fact, the leading case on animal

Depuis décembre 1999, les associations de toute allégeance sont à de nombreuses reprises venues faire connaître leur point de vue. Il y a eu un débat complet et exhaustif au sujet de ces changements. Dans ce contexte, je sais que les discussions qui auront lieu au sein de votre comité apporteront un éclairage constructif à ce projet de loi.

Comme vous le savez sans doute, la grande majorité des Canadiennes et des Canadiens s'intéresse vivement aux dispositions relatives à la cruauté envers les animaux et appuie les changements proposés par le projet de loi C-10, particulièrement en ce qui a trait à l'alourdissement des peines.

À ce sujet, j'aimerais traiter aujourd'hui de deux questions principales. D'abord, pourquoi le gouvernement modifie-t-il la Loi traitant de la cruauté envers les animaux maintenant? Deuxièmement — cette question m'a été posée fréquemment — la modification de la loi aurait quels effets sur les usages industriels légitimes des animaux?

D'entrée de jeu, soulignons que les modifications du projet de loi ont deux objectifs fondamentaux. Le premier est la modernisation et la simplification de la loi et le second est l'augmentation des pénalités maximales pour l'infraction de cruauté.

[*Traduction*]

Monsieur le président, les modifications proposées dans le cadre du projet de loi C-10 qui concerne la cruauté envers les animaux visent à actualiser et à moderniser la loi actuelle. Il s'agit en réalité de supprimer des dispositions législatives actuelles des concepts dépassés qui embrouillent la situation plutôt que de la rendre plus claire. Un exemple d'un tel anachronisme serait les distinctions qui sont faites entre les différents types d'animaux. Par exemple, il y a un article qui ne traite que des bovins, alors qu'un autre concerne les chiens, les oiseaux ou les animaux gardés pour des raisons légitimes. Un troisième article protège tous les animaux contre des douleurs, souffrances ou blessures qui pourraient être causées sans nécessité. La structure actuelle des dispositions touchant la cruauté envers les animaux traduit l'approche fragmentaire adoptée pour modifier le Code au fil des ans. Il est manifeste que le temps est venu de moderniser et de clarifier les infractions relatives à la cruauté envers les animaux.

Le projet de loi C-10 permettra de préciser grandement nos textes législatifs en regroupant toutes les infractions touchant la cruauté volontaire envers les animaux dans un même article et celles qui concernent la négligence criminelle dans un autre article. Les divers degrés de culpabilité à l'égard de la cruauté volontaire et de la négligence criminelle donnent lieu à des peines maximales différentes. À la différence des dispositions actuelles du Code criminel touchant la cruauté envers les animaux, le projet de loi C-10 ne prévoit pas des infractions qui se chevauchent mutuellement.

En soulevant ces points, je ne cherche pas à laisser entendre que la loi actuelle n'est pas du tout claire. En fait, l'arrêt clé sur la

cruelty in the 1970s clarified the test for the main offences of causing unnecessary pain, suffering or injury.

Provisions that overlap or are inconsistent compromise the clarity. In other words, in the current provisions, not all the pieces of the puzzle fit together. Bill C-10 addresses that shortcoming. Also, taking the offences out of Part 11 of the Criminal Code relating to property and creating a new part of the code reflect a more accurate characterization of the offences. We protect animals because they feel pain, not because they are and continue to be property. This change does not elevate the status of animals or add any legal rights.

A second rationale for these amendments is to increase the penalties available for intentional cruelty and criminal neglect. With the exception of offences against cattle, all of the animal cruelty offences are summary conviction offences and carry a maximum sentence of six months in jail or a \$2,000 fine.

The way that society traditionally recognizes the seriousness of any particular prohibited conduct is through the penalty that is prescribed for that conduct. Canadians have made it very clear that the animal cruelty penalty provisions no longer reflect the way that society views these crimes. In addition, scientific research increasingly shows a link between animal cruelty and violence towards humans, particularly in the context of domestic violence.

For example, one of the conclusions of a study conducted in Calgary last year was that, in a number of areas, the results confirmed that when an animal is hurt the children in the home are likely to be impacted and that violence towards animals perpetuates the cycle of violence.

In some cases, a child's violence towards animals leads to violence towards people. In many cases, it indicates that someone else in the home is also being hurt. This study is consistent with the literature that suggests an association between a pattern of cruelty to animals in childhood or adolescence, and a pattern of dangerous and recurrent aggression against people at a later age.

[Translation]

Bill C-10 substantially increases the penalty for wilful cruelty by establishing a hybrid offence and increasing the maximum penalty to five years for an indictable offence, and to 18 months for an offence punishable on summary conviction. The broad flexibility this provides with respect to sentencing will allow the Crown to adjust the sentence depending on the circumstances of the offence, while making it clear to judges, prosecutors and the general public that acts of cruelty to animals are acts of violence.

cruauté envers les animaux dans les années 70 a justement permis de tirer au clair le critère à appliquer pour les principales infractions touchant les douleurs, souffrances ou blessures causées sans nécessité.

Or des dispositions législatives qui se chevauchent ou sont incohérentes compromettent la clarté de la loi. Autrement dit, le texte des dispositions actuelles est tel que les pièces du puzzle sont parfois incompatibles. Le projet de loi C-10 comble justement ces lacunes. De plus, en supprimant les infractions de la Partie II du Code criminel touchant la propriété pour créer une nouvelle partie, nous sommes à même de mieux caractériser la nature des infractions concernées. Nous protégeons les animaux parce qu'ils sont capables de ressentir de la douleur, et non pas parce qu'ils constituent un bien. Ce changement ne relève aucunement le statut des animaux et n'ajoute pas non plus de droits juridiques.

Ces modifications sont également nécessaires afin d'aggraver la peine prévue pour la cruauté volontaire et la négligence criminelle. À l'exception des infractions touchant les bovins, toutes les infractions relatives à la cruauté envers les animaux donnent lieu à des poursuites sommaires et une peine maximale de six mois de prison ou une amende de 2 000 \$.

Normalement, c'est la peine prévue pour l'acte interdit qui permet de reconnaître la gravité de cet acte. Les Canadiens nous ont fait comprendre que les peines prévues pour la cruauté envers les animaux ne correspondent plus à l'attitude de notre société vis-à-vis de ces crimes. De plus, les résultats de la recherche scientifique démontrent un lien de plus en plus étroit entre la cruauté envers les animaux et la violence faite aux humains, notamment dans le contexte de la violence conjugale.

Par exemple, les résultats d'une étude menée à Calgary l'année dernière ont permis de conclure, entre autres, qu'à bien des égards, lorsqu'un animal est maltraité, les enfants seront probablement touchés et que la violence envers les animaux perpétue le cycle de violence.

Dans certains cas, le comportement violent d'un enfant envers des animaux peut l'amener à être violent dans ses rapports avec les gens. Dans bien des cas, cela permet de supposer que quelqu'un d'autre à la maison subit également des blessures. Les résultats de cette étude cadrent d'ailleurs avec ceux d'autres enquêtes qui laissent entendre qu'il y aurait une corrélation entre des actes répétés de cruauté envers les animaux dans l'enfance ou l'adolescence, et des actes répétés d'agression dangereuse envers les gens plus tard dans la vie.

[Français]

Le projet de loi C-10 augmente substantiellement la peine liée à la cruauté intentionnelle en créant une infraction mixte et en faisant passer la peine maximale à cinq ans pour un acte criminel et à 18 mois pour une infraction de procédure sommaire. La grande souplesse en matière de détermination de la peine permet à la Couronne d'adapter la peine selon les circonstances, et signale aux juges, aux poursuivants et aux membres du grand public que les actes de cruauté envers les animaux sont des actes de violence.

A large majority of Canadians have expressed their views on this, and have made it clear that they want animal cruelty offences to be subject to more severe penalties.

In other words, the people of Canada are asking that we update current legislative provisions dealing with cruelty to animals and increase penalties for such offences. The degree of culpability that wilfully causing pain to an animal implies — such as when a animal is tortured — justifies the maximum sentence of five years in prison. The Criminal Code already provides that persons who kill, mutilate or harm cattle are subject to a maximum sentence of five years in prison.

[*English*]

In addition to increased maximum penalties, the amendments in Bill C-10 set out additional sentencing tools for the courts in animal cruelty cases. The maximum duration of an order prohibiting an offender from owning or having custody of an animal has been extended from two years to life. The courts are given a new power to order a convicted offender to repay to a person or to an organization the costs associated with caring for the animals in respect of which the offender was convicted.

[*Translation*]

Now let's look at the question I am frequently asked: what impact will these legislative changes have on legitimate industrial uses of animals?

First of all, I want to emphasize that industrial uses of animals and the provisions of the Criminal Code respecting cruelty to animals have coexisted since 1892. The amendments proposed in Bill C-10 modernize the law and provide for stiffer penalties, but in no way change the current test of liability as regards wilful cruelty and criminal negligence towards animals.

I want to stress that fact. The test for liability has not been changed. Practices that are now legal will not become illegal when Bill C-10 passes into law.

[*English*]

When the current tests for liability for causing unnecessary pain, suffering or injury were introduced in 1953, Parliament had a choice between two possible approaches for determining liability in circumstances where there are legitimate practices that may cause pain to animals. One approach was to prohibit the infliction of any and all pain but to provide defences where the purpose for inflicting the pain is lawful.

Une forte majorité de Canadiennes et de Canadiens ont exprimé leur opinion à ce sujet et ont clairement dit qu'ils veulent que les infractions de cruauté envers les animaux soient punies plus sévèrement.

En d'autres termes, la population canadienne demande qu'on mette à jour les dispositions législatives sur la cruauté envers les animaux et qu'on accroisse les peines qui peuvent être infligées pour de telles infractions. Le degré de culpabilité qu'implique le fait de causer intentionnellement des douleurs à un animal, comme par exemple quand on le torture, justifie l'emprisonnement maximal de cinq ans. Le Code criminel prévoit déjà que les personnes qui tuent, mutilent ou blessent des bestiaux sont passibles d'un emprisonnement maximal de cinq ans.

[*Traduction*]

En plus d'allonger les peines maximales, les modifications que propose le projet de loi C-10 offrent aux tribunaux des outils supplémentaires pour faciliter la détermination de la peine dans des affaires qui concernent la cruauté envers les animaux. La durée maximale d'une ordonnance interdisant à un contrevenant de posséder ou d'avoir la garde d'un animal a été prolongée; au lieu d'être de deux ans, elle sera désormais pour la vie. Les tribunaux jouiront aussi d'un nouveau pouvoir puisqu'ils pourront ordonner à un contrevenant dont la culpabilité a été reconnue de rembourser un particulier ou un organisme les frais des soins donnés aux animaux visés par la condamnation du contrevenant.

[*Français*]

Maintenant, voyons la question qui m'a été posée fréquemment, à savoir quel effet aura la modification de la loi sur les usages industriels légitimes d'animaux.

D'abord, soulignons que les usages industriels d'animaux et les dispositions du Code criminel relatives à la cruauté envers les animaux coexistent depuis 1892. Les amendements proposés par le projet de loi C-10 modernisent le droit et alourdissent les peines, mais ils ne modifient pas le critère de responsabilité relatif à la cruauté intentionnelle et à la négligence criminelle envers les animaux.

J'insiste sur ce point. Le critère de responsabilité n'a pas été modifié. Les pratiques légales à l'heure actuelle ne deviendront pas illégales lorsque le projet de loi C-10 sera promulgué.

[*Traduction*]

Lors de l'introduction en 1953 des critères actuels en matière de responsabilité lorsqu'il est question d'avoir causé une douleur, souffrance ou blessure, le Parlement avait le choix entre deux démarches possibles pour la détermination de la responsabilité dans des situations où des pratiques légitimes auraient pu causer une douleur à un animal. Une approche possible consistait à interdire de causer la douleur, quelle qu'elle soit, mais de prévoir un moyen de défense lorsque la raison pour laquelle la douleur a été causée était légitime.

The other approach was to factor the reasonable use of animals for lawful purposes into the very definition of the offence itself. Parliament chose the second approach, which is maintained in the animal cruelty amendments in Bill C-10. No offence is even committed unless unnecessary pain, suffering or injury is inflicted, or unless the standard of care was departed from in a very substantial way.

The test for unnecessary pain takes into account whether the purpose of inflicting the pain was lawful, and whether the means used to achieve the purpose were reasonable. The policy of the law is that we do not brand people who use animals in industry as criminals unless they go beyond what is reasonable.

Mr. Chairman, some industry groups maintain that if the defences of lawful justification, excuse and colour of right in subsection 429(2) of the Criminal Code are not available to them, they will lose what has been called “up-front protection.”

When you look at this argument closely, you realize that it is based on a false assumption. These people are saying that they think that the defences in the Criminal Code currently operate to excuse any conduct, provided that it is done for a lawful purpose. This basically means that they think they are exempt from the law. This position is not supported by any case law. In fact, in *Ménard*, the leading case on animal cruelty, they looked at both the lawful purpose and the means chosen to achieve the purpose in deciding what was unnecessary pain, suffering or injury.

This case also made it clear that a determination of what is unnecessary pain is not a subjective test. It is not what a particular group or person thinks is unnecessary pain. It is an objective test that has been in the Criminal Code since 1953, and it is well understood by the courts. Furthermore, Mr. Chairman, subsection 8(3) clarifies the application of common law defences, including legal justification, excuse or colour of right, to the offences of animal cruelty.

Bill C-10 does not change this test. Defences do not operate to exempt industry from the cruelty offences.

[Translation]

Perhaps I could briefly review the facts of the *Ménard* case to illustrate the comments I have made about the way that test applies to pain and suffering caused to animals in the industrial setting.

L'autre approche consistait à incorporer dans la définition même de l'infraction une utilisation raisonnable des animaux à des fins légitimes. Le Parlement a opté pour la deuxième approche, qui est d'ailleurs maintenue dans les modifications que prévoit le projet de loi C-10 en matière de cruauté envers les animaux. On considère qu'il n'y a pas matière à infraction à moins que la douleur, souffrance ou blessure ait été causée sans nécessité ou que l'on ait dérogé de façon importante à la norme en ce qui concerne les soins à fournir.

Le critère relatif à la douleur causée sans nécessité tient compte de la présence ou non de raison légitime d'avoir causé la douleur et de la mesure dans laquelle les moyens utilisés étaient raisonnables ou non. Selon le principe qui sous-tend la loi, on ne considère les personnes qui utilisent les animaux dans l'industrie comme des criminels que si elles dépassent ce qu'on peut considérer comme des limites raisonnables.

Monsieur le président, certains groupes industriels prétendent que si la défense de l'acte commis avec une justification ou une excuse légale et avec apparence de droit que prévoit le paragraphe 429(2) du Code criminel ne leur est plus accessible, ils perdront ce qu'on appelle leur «protection directe».

Mais si l'on examine de près cet argument, on se rend compte qu'il repose sur une fausse prémisse. D'après ces personnes, les moyens de défense que prévoit actuellement le Code criminel permettent d'excuser tout type de conduite, à condition que des raisons soi-disant légitimes puissent justifier cette conduite. Cela signifie essentiellement que ces personnes estiment ne pas être visées par la loi. Or la jurisprudence ne permet absolument pas de tirer une telle conclusion. En fait, dans l'affaire *Ménard*, l'arrêt clé sur la cruauté envers les animaux, la cour a examiné les concepts de la fin légitime et des moyens utilisés pour arriver à cette fin pour déterminer ce qui doit être considéré comme une douleur, souffrance ou blessure causée sans nécessité.

Cet arrêt a également permis de préciser que les éléments qui permettent de déterminer dans quelles circonstances une douleur ou souffrance peut être considérée comme ayant été causée sans nécessité ne correspondent pas à des critères subjectifs. Il ne s'agit donc pas savoir ce qu'un groupe ou un particulier considère comme une douleur causée sans nécessité. Il s'agit au contraire d'un critère objectif qui fait partie intégrante du Code criminel depuis 1953, et ce critère est bien compris des tribunaux. De plus, monsieur le président, le paragraphe 8(3) tire au clair l'application des moyens de défense que prévoit la common law — y compris la justification, l'excuse légale et l'apparence de droit — aux infractions touchant la cruauté envers les animaux.

Le projet de loi C-10 ne modifie en rien ce critère. La raison d'être de ces moyens de défense n'est pas d'exclure un secteur industriel de l'application des infractions relatives à la cruauté.

[Français]

Permettez-moi de rappeler brièvement les faits de l'affaire *Ménard* afin d'illustrer les observations que j'ai faites sur la manière dont est appliqué le critère relatif à la douleur et aux souffrances causées à des animaux dans le contexte industriel.

In the *Ménard* case, the accused was the operator of a stray animal extermination company. The court expressly recognized that animals may be used for various legitimate purposes, and that to achieve those purposes, it may be necessary to inflict pain. The court did in fact rule that Ménard killed animals to achieve a legitimate purpose.

However, the problem was that the method used by Ménard to kill the animals caused them pain, whereas another method which was easily accessible to him would have caused less pain. He was thus found guilty because the means he used to achieve a legitimate purpose caused pain that could have been avoided, and consequently the test for causing unnecessary pain or suffering was met.

Essentially, this ruling makes it clear that any person using animals must behave in a humane fashion. I believe the majority of Canadians do behave humanely. The law in this area has been clear for 50 years, and this bill changes nothing in that respect.

[English]

I know that many of these industries are subject to codes of practice and applicable guidelines. I wish to state clearly, for the record, that I am confident that in any case that comes before a court in respect of one of these industries, the court will take into account the applicable standards and guidelines. For example, the guidelines developed by the Canadian Council on Animal Care provide a crucial reference point in the context of animal research and teaching. Also, agricultural codes of practice are relevant in the farming context.

Let me assure you that the courts already have regard to such guidelines as the best evidence of what is reasonable and acceptable in a particular context. This is the current state of the law. It is certainly my intention that the law remain unchanged in this regard.

[Translation]

Some of those who have criticized Bill C-10 are concerned that farmers, researchers and trappers may be dragged before the courts by animal rights groups. They are basing that belief on the assumption that individuals can easily use the courts to engage in malicious prosecution against certain industries.

I believe that is absolutely incorrect. Recent changes to the Criminal Code provide solid protection against individuals who might be tempted to use the courts for non-judicial purposes. With these changes, all actions initiated by individuals will be screened by a designated judge or justice of the peace. Only once a hearing has been held would a potential accused possibly be forced to come before a court of law. Those protections complement others already set out in the Criminal Code.

Dans l'affaire *Ménard*, l'accusé exploitait une entreprise d'extermination des animaux vagabonds. Le tribunal a expressément reconnu que les animaux peuvent être utilisés à diverses fins légitimes et que, pour arriver à ces fins, il peut falloir infliger de la douleur. Le tribunal a en fait jugé que Ménard abattait des animaux dans la poursuite d'une fin légitime.

Cependant, le problème était que Ménard, pour tuer, employait une méthode qui infligeait de la douleur alors qu'une autre à laquelle il aurait pu facilement avoir recours aurait infligé une douleur moindre. Il a été reconnu coupable parce que les moyens dont il se servait pour parvenir à la fin légitime recherchée causait une douleur qui aurait pu être évitée et que, par conséquent, le critère d'infliger une douleur ou des lésions inutiles était rempli.

Au fond, cet arrêt énonce que toute personne utilisant des animaux doit se comporter de façon humaine. Je crois que la majorité de la population canadienne se comporte ainsi. Le droit à ce sujet a été clair depuis 50 ans et ce projet de loi ne change rien.

[Traduction]

Je sais que bon nombre de ces secteurs d'activité sont tenus de respecter des codes de pratique et directives. Je tiens à déclarer publiquement, d'ailleurs, que je suis convaincu que dans l'éventualité où un tribunal aurait à se prononcer sur le comportement d'une de ces industries, il tiendra compte des normes et directives qui s'appliquent. Par exemple, les lignes directrices élaborées par le Conseil canadien de protection des animaux constituent un point de repère critique dans le contexte de la recherche faite sur les animaux et de l'enseignement. De plus, les codes de pratique agricoles sont tout à fait pertinents dans le contexte de l'agriculture.

Permettez-moi de vous assurer que les tribunaux considèrent d'ores et déjà de telles lignes directrices comme la meilleure preuve de ce qui peut être considéré comme raisonnable et acceptable dans un contexte donné. Voilà l'état actuel de la loi, et je précise que mon intention est de faire en sorte que la loi reste inchangée à cet égard.

[Français]

Certaines personnes qui ont critiqué le projet de loi C-10 craignent de voir les agriculteurs, les chercheurs et les trappeurs entraînés devant les tribunaux par les défenseurs des droits des animaux. Elles partent du postulat que les particuliers peuvent facilement se servir des tribunaux pour engager des poursuites abusives contre les industries.

Je crois que ceci est effectivement faux. Les modifications apportées récemment au Code criminel offrent des protections solides contre les particuliers qui seraient tentés de se servir des tribunaux à des fins qui ne sont pas judiciaires. Selon ces modifications, toutes les poursuites engagées par des particuliers seront filtrées par un juge ou un juge de paix désigné. Ce n'est qu'après la tenue d'une audience que l'accusé éventuel pourrait être contraint de se présenter au tribunal. Ces protections s'ajoutent à celles déjà prévues par le Code criminel.

[English]

Mr. Chairman, I suggest to honourable senators that the animal cruelty provisions in Bill C-10 achieve the goals of legislation without creating the risk that industry or anyone else would be subject to vexatious prosecutions.

I would like to use the remainder of my time to address the part of this bill that deals with the Firearms Act.

This bill proposes administrative amendments to the Canadian Firearms Program. Let me discuss these amendments in the context of public safety.

First, I am pleased to report that our practical approach to gun safety is already helping to cut down on firearms-related crimes in this country. It does this by keeping firearms from people who should not have them and encouraging legitimate owners to handle firearms safely and responsibly.

[Translation]

The licencing process was the first stage of the program, as we all know. Licencing was proven to be a tremendous success. The firearms data base now has some 2.1 millions registrants, which corresponds in our view to about 90 per cent of the estimated number of firearms owners.

Security checks were carried out for every firearms licence application. A licence holder check is also conducted to ensure that licence holders can continue to meet the requirements for possessing firearms.

[English]

The second phase of the program, registration of firearms, is also nearing completion. Firearms must be registered by the end of this year. I am pleased to report that Canadians are taking the initiative to register these firearms. A month before the deadline, we have already received applications from about 70 per cent of licensed firearms owners. This national investment in public safety is already paying off. Enhanced screening of firearms licence applicants and continuous eligibility screening of licensed holders are leading to safer homes and communities by keeping firearms from those who pose a risk to themselves or others.

Since December 1, 1998, over 7,000 licences have been refused or revoked by public safety authorities. The number of revocations is over 50 times higher than the total for five years under the previous program.

[Traduction]

Monsieur le président, je soumetts aux honorables sénateurs que les dispositions du projet de loi C-10 touchant la cruauté envers les animaux permettent d'atteindre les objectifs de la loi sans créer le risque qu'un secteur d'activité ou particulier fasse l'objet de poursuites vexatoires.

Je voudrais consacrer le temps qui me reste aux dispositions du projet de loi qui concerne la Loi sur les armes à feu.

Ce projet de loi propose un certain nombre de modifications administratives au Programme canadien des armes à feu. Permettez-moi donc d'expliquer ces modifications par rapport à l'objectif de la sécurité publique.

D'abord, je suis heureux de vous signaler que notre approche pragmatique en ce qui concerne l'utilisation sécuritaire des armes à feu permet d'ores et déjà de réduire le nombre de crimes qui sont commis au Canada à l'aide d'armes à feu. Si cela était possible, c'est parce que les personnes qui ne devraient pas posséder des armes à feu sont empêchées de le faire et l'on encourage les propriétaires légitimes de telles armes à les manier de façon sécuritaire et responsable.

[Français]

La phase de délivrance des permis a été la première étape du programme, comme on le sait. La délivrance des permis s'est révélée un véritable succès. La base de données des armes à feu contient désormais 2,1 millions d'inscrits, ce qui représente à notre avis 90 p.100 du nombre estimé de propriétaires d'armes à feu.

Des vérifications de sécurité ont été effectuées pour chaque demande de permis d'arme à feu. Il y a également une vérification continue des détenteurs de permis afin de s'assurer que ceux-ci continuent à satisfaire aux exigences pour posséder des armes à feu.

[Traduction]

La deuxième phase du programme, soit l'enregistrement des armes à feu, tire à sa fin. Les armes à feu doivent être enregistrées d'ici la fin de cette année. Je suis heureux de vous signaler que les Canadiens ont pris l'initiative d'enregistrer leurs armes à feu. À un mois de la date limite, nous avons déjà en main les demandes d'environ 70 p. 100 des propriétaires d'armes à feu qui sont titulaires d'un permis. Cet investissement national dans la sécurité publique porte déjà ses fruits. Un contrôle plus strict des demandeurs de permis d'armes à feu et le contrôle en permanence de l'admissibilité des titulaires de permis garantissent déjà une sécurité accrue à la maison et dans les collectivités dans leur ensemble puisque les personnes qui présentent un risque pour elles-mêmes ou pour d'autres n'auront pas la possibilité de posséder une arme à feu.

Depuis le 1^{er} décembre 1998, plus de 7 000 permis ont été refusés ou révoqués par les autorités qui veillent à protéger la sécurité du public. Le nombre de révocations est à présent 50 fois plus élevé que le nombre total de révocations pour les cinq ans qui ont précédé l'introduction du nouveau programme.

[Translation]

I would now like to move on to the second part of my opening remarks with respect to firearms: public support for the program.

Indeed, the people of Canada continue to strongly support the firearms program. Law enforcement organizations, particularly the Canadian Police Association and the Canadian Association of Chiefs of Police, continue to support this program because of the essential tools it makes available to them for fighting crime.

Also, it should be mentioned that in cooperation with law enforcement organizations, we have established a National Firearms Act Enforcement Support Team. This is an elite unit composed of highly experienced professionals. This team is already providing support to local police services to combat the illegal trafficking and smuggling of firearms, as well as violent acts committed using firearms.

Members of the NFAEST have provided valuable support to police forces across the country.

[English]

Honourable senators, I will now move to the last theme of my remarks, which is simplified administration. In Bill C-10, we are putting forward administrative changes that will continue to ensure a high level of service to clients. This in no way affects the government's clearly stated commitment to public safety. In fact, the bill will strengthen the program's contribution to public safety by allowing us to simplify processes and requirements for firearms owners and therefore encourage compliance.

[Translation]

These changes include simplifying the licence renewal process. Also, pre-processing the applications of visitors to Canada wanting to bring in firearms will make the border process more efficient.

We are enhancing efficiency by reducing costs. For example, by ensuring equal distribution of licence renewal applications, we will avoid having to process massive numbers of applications at the end of a five-year period, while at the same time balancing the workload. We want to give exclusive administrative authority to a Commissioner of Firearms who will report directly to the Minister of Justice.

[English]

Mr. Chairman, other amendments will allow us to both enhance and streamline border controls when it comes to the import and export of firearms. In Bill C-10, the government has also recognized the need to address dealer inventories of prohibited handguns, in particular dealers caught with inventories on February 14, 1995, when their prohibition was first announced. Grandfathering these inventories would allow businesses to sell prohibited handguns to individuals who are

[Français]

Je désire maintenant passer au deuxième volet de mes remarques sur les armes à feu: l'appui public au programme.

En effet, la population canadienne continue d'accorder un fort appui au programme des armes à feu. Les organismes d'application de la loi, notamment l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police, continuent d'accorder leur appui au programme en raison des instruments nécessaires pour lutter contre la criminalité qu'il met à leur disposition.

De plus, soulignons que de concert avec des organismes d'application de la loi, nous avons mis sur pied l'équipe nationale de soutien à l'application de la Loi sur les armes à feu. Il s'agit d'une unité comportant des élites professionnelles d'expérience. Cette équipe offre déjà un soutien aux services de police locaux dans la lutte contre le trafic illicite et la contrebande d'armes à feu, ainsi que contre la violence commise au moyen d'armes à feu.

Les membres de l'ENSALA ont contribué à offrir un soutien aux services policiers à l'échelle du pays.

[Traduction]

Honorables sénateurs, je voudrais passer maintenant au dernier thème de mes remarques liminaires, à savoir l'administration simplifiée. Dans le projet de loi C-10, nous proposons des changements administratifs qui vont continuer de garantir un niveau élevé de service aux clients. Ces changements n'influent en rien sur l'engagement manifeste du gouvernement vis-à-vis de la sécurité publique. En fait, cette mesure renforcera la contribution qu'apporte le programme à la sécurité publique en nous permettant de simplifier les procédés et les exigences touchant les propriétaires d'armes à feu, ce qui favorisera la conformité.

[Français]

Ces modifications comprennent la simplification du processus de renouvellement des permis. De plus, le traitement préalable des demandes de visiteurs séjournant au Canada qui désirent apporter des armes à feu rendra aussi le processus frontalier plus efficace.

Nous améliorons l'efficacité tout en réduisant les coûts. Par exemple, grâce à la répartition des demandes de renouvellement des permis, on évitera l'arrivée massive des demandes au terme d'une période de cinq ans, tout en équilibrant la charge de travail. Nous voulons confier le pouvoir exclusif pour l'administration à un commissaire aux armes à feu qui relèvera directement du ministre de la Justice.

[Traduction]

Monsieur le président, d'autres modifications nous permettront d'améliorer et de rationaliser les contrôles frontaliers en ce qui concerne l'importation et l'exportation des armes à feu. Dans ce projet de loi, le gouvernement reconnaît également la nécessité de prendre des mesures relatives aux stocks d'armes à feu prohibées conservés par certains négociants, notamment ceux qui avaient encore des stocks le 14 février 1995, date à laquelle l'interdiction a été annoncée. Le fait

grandfathered to possess them and licensed to acquire them. This would help businesses and would not affect public safety, as only licensed, grandfathered individuals could acquire these handguns.

A related amendment would change a grandfathering date for prohibiting handguns from February 14, 1995 to December 1, 1998, so that properly licensed individuals who lawfully acquired and registered a handgun while it was still restricted can keep it.

[*Translation*]

If adopted, this measure will ensure public safety, since only people in possession of handguns on December 1, 1998, with the proper training and licences, would be authorized to keep them. Only a small number of persons with grandfathered rights would be authorized to possess prohibited handguns.

[*English*]

With these amendments and ongoing collaboration with our partners and stakeholders, we will continue to ensure a fair balance between the interests of responsible firearms owners and our shared objective of public safety.

[*Translation*]

I want to thank you for your careful study of this important legislative instrument. I am now available to answer your questions.

[*English*]

Senator Stratton: We were instructed by the chamber to split the bill. We have heard the minister now on both aspects of the bill. How are we to proceed? I thought that the cruelty to animals aspect was going to be set aside and we were supposed to be dealing only with the amendments related to guns. Could you please clarify this point?

The Chairman: Minister Cauchon's officials can be here tomorrow. If it is the wish of the committee, we can proceed with questions on the firearms aspect of the bill at this point.

Senator Cools: We cannot proceed that way. Maybe you should go ahead. We can proceed on one bill or the other, but we cannot proceed on everything in this way.

d'accorder des droits acquis pour de tels stocks permettrait aux entreprises de vendre des armes de poing prohibées à des personnes qui, grâce à leurs droits acquis, sont autorisées à les posséder et détiennent un permis en bonne et due forme qui leur permet d'en acquérir. Ce serait utile pour les entreprises et n'aurait aucun impact sur la sécurité publique, étant donné que seules les personnes jouissant de droits acquis et titulaires de permis pourraient acquérir ce genre d'armes de poing.

Une modification semblable aurait pour effet de faire passer la date d'entrée en vigueur des droits acquis en ce qui concerne les armes de poing prohibées du 14 février 1995 au 1^{er} décembre 1998, de sorte que les titulaires de permis qui ont acquis et enregistré une arme de poing de façon légitime pendant la période où ces armes faisaient l'objet de restrictions pourraient la garder.

[*Français*]

Si elle était adoptée, cette mesure permettrait de maintenir la sécurité publique, car seules les personnes possédant des armes de point, le 1^{er} décembre 1998, et ayant la formation et le permis nécessaires pourraient les conserver. Seul un petit nombre de personnes visées par des droits acquis pourrait posséder des armes de point prohibées.

[*Traduction*]

Grâce à ces modifications et la collaboration que nous souhaitons maintenir en permanence avec nos partenaires et tous les intéressés, nous continuerons de nous assurer qu'il existe en tout temps un juste équilibre entre les intérêts des propriétaires responsables d'armes à feu et notre objectif commun, qui est d'assurer la sécurité du public.

[*Français*]

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à l'étude de cet instrument législatif important. Je peux maintenant répondre à vos questions.

[*Traduction*]

Le sénateur Stratton: La Chambre nous a donné l'instruction de scinder ce projet de loi. Nous avons maintenant entendu les propos du ministre sur les deux parties du projet de loi. Comment faut-il procéder? Je croyais que la partie touchant la cruauté envers les animaux serait mise de côté et que nous commencerions par traiter seulement les modifications touchant les armes à feu. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point?

Le président: Les hauts fonctionnaires du ministre Cauchon peuvent nous rencontrer demain. Si tel est le voeu du comité, nous pourrions nous contenter pour l'instant de poser des questions sur la partie du projet de loi qui traite des armes à feu.

Le sénateur Cools: Non, il n'est pas possible de suivre une telle procédure. Peut-être que vous devriez commencer. Nous pouvons examiner un projet de loi ou un autre, mais il n'est pas possible de tout examiner de cette façon.

I believe the better course of action was for the committee to settle the question of how it was going to split the bill first, and then have the minister appear before us on the first part of the new bill.

The minister has been speaking to us on Bill C-10, but in fact, if we can get on with our business, we will have two bills before us. It seems to me that that will be enough of a serious challenge.

I tend to think that the minister's time would be better spent if he could direct his full attention to the particular bill that will be before us once we make a decision as to which one we should proceed with first.

The Chairman: I am in the hands of the committee on this one.

My understanding is that the instruction is to split the bill. That has to be done before we report back to the chamber. That can be done any time. I do not believe it is necessary to do it right now.

Senator Cools: We should make a decision as to how we should proceed.

The Chairman: That is why I am asking for information on this issue.

Senator Beaudoin: My impression is that the minister has already given a general review of the two parts of Bill C-10. He started with cruelty to animals and finished with the issue of gun control.

There is no doubt in my mind that we have a binding order from the Senate. Logically, my first reaction is to deal first with the question of firearms, because of the nature of the bill and the question of the limits for the year to come.

After that, we may deal with the animal cruelty issue, which is completely different from the other part of the bill. Perhaps we may hear the minister on this question and he can inform us of his choice.

It is the choice of the committee. We have an order of the house. However, we have the power to say what we will deal with. In my opinion, a preliminary debate should take place and we should start with the question of gun control.

Senator Sparrow: First of all, it was clear in the house this afternoon that the direction was to refer the bill to committee and that the committee split the bill. It did not give any time limit as to when it could be discussed. To me, it means that the bill is to be split forthwith. There was no direction given to the committee saying, "You can discuss the gun portion or the cruelty to animals portion of the bill." There was no breakdown of that. The

À mon avis, il aurait été préférable que le comité règle la question de la scission du projet de loi d'abord, et qu'on demande ensuite au ministre de comparaître devant nous pour nous expliquer la première partie de cette mesure législative.

Le ministre nous a fait ses remarques liminaires sur le projet de loi C-10, mais en fait, si nous arrivons à régler la question procédurale, nous serons saisis de deux projets de loi à ce moment-là. Il me semble qu'il sera déjà assez difficile d'en arriver là.

J'ai tendance à penser qu'il serait préférable que le ministre puisse parler exclusivement du projet de loi dont nous serons saisis une fois que nous aurons pris une décision sur la procédure à suivre.

Le président: Je m'en remets à la volonté du comité.

Je crois savoir que nous avons reçu l'instruction de scinder le projet de loi. Il faut que cela se fasse avant que nous fassions rapport au projet de loi à la Chambre. Mais on peut faire cela à n'importe quel moment. Il n'est pas nécessaire à mon avis de le faire tout de suite.

Le sénateur Cools: Mais il nous faut décider de la procédure à suivre.

Le président: C'est pour cela que je vous demande votre avis sur la question.

Le sénateur Beaudoin: J'ai l'impression que le ministre nous a déjà donné un aperçu général des deux parties du projet de loi C-10. Il a commencé par nous expliquer celle qui concerne la cruauté envers les animaux et il a conclu en nous présentant les dispositions relatives au contrôle des armes à feu.

Il est clair dans mon esprit que l'ordonnance que nous avons reçue du Sénat est exécutoire. Logiquement, ma première réaction serait de dire que nous devrions traiter d'abord la question des armes à feu, étant donné la nature du projet de loi et les délais à respecter au cours de l'année à venir.

Après cela, nous pourrions passer à la partie qui concerne la cruauté envers les animaux, qui est complètement différente de l'autre. Peut-être que nous pourrions demander l'avis du ministre à ce sujet et il nous dira par quoi il préfère commencer.

Mais c'est au comité de faire son choix. Nous avons reçu une ordonnance de la Chambre. Cependant, nous avons le pouvoir de déterminer par quelle partie nous préférons commencer. À mon avis, nous devrions tenir un débat préliminaire en abordant en premier lieu la question du contrôle des armes à feu.

Le sénateur Sparrow: D'abord, il était clair à la Chambre cet après-midi que l'instruction de cette dernière était de renvoyer le projet de loi devant le comité et que le comité se charge de scinder ce projet de loi. Aucun délai n'a été fixé pour les discussions en comité. À mon avis, cela signifie donc que le projet de loi doit être scindé immédiatement. Le Sénat n'a pas ordonné au comité de discuter de la partie du projet de loi qui traite des armes à feu ou

comment that we should discuss the gun-related part is irrelevant because we have no power to deal with the bill.

If further thought had been given to it, the subject matter could have been referred to the committee today, but that was not the case. The subject matter has not been referred. It is only the bill that is to be split, and it has to go back to the house. According to the explanation we received today, it had to go back to the house as an amendment. Then the bill would have to proceed to second reading on each portion. It seems to me that that is the only thing the committee can do.

A further question arises. Is the committee sending back to the house an amendment to the bill? I cannot answer that question in my own mind. If it is an amendment to the bill, then it must go back to the House of Commons as well. Therefore, there is no purpose in discussing the bill here now, unless you wish to go back to the house and say, "Do you want to refer the subject matter to this committee?" Then you can discuss the subject matter, but not the bill.

Senator Baker: I listened carefully to the motion passed in the Senate. It was the usual motion before the Senate that accompanies a bill that is referred to committee for consideration.

There were statements made in the chamber related to meetings that had taken place regarding the possible splitting of the bill. The motion accepted by the Senate was the normal motion. Therefore, I would submit that the entire bill is before this committee, and if the committee decides to split it, then that is its decision.

Senator Cools: No. It is a mandatory instruction; it is not permissive.

Senator Baker: I listened to the motion carefully before the house. There was an instruction from the house to the committee. That is for the committee to decide. It is for the committee to pass as a motion. The entire bill is before the committee, and it is up to the committee, if it so decides, to split the bill.

Senator Bryden: It is unusual for me to say that everyone is right.

Senator Joyal: I have not spoken.

Senator Bryden: Maybe I am speaking too soon.

What occurred is legitimate.

de celle qui porte sur la cruauté envers les animaux. Aucune précision n'a été donnée à ce sujet. Donc, l'observation selon laquelle nous devrions d'abord discuter de la partie du projet de loi qui traite des armes à feu est sans pertinence puisque nous n'avons pas pour le moment le pouvoir d'examiner ce projet de loi.

Si on avait réfléchi un peu plus à la question, il aurait été possible de renvoyer cette question devant le comité dès aujourd'hui, mais tel n'a pas été le cas. Cette question n'a pas été renvoyée devant le comité. Le comité a simplement reçu l'instruction de scinder le projet de loi qui doit ensuite être renvoyé à la Chambre. D'après l'explication qu'on nous a faite aujourd'hui, ce projet de loi doit être renvoyé à la Chambre sous forme d'amendement. Ensuite il s'agira de procéder à la deuxième lecture de chaque partie du projet de loi. Il me semble donc que le comité ne puisse rien faire d'autre pour le moment.

Voilà qui soulève une autre question. Le comité renvoie-t-il à la Chambre un amendement au projet de loi? Je ne suis pas à même de répondre à cette question. Pour moi, la situation n'est pas claire. Si on lui renvoie un amendement au projet de loi, cet amendement doit également être renvoyé à la Chambre des communes. En conséquence, cela ne sert à rien de discuter du projet de loi maintenant, à moins que vous ne souhaitiez demander à la Chambre si elle désire renvoyer cette question devant le comité. À ce moment-là, nous pourrions examiner ladite question, mais non pas le projet de loi.

Le sénateur Baker: J'ai écouté attentivement lorsque la motion a été adoptée au Sénat. Il s'agissait de la motion habituelle qui accompagne un projet de loi qu'on veut renvoyer à un comité pour examen.

Certaines déclarations ont été faites à la Chambre concernant des réunions qui avaient eu lieu au sujet de la possibilité de scinder ce projet de loi. La motion adoptée par le Sénat était la motion habituelle. Je suis donc d'avis que le comité est d'ores et déjà saisi du projet de loi dans son ensemble, et que si le comité décide de le scinder, ce sera à lui de prendre la décision.

Le sénateur Cools: Non. L'instruction que nous avons reçue est exécutoire; elle ne nous donne pas la permission de le faire. Elle nous ordonne de le faire.

Le sénateur Baker: J'ai écouté attentivement le texte de la motion adoptée par la Chambre. Cette motion comportait une directive de la Chambre pour le comité. Mais c'est au comité de déterminer sa conduite. C'est au comité d'adopter une motion si tel est son désir. Le comité est déjà saisi du projet de loi dans son ensemble, et s'il le souhaite, le comité peut décider de scinder ce projet de loi.

Le sénateur Bryden: Cela ne m'arrive pas souvent, mais je dirai que tout le monde a raison.

Le sénateur Joyal: Je n'ai pas encore pris la parole.

Le sénateur Bryden: J'ai peut-être parlé trop vite.

Ce qui s'est produit est tout à fait légitime.

What was referred to the committee was the bill. The bill that was read at second reading was referred to this committee. However, it was said that, with direction, the committee should split the bill.

Senator Cools: Yes.

Senator Bryden: We know that. We cannot deal with the bill as a whole. However, I believe that we are not violating that order by benefiting from the fact that the minister is available this afternoon to provide his input on the bill that was referred to us. That is what he has just done.

I do not know that it is correct to say that we can go through the bill and decide to split it three weeks from now. I do not think we are violating the order by listening to the minister's position, which happens to deal with the bill that was given to us.

I would suggest that the next thing that needs to be done is for us to go *in camera* and do what we were told and split the bill. How many times have those of us who have been around this table for a good number of years had to wait for the opportunity to have the minister present his case? He is here and he has done that. I would assume it is sufficiently important that if he needs to come back at some point, because there is something that only he can answer, then that is legitimate. However, at the moment, we have in front of us at least the initial presentation, and probably his officials can answer most of the technical questions with which we need to deal.

My view is that we have gone as far as we can. I do not think it is open to us now to direct questions to the minister on one aspect or the other. When we come to the point where we want to know what the minister's position is, we can return to the record. That is my view. What is more, that will work practically. In addition, we are ready to deal with the Acadian holiday as soon as we solve this problem and then deal with our problem tomorrow *in camera*, when hopefully, the officials from Justice Canada will be with us to assist.

Senator Cools: I believe that Senator Bryden is right. There is no violation whatsoever of any order in listening to the minister on the generalities of Bill C-10. The issue is that we have before us a reference of the bill to the committee. Yet, simultaneously, we also have an instruction to the committee. Instructions to committees are of two kinds: The first is permissive and the second is mandatory. This particular instruction is mandatory, which means that it is an order of the house to split the bill.

It is open to us to take these decisions in our wisdom and as we see fit. I have no doubt that the committee will exercise its wisest and most prudent judgment in these areas.

Le projet de loi a bel et bien été renvoyé au comité. Le projet de loi lu à l'étape de la deuxième lecture a été renvoyé au comité. Mais ce projet de loi nous a été renvoyé avec l'instruction de le scinder.

Le sénateur Cools: En effet.

Le sénateur Bryden: Nous le savons, ça. Il ne sera pas possible de traiter le projet de loi dans son ensemble. Cependant, nous n'allons pas contrevenir à la directive qui nous a été donnée par le Sénat si nous profitons de la présence du ministre cet après-midi pour lui demander son avis sur le projet de loi qui nous a été renvoyé. Et c'est justement ce qu'il a fait.

Je ne sais pas s'il est vrai que nous pourrions décider d'examiner le projet de loi maintenant et le scinder dans trois semaines. Par contre, je ne crois pas que nous violerons l'ordonnance du Sénat si nous écoutons les propos du ministre aujourd'hui sur le projet de loi qui nous a été renvoyé.

À mon avis, la prochaine étape consisterait à se réunir à huis clos et à faire ce qu'on nous a demandé de faire, c'est-à-dire de scinder le projet de loi. Combien de fois ceux d'entre nous qui sommes autour de cette table depuis bon nombre d'années avons-nous été obligés d'attendre avant que le ministre puisse être présent pour faire valoir ses arguments? Or il est là cet après-midi, et c'est justement ce qu'il vient de faire. Je présume que c'est un dossier suffisamment important pour qu'on puisse lui demander de façon tout à fait légitime de revenir à un moment donné si nous avons à lui poser des questions auxquelles lui seul peut répondre. Cependant, nous avons au moins les remarques liminaires qu'il vient de nous faire, et j'imagine que ses hauts fonctionnaires pourront répondre à la plupart des questions techniques que nous pourrions avoir sur le sujet.

Pour moi, il n'est pas possible de faire davantage pour le moment. Nous n'avons pas la possibilité à mon avis de poser des questions au ministre sur l'une ou l'autre partie du projet de loi. Si nous voulons connaître la position du ministre sur telle question en temps et lieu, nous pourrions consulter le compte rendu. Qui plus est, c'est une solution pragmatique. De plus, nous sommes prêts à aborder la question de la fête nationale des Acadiens dès que nous aurons réglé ces difficultés; ainsi nous pourrions discuter de notre difficulté demain à huis clos en présence, je l'espère, des hauts fonctionnaires de Justice Canada, qui pourront nous aider à ce sujet.

Le sénateur Cools: À mon avis, le sénateur Bryden a raison. On ne pourrait considérer que le comité contrevient à la directive qu'il a reçue en acceptant d'écouter les propos du ministre sur les dispositions générales du projet de loi C-10. Le problème c'est qu'on a renvoyé le projet de loi au comité. En même temps, une directive était transmise au comité. Les directives données au comité sont de deux types: le premier type de directive donne la permission de faire quelque chose, alors que le deuxième ordonne au comité de faire quelque chose. En l'occurrence, la directive que nous avons reçue est exécutoire, ce qui veut dire que nous avons reçu l'ordre de la Chambre de scinder le projet de loi.

Nous avons toute latitude pour prendre ces décisions selon notre bon gré et notre jugement. Et je ne doute aucunement que le comité prendra la décision la plus sage et prudente à cet égard.

When I raised the issue of the minister's testimony before us, I was thinking of the minister putting his own time and staff to the best use. That is what I was attempting to say. Perhaps the better course of action is for committee members to direct their minds to the complex issues and questions that will be involved in splitting this bill. For example, what will the bill numbers be? Does one of them become a bill originating in the Senate? It is very complex. I would submit that some of these issues would preoccupy our minds and energy. I welcome the minister's remarks. However, it seems that the committee should decide on its course of action and then go to the minister.

The Chairman: At this time, I propose that we revert back to Bill S-5 and go *in camera* tomorrow morning to discuss the procedural wrangling on how we will deal with the division.

Minister, let me apologize for keeping you waiting since 3:30. Thank you very much for your time and your patience.

Honourable senators, our next witness is Dr. Neil Boucher, who is an historian. He has been asked to appear in response to a request that we made during Senator Comeau's appearance last week.

Senator Buchanan: Honourable senators, I just wish to mention that Dr. Boucher is associated with one of the very fine universities in Nova Scotia, the Université Sainte-Anne. Of my five honorary doctorates, the most important one is my doctorate of political science from the Université Sainte-Anne, and Dr. Boucher was present when I was presented with that honour.

Mr. Neil Boucher, Historian: Honourable senators, I wish to first thank Senator Comeau for inviting me here to present these few remarks on the Acadians. I hope there will be fewer procedural problems than in splitting a bill, but I will try to do my best.

I have a 10- or 15-minute overview of Acadian history, after which I will gladly answer questions that honourable senators may have.

What I propose to do in 12 or 15 minutes is to give honourable senators a 90-hour course. Therefore, you will be getting the *Reader's Digest* version, as well you can imagine. However, there will be no exam.

[Translation]

I would like to remind Committee members that the Acadians are descendants of French settlers who came to Nova Scotia during the first half of the 17th century. I would emphasize that they are the descendants of French settlers, because it is not Acadians who came to Acadia. The people who came to Acadia were from France, just as the British came to settle in various American colonies in the Southern United States.

Lorsque j'ai soulevé la question des témoignages du ministre devant nous, j'avais surtout à coeur de faire la meilleure utilisation possible du temps du ministre et de son personnel. Voilà ce que j'essayais de vous communiquer. Mais il serait peut-être préférable que les membres du comité se penchent sur les questions complexes que soulève la scission du projet de loi. Par exemple, quels seront les numéros de ces projets de loi? Est-ce que l'un d'entre eux émanera du Sénat à ce moment-là? C'est très complexe. Je pense que certaines des questions vont certainement nous occuper l'esprit dans les prochains jours. Je suis très contente d'avoir entendu les propos du ministre. Mais je crois qu'il serait plus approprié que le comité décide de la procédure à suivre maintenant et consulte le ministre par la suite.

Le président: Je propose donc que nous passions dès maintenant à l'examen du projet de loi S-5, et que nous nous réunissions demain matin à huis clos pour discuter de la procédure à suivre pour scinder le projet de loi.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous présenter mes excuses de vous avoir fait attendre depuis 15 h 30. Merci infiniment de votre temps et de votre patience.

Honorables sénateurs, nous accueillons maintenant notre prochain témoin, M. Neil Boucher, qui est historien. On lui a demandé de comparaître en réponse à une demande formulée lorsque le sénateur Comeau a comparu la semaine dernière.

Le sénateur Buchanan: Honorables sénateurs, je voudrais simplement vous signaler que M. Boucher est affilié à l'une des meilleures universités de la Nouvelle-Écosse, soit l'Université Sainte-Anne. Sur mes cinq doctorats honoraires, celui auquel je tiens le plus est mon doctorat en sciences politiques décerné par l'Université Sainte-Anne, et M. Boucher était d'ailleurs présent au moment où on m'a fait cet honneur.

M. Neil Boucher, historien: Honorables sénateurs, je voudrais tout d'abord remercier le sénateur Comeau de m'avoir invité à vous faire quelques remarques au sujet du peuple acadien. J'espère que mon exposé suscitera moins de problèmes de procédure que la scission d'un projet de loi, et j'essaierai de faire de mon mieux pour éviter tout problème de ce genre.

J'ai besoin de 10 ou 15 minutes pour vous présenter un aperçu général de l'histoire des Acadiens, après quoi je serai à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Je me propose donc, honorables sénateurs, de vous présenter un cours de 90 heures en 12 ou 15 minutes. Ainsi, vous allez entendre la version condensée — comme vous vous en doutiez, certainement — sauf qu'il n'y aura pas d'examen à passer.

[Français]

J'aimerais rappeler aux membres du comité que les Acadiens sont les descendants de colons français venus s'établir en Nouvelle-Écosse au cours de la première moitié du XVII^e siècle. Je dis bien qu'ils sont les descendants de colons français parce qu'il n'y a pas d'Acadiens qui sont arrivés en Acadie. Ce sont des Français qui sont arrivés en Acadie, comme ce sont des Britanniques qui sont arrivés dans diverses colonies américaines au Sud.

The Acadian people are the product of an evolution which began with the French identity.

The historical evolution and socialization process of the Acadian people have been marked by facts associated with them and them alone, thereby producing a unique group that is different from other francophone groups in North America.

[*English*]

Mr. Chairman, I would like to present this brief overview by highlighting four or five points in the evolution of Acadian history that show how it is that the Acadians evolved as a distinct group in Nova Scotia, different from other francophone groups that have existed and still exist today in Canada.

[*Translation*]

The first unique factor in the development of the Acadian people would probably be the way in which the economic system distinguished them from others. First of all, the economic system of the Acadians was based on an agricultural practice that no other group in North America, either Francophones or anglophones, had adopted. It is recognized that they were behind the agricultural practice known as marshland reclamation, or dyke land farming.

[*English*]

Dike land farming is what characterized Acadian economic development once they established themselves in the fertile lands of the Annapolis Valley. Using that system, they literally converted marsh into arable farmland. Honourable senators may be familiar with the national historic site that today commemorates the Acadian deportation, at Grand-Pré, where, as Senator Buchanan and Senator Comeau would undoubtedly attest, there is a vast expanse of land that stretches out to the base of the mountain. All that was under water when the Acadians arrived. Through dike land farming, they transformed that marshland, sea-infested land, into good arable farmland.

[*Translation*]

The Acadians were successful in producing more than what the domestic market required or more than what was needed to meet their specific needs. They became commercial producers very early on in their history, thereby distinguishing themselves from a number of other groups.

The second characteristic that is unique to Acadians, in terms of their evolution, is that they were not always well taken care of by the mother country. We know that in North America, France had two main colonies: Acadia and New France. France had focussed its aspirations on building an empire in North America in the heart of the Continent — in other words, in New France. However, compared to the way France looked after its central

Les Acadiens sont le résultat d'une évolution, une évolution ayant l'identité française comme point de départ.

Les Acadiens ont connu une évolution historique et un processus de socialisation marqués par des faits qui leur sont propres produisant ainsi un groupe unique différent des autres regroupements francophones en Amérique du Nord.

[*Traduction*]

Monsieur le président, j'aimerais vous présenter cet aperçu général en mettant l'accent sur les quatre ou cinq faits saillants de l'évolution de l'histoire acadienne qui démontrent l'évolution des Acadiens en tant que groupe distinct en Nouvelle-Écosse, et en tant que groupe se distinguant des autres groupes francophones qui ont existé précédemment et qui continuent d'exister au Canada de nos jours.

[*Français*]

Le premier facteur unique dans l'évolution du peuple acadien est sans doute la manière dont le système économique les a distingués des autres. Premièrement, le système économique des Acadiens était basé sur une pratique agricole que nul autre groupe en Amérique du Nord, que ce soit des francophones ou des anglophones, ne pratiquaient. Cette pratique agricole est reconnue comme étant la pratique agricole asséchant les marais salants.

[*Traduction*]

La pratique agricole d'assèchement des marais caractérisait le développement économique de Acadiens une fois qu'ils étaient établis sur les terres fertiles de la vallée de l'Annapolis. Grâce à ce système, ils ont réussi à vraiment transformer des marais en terrains de culture. Les honorables sénateurs connaissent peut-être le lieu historique de Grand-Pré qui commémore à présent l'expulsion des Acadiens, lieu où, comme pourraient vous le confirmer sans doute les sénateurs Buchanan et Comeau, il existe un vaste terrain qui s'étend jusqu'à la base de la montagne. Tout ce terrain se trouvait sous l'eau au moment où sont arrivés les Acadiens. Grâce justement à la pratique agricole d'assèchement des marais, ils ont réussi à transformer des terres incultivables et envahies par la mer en d'excellentes terres cultivables.

[*Français*]

Les Acadiens réussirent à produire au-delà de la demande du marché domestique ou au-delà de leurs besoins spécifiques. Ils sont devenus des producteurs commerciaux très tôt dans leur histoire, ce qui les distingue de plusieurs autres groupements.

Le deuxième point unique aux Acadiens dans leur évolution, c'est qu'ils n'ont pas toujours été bien soignés par la mère patrie. Nous savons qu'en Amérique du Nord, la France avait deux colonies principales, soit l'Acadie et la Nouvelle-France. La France avait placé ses aspirations de bâtir un empire en Amérique du Nord au coeur du continent, soit la Nouvelle-France. Les Acadiens, eux, en comparaison avec la manière dont la France

colony of New France, one could say that the Acadians were often left to their own devices. They had no seigniorial system per se in Acadia, unlike New France.

In terms of their economic development, the Acadians were not subject to same rigorous monitoring as settlers or inhabitants of New France. To a certain extent, they were left on their own, which led to the development of a rather special character among Acadians. As a result of France's negligence, the Acadians found themselves forced to develop trading relations that were prohibited; they bartered with Anglo-Americans living just to the south of them, which was illegal at the time, since the colonies to the south were British colonies.

[English]

French colonists were not supposed to trade with British colonists. We could say that Acadians were the nation's first cross-border shoppers.

The Chairman: They have had problems, recently.

[Translation]

The third point to be made in terms of distinguishing the evolution of the Acadian people from that of other groups, has to do with the conflict between France and England for domination of the North American continent. At the time that France was settling certain parts of North America, England was also colonizing North America, and the European rivalry between France and England did not remain on the European continent. It was soon imported to North America.

Often French and English colonies were at war. Acadia and the Acadians, who were living right there, were often the target of multiple attacks from the English colonies as a result of this struggle to dominate the North American continent.

[English]

France and England steadily competed for domination of the North American continent. The Acadians often found themselves caught between the two in that conflict. Very often, the Acadian colony was attacked by British colonists coming principally out of Boston. Throughout their history, Acadians were often forced to live under British occupation. Especially during wartime, the British would descend upon Acadia, easily overrun the capital and occupy the colony for the duration of the war. Very often, at the end of a particular war, Acadia was again returned to France until the declaration of another war, when another expedition would re-conquer and occupy it until a peace treaty was signed. It was sort of a political football game between France and England, the football being Acadia and the Acadians. That back and forth situation occurred seven times during the existence of the colony. This is unique to the Acadians.

s'occupait de sa colonie dans le centre, c'est-à-dire la Nouvelle-France, étaient souvent laissés à leurs propres affaires. Ils n'avaient pas de système seigneurial comme tel en Acadie et comme on a connu dans la Nouvelle-France.

Les Acadiens, dans leur développement économique, n'avaient pas une surveillance aussi rigoureuse que les colons ou les habitants qui vivaient en Nouvelle-France. Ils ont été laissés un peu à leurs propres affaires, ce qui a créé un caractère assez spécial chez les Acadiens. Dans cette négligence telle qu'exercée par la France, les Acadiens se sont même vus dans l'obligance d'amorcer des relations commerciales interdites, c'est-à-dire qu'ils ont troqué avec les anglo-Américains qui vivaient juste au Sud constituant ainsi une pratique illégale puisque les colonies au Sud étaient des colonies britanniques.

[Traduction]

Les colons français n'étaient pas censés entretenir des relations commerciales avec les colonies britanniques. On pourrait dire que les Acadiens étaient les premiers à faire du magasinage outre-frontière.

Le président: Mais ils ont récemment eu des problèmes.

[Français]

Le troisième point qui a distingué l'évolution acadienne des autres groupes, c'est justement le conflit qui a existé entre la France et l'Angleterre pour la domination ou la maîtrise du continent nord-américain. Lorsque la France a établi certaines parties de l'Amérique du Nord à peu près à la même époque, l'Angleterre a colonisé elle aussi l'Amérique du Nord, et les rivalités européennes que la France et l'Angleterre avaient connues n'ont pas été laissées en Europe mais transposées en Amérique du Nord.

Souvent les colonies françaises et les colonies anglaises se trouvaient en état de guerre. L'Acadie et les Acadiens, qui se trouvaient dans ce territoire, ont souvent été la cible de multiples attaques en provenance des colonies anglaises dans cette lutte pour la domination du continent nord-américain.

[Traduction]

La rivalité entre la France et l'Angleterre pour dominer le continent nord-américain s'est maintenue. Ainsi les Acadiens se trouvaient souvent pris entre les deux dans ce conflit. Bien souvent, la colonie acadienne était attaquée par les colons britanniques établis surtout à Boston. Pendant toute leur histoire, les Acadiens étaient souvent obligés de vivre sous l'occupation britannique. Surtout en temps de guerre, les Britanniques descendaient sur l'Acadie, envahissaient la capitale et occupaient la colonie pour toute la durée de la guerre. Il arrivait très souvent, à la fin d'une guerre particulière, que l'Acadie soit rendue à la France jusqu'à la déclaration d'une autre guerre, où une autre expédition arrivait pour la reconquérir et l'occuper en attendant la signature d'un traité de paix. L'Acadie et les Acadiens constituent en quelque sorte un ballon politique pour la France et l'Angleterre. Ce jeu de ballon s'est joué sept fois durant l'existence de cette colonie. Seuls les Acadiens ont connu cette réalité-là.

[Translation]

Unfortunately, the Acadian people found themselves caught in the middle of this dispute between England and France for supremacy across the North American continent. After 1713, the British occupation became permanent. Acadia was therefore never again to be under French occupation. As well — again after 1713, but in peace time — the Acadians were asked to swear allegiance to the British Crown, which posed a fundamental problem for them since swearing unconditional allegiance to the British Crown would obviously mean that in the event of a war, Acadians who bore arms in the name of Great Britain would do so against France and against French subjects living primarily in New France, but also on Cape Breton Island, in Louisbourg.

The refusal of the Acadians to submit unconditionally to the domination of the British meant that in 1755, just as war was about to break out, the Acadians found themselves between a rock and a hard place. Indeed, the British wanted the Acadians to be loyal to them, to ensure that France would never again reconquer Acadia, while the French, for their part, wanted the Acadian people to be loyal to them, so that France could use the Acadians to win back lost ground. The result was their deportation.

[English]

Between 1755 and 1763, 10,000 to 12,000 Acadians were forcibly removed from Nova Scotia, principally, but not exclusively, destined for the 13 British colonies that stretched from Massachusetts to Georgia. Some were deported to France; some were deported to England; some were never deported at all, being imprisoned in Nova Scotia for the duration of hostilities. Some were neither imprisoned nor deported; they simply lived in the woods alongside the native population.

However, 1763 marks a turning point in the history of North America.

[Translation]

It is at that time, with the end of the Seven Years War and the Treaty of Paris of 1763 that England's supremacy across the North American continent was confirmed. In 1755, the Acadians were deported. The year 1758 marked the second and final destruction of Louisbourg. Then, in 1759 came the British victory on the Plains of Abraham. In 1760 was the fall of Montreal, confirmed in 1763 by the Treaty of Paris. The British flag flew from Florida in the south to Hudson Bay in the north; from the Mississippi in the west, to Newfoundland in the east. In the context of this complete conquest of North America, the Acadians were given permission to return to their former lands.

[Français]

Malheureusement pour les Acadiens, ce conflit entre l'Angleterre et la France pour la suprématie sur le continent nord-américain va les placer directement au milieu. Après 1713, l'occupation britannique sera permanente. Après cette date, l'Acadie ne sera plus jamais sous occupation française. Aussi, après 1713 en temps de paix, les Acadiens se sont vus demandés de jurer allégeance à la Couronne britannique, ce qui posait pour les Acadiens des problèmes fondamentaux puisque jurer une allégeance inconditionnelle à la Couronne britannique voulait nécessairement dire que dans l'éventualité d'une guerre, les Acadiens qui épauleraient des fusils au nom de la Grande-Bretagne le feraient nécessairement contre la France et contre les sujets de la France vivant principalement en Nouvelle-France, mais aussi à l'île du Cap-Breton, à Louisbourg.

Le refus de se soumettre de façon inconditionnelle à la domination et à la conquête britannique a fait en sorte qu'en 1755, à la veille d'une guerre qui allait bientôt éclater, les Acadiens se sont retrouvés entre le marteau et l'enclume. En effet, les Britanniques voulaient que les Acadiens leur soient loyaux pour qu'ils puissent s'assurer que la France ne reconquerrait plus jamais l'Acadie et les Français, de leur côté, voulaient que les Acadiens leur soient loyaux pour que la France puisse se servir des Acadiens pour gagner le territoire perdu. Cela a abouti à leur déportation.

[Traduction]

Entre 1755 et 1763, entre 10 000 et 12 000 Acadiens ont été expulsés de force de la Nouvelle-Écosse et envoyés surtout — mais non exclusivement — dans les 13 colonies britanniques qui s'étendaient du Massachusetts à la Géorgie. Certains ont été expulsés et envoyés en France; d'autres ont été envoyés en Angleterre; d'autres encore n'ont jamais été expulsés — on a préféré les garder en prison en Nouvelle-Écosse jusqu'à la fin des hostilités. D'autres n'ont jamais été ni emprisonnés ni expulsés; ils se sont contentés de vivre dans la forêt à côté de la population autochtone.

Cependant, il convient de vous faire remarquer que l'année 1763 marque un tournant dans l'histoire de l'Amérique du Nord.

[Français]

C'est à cette époque, avec la fin de la Guerre de 7 ans et le Traité de Paris, qu'en 1763 aura lieu la confirmation de la suprématie de l'Angleterre sur le continent nord-américain. En 1755, les Acadiens ont été déportés. En 1758, c'est la deuxième et dernière destruction de Louisbourg. En 1759, c'est la victoire britannique sur les plaines d'Abraham. En 1760, c'est la chute de Montréal et cela est confirmé en 1763 par le Traité de Paris. Le drapeau britannique flotte de la Floride au sud, jusqu'à la baie d'Hudson au nord; et du Mississippi à l'ouest, jusqu'à Terre-Neuve à l'est. Dans ce contexte d'une conquête complète de l'Amérique du Nord, les Acadiens sont autorisés à retourner sur leurs anciennes terres.

[English]

As I said, 10,000 to 12,000 were deported. Approximately 1,200 returned to Nova Scotia. The Acadian deportation of 1755 and following years disseminated approximately 90 per cent of the population.

[Translation]

When the Acadians returned to Nova Scotia, they returned to an environment that was not necessarily conducive to their development. Deemed both Catholic and French-speaking, they were seen as marginal and found themselves, as Catholics, forced to abide by strict laws that nowadays would be deemed discriminatory. Acadians were subject to the English Penal Code, that stipulated that Acadians did not have the right to vote, to sit as members of the legislative assembly, to found schools, to be involved in legal transactions, and so on.

So, their fate was quite different from that of Quebecers following the 1763 conquest. Indeed, Quebecers continued to be subject to the French Civil Code, still had access to the seigniorial system and to their Catholic churches.

[English]

After the return to Nova Scotia and New Brunswick under these conditions, it is not surprising that the Acadians sort of withdrew. They evolved apart from mainstream society, in part due to certain discriminatory laws, and in part due to their own wishes. The French author Antonine Maillet, of whom you have probably all heard, best summarized it in the title of her book *Cent ans dans les bois*, as that is figuratively what the Acadians did; they retired into the woods for approximately 100 years. However, after 100 years of resettlement, a new feeling emerged.

[Translation]

It was thanks to the founding of institutions of higher learning in the second half of the 19th century and the arrival of the press that a professional elite finally developed in Acadia. Le Collège Saint-Joseph was founded in Memramcook in 1864, followed by le Collège Ste-Anne in Pointe-de-l'Église, Nova Scotia in 1891. These two institutions would produce a professional elite intent on inciting the people of Acadia to rise up — in a figurative sense, of course — and take their rightful place in their society, as it was then. We call this the Acadian nationalist movement or Acadian renaissance. It is important to point out that Acadians were anxious to take their rightful place in society within existing socio-political structures.

[English]

The Acadian nationalist movement at the end of the 19th century was a rise in collective consciousness and an attempt by Acadians to find their just and equal place within Maritime

[Traduction]

Comme je vous le disais, de 10 000 à 12 000 Acadiens ont été expulsés. Environ 1 200 d'entre eux sont retournés en Nouvelle-Écosse. La déportation des Acadiens en 1755 et les années suivantes a causé la dispersion d'environ 90 p. 100 de la population.

[Français]

Lorsque les Acadiens retourneront en Nouvelle-Écosse, ils retourneront dans un environnement qui ne leur est pas nécessairement propice. Puisque catholiques et francophones, ils seront considérés comme des marginaux et se verront imposer, puisque catholiques, des lois strictes qui aujourd'hui seraient jugées discriminatoires. Les Acadiens étaient assujettis au code pénal de l'Angleterre qui stipulait que les Acadiens ne pouvaient pas voter, ni siéger à l'assemblée législative, ni fonder des écoles, ni s'embarquer dans des transactions juridiques et ainsi de suite.

C'est donc un sort différent de celui qui a été réservé aux Québécois après la conquête de 1763. En effet, les Québécois seront encore assujettis au Code civil français, auront encore accès au système seigneurial et à leurs églises catholiques.

[Traduction]

Après leur retour en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick dans ces conditions-là, il n'est guère surprenant que les Acadiens se soient un peu repliés sur eux-mêmes. Ils ont évolué en dehors de la société traditionnelle, en partie à cause des lois discriminatoires qui s'appliquaient à l'époque, et aussi en partie parce qu'ils souhaitaient que ce soit ainsi. L'auteure francophone Antonine Maillet, dont vous avez probablement entendu parler, a très bien résumé la situation dans le titre de son livre *Cent ans dans les bois*, car au sens figuré, c'est essentiellement ça qu'ils ont fait, les Acadiens; ils sont restés dans les bois pendant environ 100 ans. Cependant, après 100 ans de réinstallation, l'on assiste à l'émergence d'un nouveau sentiment.

[Français]

Grâce à la fondation des institutions d'éducation supérieure dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et grâce à la venue de la presse, une élite professionnelle acadienne verra le jour. Le collège Saint-Joseph sera fondé à Memramcook en 1864 et le Collège Ste-Anne à Pointe-de-l'Église en Nouvelle-Écosse en 1891. Ces deux institutions vont produire une élite professionnelle qui essaiera de soulever le peuple, dans un sens figuratif bien sûr, afin qu'il prenne sa juste place au soleil dans la société telle qu'elle existait. Nous appelons cela le mouvement nationaliste acadien ou la renaissance acadienne. Il est important de dire que le désir des Acadiens de prendre leur juste place dans la société était de le faire dans le contexte des structures socio-politiques existantes.

[Traduction]

À la fin du XIX^e siècle, le mouvement nationaliste acadien correspondait à la prise de conscience collective du peuple acadien et à une tentative des Acadiens pour trouver leur juste place dans

society, not by overturning or challenging the existing socio-political institutions, but rather by working within those very structures.

There were huge Acadian conventions.

[*Translation*]

Large rallies took place; the first of these was in 1881. We call them the Acadian national conventions, since Acadians adopted symbols to reflect their identity. The first symbol was created at the first Acadian national convention in Memramcook, New Brunswick in 1881, and it is a national holiday — in other words, a day on the calendar reserved for the people of Acadia. The date chosen for this holiday was August 15, a date taken from the Catholic liturgical calendar — since Acadians were devout practising Catholics — known as the Assumption of the Virgin Mary. It is interesting to note that at this first national convention, there was quite a heated debate between supporters of a unique Acadian national holiday and those that were in favour of an Acadian national holiday that would be linked to June 24, Saint-Jean-Baptiste Day.

However, it was the group that supported a unique national holiday for Acadians that won out. Joining French Canadians to celebrate the same national holiday would have given tremendous weight to Acadian society, which was certainly not at the same level as Quebec society from a demographic standpoint, but the fundamental point here is that the majority of Acadians did not consider themselves Quebecers. However, we acknowledge that Quebecers have an absolutely legitimate right to their own national holiday, which is on June 24. Acadians want their holiday to be celebrated on August 15.

Three years later, at a second convention in Miscou, Prince Edward Island, other symbols of the Acadian identity would be added, such as the flag. The French tricoloured flag with the Stella Maris star in the blue section of the flag was chosen in 1884, as well as the Acadian national anthem, the *Ave Maris Stella*.

Today, Acadians live primarily in three maritime provinces: New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. In terms of the demographics, there are about 250,000 of them with their own schools, hospitals, financial institutions and national associations, such as the Société nationale de l'Acadie, for example, which represents Acadians not only in the three maritime provinces, but across all four Atlantic provinces. That national association is the primary lobby group that is both recognized and funded by the Canadian government — in this case, the Department of Canadian Heritage.

That was the short version of one of the courses I teach at university that normally takes 90 hours. I would now be pleased to answer any question you may have in the language of your choice.

Senator Beaudoin: The history of the Acadian people is very different from that of French Canadians living in Quebec. And yet the French language and the Catholic religion were also what united the people of Acadia. It was the same thing for the people

la société maritime — non pas en renversant ou en contestant les institutions socio-politiques déjà en place, mais plutôt en travaillant au sein même de ces structures.

Il y a eu de très grands rassemblements d'Acadiens.

[*Français*]

Des grands rassemblements ont eu lieu; le premier commençant en 1881. Nous appelons cela les Conventions nationales acadiennes où les Acadiens se sont dotés de symboles identitaires. Le premier symbole fut créé lors de la première convention nationale acadienne à Memramcook au Nouveau-Brunswick en 1881, et il s'agit d'une fête nationale, c'est-à-dire une journée au calendrier qui leur serait réservée. La fête choisie fut le 15 août, date tirée du calendrier liturgique de l'église catholique — puisque les Acadiens étaient de fervents pratiquants catholiques — et connue sous le nom de l'Assomption de la vierge Marie. Il est intéressant de noter qu'il y a eu à cette première convention nationale un débat assez rigoureux entre les partisans d'une fête nationale acadienne unique et ceux d'une fête nationale acadienne jumelée au 24 juin, soit la fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Toutefois, c'est le groupe qui a opté pour une fête unique qui a eu le dessus. Se joindre aux Canadiens français pour célébrer la même fête nationale aurait donné énormément de poids à la société acadienne, qui sur le plan démographique était bien inférieure à la société québécoise, mais le point fondamental est que la majorité des Acadiens ne se considéraient pas comme des Québécois. Nous reconnaissons cependant le droit tout à fait légitime des Québécois à leur propre fête nationale, laquelle a lieu le 24 juin. Les Acadiens veulent leur fête le 15 août.

Trois ans plus tard, lors d'une deuxième convention à Miscou, à l'Île-du-Prince-Édouard, d'autres symboles identitaires seront ajoutés tel le drapeau. Le tricolore français truffé de l'étoile Stella Maris dans la section bleue sera choisi en 1884, ainsi que l'hymne national acadien: *l'Ave Maris Stella*.

Aujourd'hui, les Acadiens habitent principalement les trois provinces maritimes: le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Ils forment un poids démographique d'environ 250 000 habitants qui possèdent leurs institutions scolaires, hospitalières, financières ainsi que leurs associations nationales, comme la Société nationale de l'Acadie, par exemple, qui regroupe les Acadiens non seulement des trois provinces maritimes, mais des quatre provinces atlantiques. Cette association nationale est le principal groupe de pression reconnu et financé par le gouvernement canadien, dans l'instance, le ministère du Patrimoine canadien.

C'était une version abrégée d'un de mes cours universitaires qui normalement prendrait 90 heures. Il me fera plaisir de répondre à vos questions dans la langue de votre choix.

Le sénateur Beaudoin: L'histoire des Acadiens est très différente de celle des Canadiens français qui vivent au Québec. Pourtant, ce qui unissait les Acadiens, c'étaient également la langue française et la religion catholique. C'était pareil pour les gens de la

of Newfoundland. That was so much the case that in 1774, Lord North, the Prime Minister of Great Britain, reintroduced French civil laws to Quebec. I am not referring here to the Civil Code, but rather to laws enforced prior to that, such as the practice of the Catholic religion, for example.

I understand why Acadians feel different from Quebecers. There are a number of reasons for that. With the Civil Code in 1866, Sir Georges-Etienne Cartier, taking his inspiration from the Napoleonic Code, once again put the French language — albeit, indirectly — on a solid footing.

The Acadian people always were and always will be different. But if that applies to Nova Scotia or Acadia, does it not also apply to Catholic francophones in other provinces? In Quebec, that is something that is taken for granted, because it was New France. There was Lower Canada and there was Quebec; then came the people of Ontario, Manitoba and the other provinces. Do we not all have the same roots? Acadia fought for the French language and to preserve its institutions, just as Quebec did. But in Quebec, it was different, because there were more of us; at the same time, the major factors were the laws and the language. I fully accept the notion that the Acadian people are different. You defend your cause well, and you are absolutely right. However, I really wonder why that is the case. How did we come to that? The fact is we are becoming more divided, rather than more united. That is what I find a little worrisome.

In 1982, when Calixa Lavallée wrote *O Canada*, it was for all francophones. So, this bothers me a little from a purely historical standpoint, because our roots are the same. We are talking about a group of francophones who lived in a part of the country other than Quebec. And yet, there are other francophones in other parts of Canada. Will they want to go the same route as Acadia?

Mr. Boucher: It is very difficult for me to comment on the intentions of other francophone groups outside of Acadia. I agree with you about the fact that our roots are the same, in the same way that someone living in New York and another person living in Piccadilly Square in London have the same roots. However, I am sure you will agree that there is a big difference between the two.

Actually, you answered your own question: although our roots are the same, there are discernable differences between us because of the way in which the two groups have evolved historically from the early period until the present. In their collective unconscious, Acadians believe that people living in Quebec cannot really understand their circumstances, and the reverse is also true. That is simply a fact. What does it mean to live as a minority! That is the fundamental difference between these two groups of francophones.

Senator Beaudoin: But there are a great many federalist Quebecers, and their country is also Canada.

Nouvelle-France. C'est tellement vrai qu'en 1774, lord North, le premier ministre de Grande-Bretagne, avait réintroduit les lois civiles françaises au Québec. Il ne s'agissait pas du Code civil, mais de lois qui avaient cours avant, comme la pratique de la religion catholique, par exemple.

Je comprends pourquoi les Acadiens se considèrent différents des Québécois. Il y a plusieurs raisons à cela. Avec le Code civil en 1866, sir Georges-Etienne Cartier, s'inspirant du code Napoléon, réintroduisait indirectement la langue française sur des assises solides.

Il y avait et il y a toujours un peuple acadien différent. Mais si c'est vrai pour la Nouvelle-Écosse ou l'Acadie, n'est-ce pas vrai pour les francophones catholiques des autres provinces? Pour le Québec, c'est accepté puisqu'il s'agit de la Nouvelle-France. Il y a le Bas-Canada et le Québec. Après cela, il y a eu les gens de l'Ontario, ceux du Manitoba et ceux des autres provinces. Est-ce qu'on ne fait pas tous partie de la même souche? L'Acadie s'est battue pour la langue française et pour garder ses institutions, tout comme le Québec. Au Québec, c'était différent parce que nous étions plus nombreux, mais quand même, les grands facteurs, ce sont les lois et la langue. J'accepte volontiers l'avènement d'un peuple acadien différent. Vous plaidez bien votre cause et vous avez bien raison. Toutefois, je me demande sérieusement pourquoi c'est comme cela? Pourquoi en est-on venu à cela? Au fond, on se divise au lieu de s'unir. C'est ce qui me tracasse un peu.

En 1982, quand Calixa Lavallée a écrit le *Ô Canada*, c'était pour tous les francophones. Cela me tracasse un peu sur le plan purement historique, puisque nous sommes de la même souche. Il s'agit d'un groupe de francophones qui a vécu dans une partie du pays autre que celle du Québec. Pourtant, il y a d'autres francophones dans d'autres parties du Canada. Voudront-ils faire la même chose que l'Acadie?

M. Boucher: C'est très difficile pour moi de parler des intentions des autres groupes francophones à l'extérieur de l'Acadie. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne le fait que nous soyons de la même souche, de la même façon que l'individu qui vit à New York et celui qui vit à Piccadilly Square à Londres sont de la même souche. Vous serez cependant d'accord avec moi pour dire qu'il y a certainement une différence.

Vous avez répondu à votre question: même s'il s'agit d'une même souche, il y a des différences discernables dues à l'évolution historique particulière des deux groupes depuis le tout début jusqu'à aujourd'hui. Dans l'inconscient collectif du groupe acadien existe le constat que les gens qui vivent au Québec peuvent difficilement comprendre leur situation et l'inverse est aussi vrai. Ce sont tout simplement les faits. Que veut dire vivre en minorité! C'est un élément fondamental de distinction entre les deux groupes francophones.

Le sénateur Beaudoin: Les Québécois fédéralistes sont nombreux, et leur pays, c'est le Canada aussi.

Mr. Boucher: Yes, but in Quebec, it is possible to be conceived, born, grow up, be educated, get married, work, and die in French. All of these things are not possible either in Nova Scotia, New Brunswick or Manitoba. That reality simply makes people feel differently.

Allow me to make two other points. Over the course of their history — and I am not referring here only to what happened at the time of colonization, but rather, over the 17th, 18th and 19th centuries — their particular evolution and the events they experienced as Canadians and Quebecers changed them in ways that make them different from each other.

I also want to go back to your previous point, to confirm that there are certainly other groups of francophones living elsewhere in the country — for example, francophones living in Sudbury, Ottawa, Hearst and Saint-Boniface. The fact is that in the case of each of these groups, their roots are all in Quebec, if we go way back in Canadian history. Which is another distinctive characteristic of Canadian society.

The umbrella organization that represents all Francophones living in Canada outside Quebec recognized that reality in selecting its name. It is called the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Senator Beaudoin: What unites us is our language, our culture and our laws. Your argument is based partly on territory — the Atlantic territory, so to speak.

Mr. Boucher: No. Acadians can exist and continue to be Acadian outside of the Atlantic provinces.

Senator Beaudoin: As I see it, there is an Acadian people and a Quebec people. There is also a French Canadian people here in Canada. But other than the area where we live, what really distinguishes us one from the other? There are a majority of us in Quebec, and that is the only place where we do form a majority. However, we are a minority in Canada as a whole.

As I said to my colleague, Senator Comeau, this bill is very interesting, but the matter of territory and history is a source of irritation to me. Did we decide back in 1881 that Quebecers and Acadians would each do their own thing?

Mr. Boucher: I do not think it was as categorical as that, but there was a desire to make it clear that Acadians were different. Acadians were not necessarily acting in opposition.

Senator Beaudoin, I firmly believe that it is possible for a people to have a “societal” vision or national vision outside the context of the nation state. It is not essential to be a nation state in order to have a “societal” vision.

[English]

Senator Joyal: With all deference to my colleague, Senator Corbin, I would have liked to have him question our witness, but since my very point is on the last element of the question raised by Senator Beaudoin, I can, Mr. Boucher, always defer to my colleague.

M. Boucher: Oui, mais au Québec, on peut être conçu, on peut naître, grandir, être éduqué, se marier, travailler et mourir en français. On ne peut pas faire cela en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick ou au Manitoba. Cela crée déjà un sentiment différent.

Permettez-moi deux autres points. Au cours de toute cette évolution historique, et je ne veux pas dire seulement au moment de la colonisation, mais bien à travers le XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècle, une évolution particulière a eu lieu faisant en sorte que les Acadiens et les Québécois ont des particularités qui les distinguent.

J'aimerais aussi reprendre votre point pour confirmer qu'il y a certainement d'autres regroupements francophones ailleurs au pays, par exemple, les francophones qui vivent à Sudbury, à Ottawa, à Hearst et à Saint-Boniface. En réalité, ces gens sont tous de souche québécoise, si on va très loin dans l'histoire canadienne. Ce qui est un autre élément distinctif de la société acadienne.

L'organisme parapluie qui regroupe tous les regroupements francophones au pays, à l'extérieur du Québec, a reconnu cela dans son titre. C'est la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Le sénateur Beaudoin: Ce qui nous unis, c'est la langue, la culture et les lois. Votre argument est basé en partie sur le territoire, le territoire atlantique, si je peux dire.

M. Boucher: Non. Les Acadiens peuvent exister et être Acadiens à l'extérieur des provinces Atlantique.

Le sénateur Beaudoin: Pour moi, il y a un peuple acadien et il y a un peuple québécois. Il y a aussi un peuple canadien-français au Canada. Mais qu'est-ce qui nous distingue vraiment en plus du territoire? On est en majorité au Québec, c'est le seul endroit où l'on est majoritaire. Cependant, on est minoritaire dans le Canada.

J'ai dit à mon collègue, le sénateur Comeau, que le projet de loi est très intéressant, mais la question relative au territoire et à l'histoire m'agace. Est-ce qu'en 1881, on a pris la décision que les Québécois et les Acadiens feraient leurs propres affaires?

M. Boucher: Je ne pense pas que c'était aussi catégorique que cela, mais on a voulu se prononcer pour dire que les Acadiens étaient différents. Les Acadiens ne voulaient pas nécessairement s'opposer.

Sénateur Beaudoin, je crois profondément qu'il est possible pour un peuple d'avoir un projet «sociétal» ou un projet national à l'extérieur du contexte d'un état nation. Cela ne prend pas l'état nation pour avoir le projet «sociétal».

[Traduction]

Le sénateur Joyal: Avec tout le respect que je dois à mon collègue, le sénateur Corbin, j'aurais aimé qu'il pose des questions à notre témoin, mais puisque mon dernier point porte sur le dernier élément de la question soulevée par le sénateur Beaudoin, je pourrais toujours céder la parole à mon collègue, s'il le faut, monsieur Boucher.

[Translation]

I would like to come back to the point raised by Senator Beaudoin because it is a critical point in terms of the consistency of what we are being asked to do here. You are asking us to pass a federal piece of legislation, a bill respecting a National Acadian Day. In my opinion, the word “national” is not one that can be used indiscriminately just to please people. It is a term that has a precise legal meaning.

I looked in a number of federal statutes where the word “national” was used for holidays. What surprised me was that when the Dominion Day Act was passed in 1879, the word “national” was not used. It is not called the National Day Act.

[English]

It is not the national Canada Day act or national Dominion Day Act.

[Translation]

In another federal statute dealing with Canada Day, neither the word “nation” nor the words “national holiday” are used in relation to Canada Day. I also looked elsewhere to see where the term “national” might have been used, and I noted that pursuant to statutory powers, June 21 had been declared National Aboriginal Day in 1996.

I realized that by using the term “national” in that proclamation, what was meant was that that day would be Aboriginal people’s national holiday across the country. It did not mean the Aboriginal people were deemed to be nations, but rather that this was a national holiday for all Aboriginal people across the country.

I then found another statutory decision that seemed to confirm my opinion.

[English]

Throughout Canada every year, a full week of April shall be known by the name of “National Organ Donor Week.” It is quite clear that an organ is not a nation, so it means that the celebration is across Canada. Then I met with Senator Pearson this morning. I asked her where she was heading, and she told me, the National Child Day celebration. I went into the act adopted in 1993, and found, “This act may be cited as the Child Day Act.” It is not a national day, but I was surprised today because people who were celebrating that were wearing a badge.

Senator Pearson: The act talks about it as a national celebration.

Senator Joyal: Yes, but that is in the “whereas.” It is not a section of the act. Legally, when you look into the act, the word “national” is neither in the title nor in the section that creates a day for the child. I noticed the word “national” on your badge

[Français]

J’aimerais revenir sur le point soulevé par le sénateur Beaudoin parce qu’il est capital pour la cohérence de ce que l’on nous demande de faire. Vous nous demandez d’adopter un projet de loi fédéral, qui s’appelle une Loi instituant la Journée nationale de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes. Pour moi, le mot «national» n’est pas un mot dans une loi fédérale qu’on peut utiliser inconsidérément pour faire plaisir. C’est un mot qui a un sens sur le plan juridique.

J’ai regardé dans les lois fédérales là où le mot «national» était utilisé pour les fêtes. Ce qui m’a étonné c’est que lorsqu’on a adopté le Dominion Day Act, en 1879, le mot «national» n’apparaît pas. Ce n’est pas la fête nationale des Canadiens.

[Traduction]

Il ne s’agit pas d’une loi constituant la fête nationale du Canada ou la fête nationale du Dominion.

[Français]

Dans une autre loi fédérale, Canada Day, le mot «nation» n’existe pas ou les mots «fête nationale» n’existent pas non plus pour la fête du Canada. J’ai regardé ailleurs où il pouvait y avoir le mot «national», et j’ai trouvé que selon les pouvoirs statutaires, le 21 juin a été déclaré National Aboriginal Day en 1996.

J’ai compris que le mot «national» dans cette proclamation, voulait dire que c’était la fête des peuples autochtones à travers le Canada. Cela ne voulait pas dire que les peuples autochtones étaient des nations, mais plutôt une fête à travers le pays.

Ensuite, j’ai trouvé une autre décision statutaire qui semble confirmer mon point de vue.

[Traduction]

Chaque année dans tout le Canada on célèbre, pendant toute une semaine en avril, la Journée nationale des dons d’organes. Il est clair qu’un organe n’est pas une nation, et on peut donc conclure que cette célébration se déroule dans tout le Canada. J’ai rencontré le sénateur Pearson ce matin. Je lui ai demandé où elle allait, et elle m’a dit qu’elle participait aux activités organisées pour la Journée nationale de l’enfant. Quand j’ai vérifié le texte de ladite loi, adoptée en 1993, j’ai constaté que le titre abrégé de cette loi est la Loi sur la Journée de l’enfant. Il ne s’agit pas d’une journée nationale, mais j’étais assez surpris de constater que les gens qui fêtaient cette journée portaient tous un macaron.

Le sénateur Pearson: On précise bien dans la loi qu’il s’agit d’une fête nationale.

Le sénateur Joyal: Oui, mais cette précision se trouve dans l’un des «attendus que». Il ne s’agit pas d’un article de la loi. Lorsqu’on regarde de près le texte de la loi, on constate que le mot «national» ne se trouve ni dans le titre, ni dans l’article qui crée

today and I wanted to check if it was in the act — for the purpose of our debate, I was trying to understand the word “national.”

[*Translation*]

So, I now also know that Quebec has a National Holiday Act.

[*English*]

The National Holiday Act — and, of course, it is June 24.

[*Translation*]

It is important to understand one critical point, which is that when Quebec makes a decision such as that, it is making that decision for the citizens of Quebec, for francophones. But the Act does not state that this is a holiday primarily for citizens who speak French. It basically says that it is aimed at people who reside in Quebec. In the Quebec statute creating the Quebec National Holiday, there is no reference to the use of the French language or francophone domination in Quebec.

By passing this bill, is the intent to recognize the Acadian people as a nation in a federal statute, even though in current federal statutes, there is no national holiday for French Canadians? That would mean we would be providing for a national holiday for Acadians, but not for all French Canadians.

I take exception to your saying that in 1881, Acadians rightly stated that they were not French Canadian. The word “Quebecers” did not exist at that time, so when we use the word “Quebecker” — which is a recent term as regards the public discourse on this, since it is barely 30 years old — to describe French Canadians prior to 1976, I have a problem with that.

Before the creation of the Parti Québécois, Quebecers did not define themselves as Quebecers, but rather as French Canadians, and Saint-Jean-Baptiste Day has always been the national holiday of all French Canadians. At one point, there was an attempt in Quebec to restrict that, for the political reasons we are all aware of.

In this bill, we will be recognizing the Acadian people and I have no problem with the idea — I want this to be perfectly clear — of there being a national holiday for Acadians all across Canada, although as you yourself pointed out, they are primarily concentrated in the Atlantic provinces, with some also scattered across Quebec. You did not mention this in your presentation — and I am certainly not here to contradict you — but many Acadian descendants settled in Quebec.

Senator Comeau: Yes, more than a million of them.

Mr. Boucher: More Acadians went back to Quebec upon their return from exile than went back to the Maritimes.

ette journée de l’enfant. J’ai remarqué le mot «national» sur votre macaron aujourd’hui et je voulais voir si ce terme se trouvait réellement dans la loi elle-même — pour les fins de notre débat, puisque j’essayais de bien comprendre le sens de ce terme «national».

[*Français*]

Alors, je me rends compte que le Québec a une loi de la fête nationale.

[*Traduction*]

Il s’agit de la Loi sur la fête nationale — c’est-à-dire le 24 juin, bien entendu.

[*Français*]

Il y a un élément important qu’il faut comprendre, c’est-à-dire quand le Québec prend une décision comme celle-là, il la prend pour les citoyens du Québec, les francophones. Mais la loi ne dit pas que c’est essentiellement la fête de ceux qui parlent français. La loi dit essentiellement qu’il s’agit de ceux qui résident au Québec. Dans la loi du Québec qui institue la fête nationale du Québec, il n’y a pas de référence à l’usage du français ou à la dominance francophone au Québec.

Voulons-nous reconnaître dans cette loi le peuple acadien comme une nation dans un statut fédéral, alors que dans les statuts fédéraux actuels, il n’y a pas de fête nationale des Canadiens français? Actuellement, nous allons fêter au niveau national, les Acadiens, mais pas les Canadiens français du pays.

Je prends exception à ce que vous dites qu’en 1881 les Acadiens ont dit, à bon droit, qu’ils n’étaient pas des Canadiens français. Le mot «Québécois» n’existait pas à ce moment, alors quand on utilise le mot «Québécois» — qui est un terme récent dans le discours public puisqu’il date d’à peine 30 ans — pour décrire les Canadiens français d’avant 1976, cela me pose problème.

Avant la formation du Parti québécois, les Québécois ne se définissaient pas comme des Québécois, mais comme des Canadiens français et la Saint-Jean-Baptiste a toujours été la fête nationale des Canadiens français. À partir d’un certain moment, on a voulu restreindre cela pour des objectifs politiques qu’on connaît au Québec.

Dans cette loi, on va reconnaître le peuple acadien et je n’ai pas de problème avec le fait — comprenez-moi bien — qu’il y ait une fête pour les Acadiens à l’échelle du Canada et qui sont, comme vous l’avez dit vous-même, principalement concentrés dans les provinces atlantiques, mais aussi dispersés au Québec. Vous ne l’avez pas dit dans votre présentation — et je ne suis pas ici pour votre contredire — mais beaucoup de descendants acadiens se sont fixés au Québec.

Le sénateur Comeau: Au-delà d’un million.

M. Boucher: Il y a plus d’Acadiens qui sont retournés au Québec au moment du retour de l’exil que d’Acadiens qui sont retournés dans les maritimes.

Senator Joyal: Yes, exactly, and I wanted to hear you say that because it is a very important aspect of the objective behind this bill. We are not being asked to make a proclamation; the purpose of this bill is to create a national holiday for Acadians. However, there is no federal statute establishing Canada's "national holiday." The word "nation" does not appear anywhere in the name "Canada Day." Nor is there any national holiday for French-Canadians.

Once again, I have no objection to passing this bill, but I do think that as the Parliament of Canada, when we pass such a bill, we should know exactly what we are doing and how we are using the words we employ. Because behind those words are political concepts that are introduced into legislation, especially in the context of the debate you are all aware of.

I have the utmost admiration and respect for the Acadian people — to the point where if it were possible for me to show you some of the objects I have in my office, on the other side of this hallway, I would do so. I have the ciborium given by Louis XIV to Father Chaussé, who was one of the first missionaries to come here to maintain religious services in Acadia. This piece was forgotten about when the Acadian people were deported, at the same time as the chalice which is now in the Moncton Museum and which was sold on the market in 1960s, and which I bought back and is now also in my office.

I have the greatest respect for the ongoing struggle of the Acadian people; however, it is important for you to understand that when I am asked to play the role of federal legislator, I need to be absolutely sure of what I am doing, because if we state that the objective is to preserve the Acadian identity, celebrate, appreciate and share that identity with other Canadians, we have to do that in a manner that is consistent with the other components of our sociological and political reality in Canada.

[English]

For me, this is at the heart of everything we are being asked to do with this proposed legislation.

[Translation]

Mr. Boucher: First of all, I have to admit I have no legal training or expertise. I have the greatest respect for the legal interpretations you are arguing.

However, I find it difficult to image that in the Acadian collective psyche, the term "national" in reference to the "National Acadian Day" would not have the same connotation that a legal expert would give it. Don't get me wrong: I am not criticizing that interpretation. I am simply explaining how Acadians would see it.

National Acadian Day has always been so designated in Acadian society. When there were massive Acadian conventions in the late 19th century or early 20th century, to discuss Acadian society and its advances, those huge rallies were always known as the Acadian national conventions.

Le sénateur Joyal: Exactement, et je voulais vous le faire dire parce que c'est un élément très important de l'objectif de ce projet de loi. On ne nous demande pas de faire une proclamation, ceci est une loi portant reconnaissance d'une fête nationale pour les Acadiens. Toutefois, il n'y a pas dans les statuts fédéraux de «fête nationale du Canada». Le mot «nation» n'apparaît pas dans «fête du Canada». Il n'y a pas non plus la fête nationale des Canadiens français.

Encore une fois, je n'ai pas d'objection eu égard à l'adoption de ce projet de loi, mais je pense que comme Parlement du pays, lorsqu'on adopte une telle loi, il faut savoir exactement ce qu'on fait et quel usage on fait des mots. Parce que derrière les mots, il y a des concepts politiques qu'on met dans une loi, et surtout dans le contexte du débat que vous connaissez.

J'ai la plus grande admiration et le plus grand respect pour le peuple acadien. Tant est que si c'était possible de démontrer des objets qui se trouvent dans mon bureau, de l'autre côté du corridor, je le ferais. J'ai le ciboire donné par Louis XIV au père Chaussé qui était un des premiers missionnaires venus pour maintenir le service religieux en Acadie. Cet objet a été enterré lorsque le peuple acadien a été déporté, en même temps que le calice qui est aujourd'hui au musée de Moncton et qui a été vendu dans le marché au cours des années 1960, que j'ai racheté et qui est aussi dans mon bureau.

J'ai le plus grand respect pour la lutte perpétuelle des Acadiens. Toutefois, comprenez que lorsque je dois légiférer comme législateur fédéral, il faut que je sois certain de ce que je fais parce que si on exprime l'objectif d'aider à la préservation de l'identité acadienne, à sa célébration, à son appréciation et à son partage, il faut le faire de façon conséquente avec les autres éléments de notre réalité sociologique et politique au Canada.

[Traduction]

En ce qui me concerne, cela va au coeur même de tout ce qu'on nous demande de faire avec ce projet de loi.

[Français]

M. Boucher: Premièrement, je dois avouer qu'au niveau juridique je n'ai aucune formation et aucune expertise. Je respecte profondément les interprétations juridiques que vous avancez.

Néanmoins, je crois qu'il est difficile d'imaginer dans la psychique collective des Acadiens, que dans la nomenclature de «fête nationale des Acadiens», le mot «nationale» n'ait pas la même connotation que celle qu'un expert juridique voudrait lui donner. Ce n'est pas que je critique cette interprétation. Je vous dis seulement comment les Acadiens la voit.

La fête nationale des Acadiens a toujours été appelée ainsi au sein de la société acadienne. Lorsqu'il y a eu, à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle, des rassemblements massifs d'Acadiens pour discuter de la société acadienne et de son progrès, ces grands rassemblements ont toujours été connus comme les conventions nationales des Acadiens.

In 1881, when the first of these national conventions took place, it created its first building block, a network of associations — in other words, a lobby group called the Société nationale de l'Assomption. In 1976 or 1978, when the government of New Brunswick passed a provincial statute officially recognizing the status of the Société nationale de l'Acadie, there was never any desire at that level to equate the term “national” with a specific geographical area.

Nor has it ever been the desire of Acadians as a whole that their national “societal” vision be considered a plan to acquire the status of nation state. It seems appropriate to consider a quote from a paper written by Sylvie Arend and Christiane Robier, which is often used in political science courses, and which provides an academic definition of “nation”:

One or more of the following elements are generally considered to be distinctive features of a nation: language, culture, a common past, religion, territory ...

But it is one or more of the above-mentioned components that allow it to claim that status.

Having been President of the Société nationale de l'Acadie — and I can assure that I am a very strong federalist — I can tell you that it is the definition of nation that focusses on such things as language, culture, a common past, religion, a common history, and so on — rather than territory — that is of greater concern to Acadians.

I imagine that one could draw certain parallels between the Metis Nation in Canada, for example, and the Acadian people. I recognize and accept your legal arguments, given the current context. I read the *Debates of the Senate* where this was discussed. I believe that matter was raised — that the Acadians have tried in the past to include a territorial component in their national definition. However, I believe that attempt only proves my point, given what a dismal failure it was.

Senator Corbin: I want to commend you on your very succinct presentation of the long history of Acadia, a presentation that I very much appreciated. I have a number of comments to make, but I am going to try and limit myself. First of all, I want to respond to the comment made by Senator Beaudoin with respect to supposedly common roots. I do not believe that what we are attempting to do celebrate or draw attention to in this bill is our common roots. Instead, we want to raise awareness of the broken land and of the descendants of that broken land called Acadia, which was always quite distinct from New France, and was isolated from New France for a very long time; indeed, it had practically no relationship whatsoever with New France and which was the reason for the particular character of people who still call themselves Acadians. We can come back to this; I may want to present my views on this when the bill is sent back to the Senate.

However, I would like to remind Senator Beaudoin that some people in the province of Quebec tried for years to diminish French-Canadians who were not residents of Quebec by referring to them as French speakers from outside Quebec. Quebecers often

En 1881, lorsque la première de ces conventions nationales a vu le jour, elle s'est dotée de son premier élément, son réseau associatif, c'est-à-dire un groupe de lobby qu'elle a nommé la Société nationale de l'Assomption. En 1976 ou 1978, lorsque le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une loi provinciale reconnaissant officiellement le statut de la Société nationale de l'Acadie, il n'y a jamais eu, dans ces instances, le désir de faire l'équation entre le mot «national» et un territoire géographique spécifique.

Cela n'a jamais été le vouloir collectif acadien que le projet «sociétal» national soit un projet d'État-nation. Si nous prenons une citation d'un texte souvent utilisé dans les cours universitaires de sciences politiques, un texte de Sylvie Arend et de Christiane Robier, qui donnent une définition académique de la nation, nous pouvons y lire:

Un ou plusieurs des éléments suivants sont généralement regardés comme les éléments distinctifs d'une nation: langue, culture, passé commun, religion, territoire [...]

Mais c'est un ou plusieurs des éléments mentionnés qui la constitue.

Ayant déjà été président de la Société nationale de l'Acadie, et je peux vous assurer que je suis un très grand fédéraliste, c'est la définition de la nation qui englobe les éléments de langue, de culture, de passé, de religion, d'histoire commune, plutôt que de territoire, qui préoccupe les Acadiens.

J'imagine que nous pouvons tracer certains parallèles avec la nation métisse au Canada, par exemple, et le peuple acadien. Je reconnais et j'accepte vos propos juridiques, étant donné la conjoncture que nous savons. J'ai lu les *Débats du Sénat* débattant de cette question. Je crois que la question a déjà été soulevée, à savoir qu'il y a déjà eu une tentative acadienne pour inclure le thème du territoire dans leur définition nationale. Je crois toutefois que cette tentative ne fait qu'appuyer mon point de vue tellement elle a échoué.

Le sénateur Corbin: Je vous félicite pour votre présentation fort succincte d'une longue histoire acadienne que j'ai beaucoup prisée. J'aurais plusieurs commentaires à faire, mais je vais me retenir. Je voudrais d'abord réagir au commentaire que le sénateur Beaudoin a fait, eu égard à une soi-disant souche commune. Je ne pense pas que ce soit la souche commune que l'on veuille souligner, fêter ou célébrer dans ce projet de loi. C'est plutôt le pays brisé et les descendants du pays brisé qui s'appelaient l'Acadie, qui a toujours été distinct de la Nouvelle-France, qui a été isolé assez longtemps de la Nouvelle-France, qui n'avait à peu près pas de rapports avec la Nouvelle-France et qui a constitué le caractère particulier de ceux qui s'affichent encore aujourd'hui comme Acadiens. On pourra y revenir plus tard; peut-être que j'énoncerai mon point de vue lorsque le projet de loi reviendra au Sénat.

Je rappelle cependant au sénateur Beaudoin que certains éléments de la province de Québec ont, pendant des années, cherché à diminuer les Canadiens français qui ne vivaient pas au Québec en référant à eux comme les parlants français hors

tried to define us on the basis of Quebec. And yet Acadians have never defined themselves in relation to Quebec, for the very purpose of becoming their own entity. Even now, we hear this kind of comment from both well-meaning and malicious people. But for Acadians, that is insulting. Franco-Ontarians and Franco-Manitobans will have their own views to express on that. But even now, when we hear newscasters on Radio-Canada talk about francophones outside Quebec, we see that as a slap in the face. So, don't talk to me about common roots. That simply does not apply to Acadians. I can assure you of that and I will probably want to talk about it further.

Of course, Senator Joyal raises a political and possibly legal problem — and we could spend a lot of time debating that — but what this bill is attempting to do, as I understand it and interpret it, is simply to ask the rest of Canada to recognize that Acadians have a national holiday. We are not attempting to impose anything on the rest of Canada. We are simply asking the rest of Canada to applaud the existence of the Acadia of yesteryear, today, and tomorrow. This is not an attempt to make national claims of a political or other nature. It is simply recognition of a reality that goes back to the 1800s, as you yourself have said.

I will stop there. I do want to check certain statements. I prefer not to walk the tightrope tonight. It is always a good idea, where history is concerned, to check the facts, and that is what I am going to do. I very much enjoyed your presentation, Mr. Boucher.

[English]

Senator Pearson: I appreciate enormously the quick history lesson you have given us. You have conveyed that identity is not only language and religion; it is a combination of many things. It is obvious that those 1,200 people living in the woods formed a very special identity, in family settings, I presume. The size of the current population indicates that it was a very successful development. You have certainly demonstrated that you have a very special identity.

Senator Joyal always makes one think. As he said, there are several ways of looking at nationality. To compare the bill with National Child Day, the title means that the entire country is recognizing and celebrating children, or should be, and not that there is a republic of childhood, although that is a nice idea. The other definition is one of identity, which has equal legitimacy. Therefore, I do not have a problem with this, but I am always intrigued by the answers to questions that Senator Joyal raises.

Senator Bryden: I have some concerns about the words “National Acadian Day.” I speak as a unilingual anglophone who was born and raised on the edge of Acadian country, almost

Québec. Les Québécois ont souvent tenté de nous définir en fonction du Québec. Les Acadiens ne se sont jamais définis en fonction du Québec, de là à établir leur entité propre. On entend encore ce discours aujourd'hui par des personnes bien pensantes et également par des personnes malveillantes. Cela est insultant pour nous, les Acadiens. Les Franco-Ontariens, les Franco-Manitobains, vous parleront eux-mêmes. Quand on entend aux nouvelles de la Société Radio-Canada, encore aujourd'hui, des commentateurs parler des francophones hors Québec, c'est une gifle qui fait assez mal. Ne me parlez pas de souche commune. Ce n'est pas vrai quand on parle des Acadiens. Je le dis tout de suite et j'y reviendrai probablement.

Évidemment, le sénateur Joyal soulève un problème politique et peut-être juridique — on pourrait débattre longtemps de cette question — mais ce que le projet de loi cherche à faire, de la façon dont je le comprends et que je l'interprète, c'est qu'on demande tout simplement au reste du Canada de reconnaître que les Acadiens ont une fête nationale. On ne cherche pas à imposer quoi que ce soit au reste du Canada. On demande tout simplement au reste du Canada d'applaudir l'existence de cette Acadie d'hier, d'aujourd'hui et de toujours. Ce n'est pas une tentative pour faire des réclamations nationales politiques ou autres. C'est tout simplement une reconnaissance d'un fait établi dans les années 1800, comme vous l'avez dit.

Je vais me limiter à cela. Je veux vérifier certains énoncés. Je ne veux pas marcher sur la corde ce soir. Il est toujours bon en histoire de vérifier les faits et c'est ce que je ferai. J'ai beaucoup apprécié votre présentation, monsieur Boucher.

[Traduction]

Le sénateur Pearson: Je vous remercie infiniment pour cette petite leçon d'histoire que vous venez de nous faire. Vous nous avez fait comprendre que l'identité d'un peuple, ce n'est pas simplement une question de langue et de religion; c'est une combinaison de nombreux facteurs. Il est clair que ces 1 200 personnes qui vivaient dans les bois avaient une identité toute particulière, surtout dans leur milieu familial. L'importance la population actuelle nous prouve bien que ce peuple a bien réussi son développement. Vous nous avez certainement fait la preuve que votre identité en tant que peuple est bien particulière.

Le sénateur Joyal me force toujours à réfléchir. Comme il l'a dit, il y a plusieurs façons de concevoir la nationalité. Si l'on compare ce projet de loi à la loi qui constitue la Journée nationale de l'enfant, on constate que le titre signifie que l'ensemble du pays reconnaît, non pas qu'il existe une république des enfants, même si ce serait peut-être une idée intéressante, mais plutôt l'importance et la nécessité de fêter les enfants — ou du moins, c'est cela qui devrait se produire. L'autre définition est celle de l'identité, qui est tout aussi légitime. Par conséquent, je n'ai pas de problème à accepter cela, mais j'avoue que je suis toujours intriguée d'entendre les réponses qu'on donne aux questions posées par le sénateur Joyal.

Le sénateur Bryden: L'idée de parler de la «Journée de la fête nationale des Acadiens» me préoccupe. Je vous dis cela à titre d'anglophone unilingue né et élevé à proximité immédiate de la

within walking distance of the Pays de la Sagouine. When we did not have a teacher at the little school down the road, I went to Shemogue near Cap-Pelé.

I am an anglophone who was very closely involved for most of my life with the Acadian community, and the anglophone community as it interacted with the Acadian community. There was a time in our recent history when members of the Parti Acadien in New Brunswick were referred to as Acadian nationalists, just as anglophones throughout Canada referred to certain Quebecers as nationalists and, unfortunately, tended to relate them to the FLQ and so on.

Having listened to certain discussions, I absolutely support the position taken by Senator Corbin that Acadians do not consider themselves as Quebecers and would not be comfortable in Quebec. When Quebec nationalists were deciding to separate or to make Quebec absolutely French, I heard it said that those who want to be French in North America should come to Quebec, that is, Quebec is French North America. Those outside of Quebec who are serious about being French in North America, including the Acadians, should be in Quebec because that is where they wanted to create the French fact, the French culture and the French nation.

Among some Acadians of a certain age in New Brunswick, that is, among those who were supposed to be radicals when they were in university, et cetera, there were dreams of establishing an Acadian province just north of where I was born. I refer to Westmorland County, Kent County and up through Gloucester, Restigouche and Campbellton, and not so much to where Senator Corbin is from in Madawaska, because there was another group there.

We have come a hell of a long way in the province of New Brunswick since I was a boy. Where I lived, the one thing that we poor anglophones had to be proud of was that we were not French. That is because at least when we drove to Moncton, we could drive through the Acadian areas, which were much poorer than us. We used to have tarpaper on our outside walls, and they often did not. Even over the course of my life, there has been a dramatic change in the confidence of the Acadians I know in New Brunswick and, I believe, from those whom I have met, in Nova Scotia and P.E.I. In New Brunswick there is no longer a threat. They feel very comfortable within their own skin and culture. You made reference earlier to the fact that you have your own institutions, such as universities, hospitals and schools in New Brunswick. That was the result of the hard work of a lot of people and some governments, in particular, those of Louis Robichaud and Richard Hatfield. It was a wonderful time for all of New Brunswick when we had the Acadian Day celebration and the reunion of Acadians. Acadians and descendants of Acadians

terre des Acadiens, et presque à distance de marche du Pays de la Sagouine. Quand nous n'avions pas de professeur à la petite école que je fréquentais pas loin de chez moi, j'allais à Shemogue, près de Cap-Pelé.

Je vous parle à titre d'Anglophone qui a depuis toujours des liens très étroits avec la collectivité acadienne et la collectivité anglophone qui entretenait de bons rapports avec les Acadiens. Je me rappelle qu'à un moment donné, on considérait les membres du Parti acadien du Nouveau-Brunswick comme des nationalistes acadiens, tout comme les Anglophones du reste du Canada employaient le terme «nationalistes» pour décrire certains Québécois et avaient malheureusement tendance à les associer au FLQ, et cetera.

Ayant écouté les discussions, je dois dire que je suis entièrement d'accord avec le sénateur Corbin, selon lequel les Acadiens ne se considèrent pas comme des Québécois et ne se sentiraient pas à l'aise au Québec. Lorsque les nationalistes québécois se décidaient à se séparer du reste du Canada ou de faire du Québec une province entièrement francophone, certains disaient que les personnes qui veulent être francophones en Amérique du Nord devraient s'installer au Québec — c'est-à-dire que le Québec représente l'Amérique du Nord française. Ceux qui habitent en dehors du Québec qui veulent vivre comme des Francophones en Amérique du Nord, y compris les Acadiens, devraient au fond se trouver au Québec, parce que c'est là qu'ils ont voulu établir le fait français, la culture française et la nation française.

Parmi les Acadiens d'un certain âge au Nouveau-Brunswick — c'est-à-dire parmi ceux qui étaient considérés comme étant radicaux à l'époque où ils étaient à l'université — certains rêvaient d'établir une province acadienne juste au nord de mon lieu de naissance. Je vous parle là du comté de Westmorland, du comté de Kent et de tout le territoire qui s'étend jusqu'à Gloucester, Restigouche et Campbellton — pas tout à fait jusqu'à la région d'où vient le sénateur Corbin, c'est-à-dire le Madawaska, parce que là il y avait un autre groupe.

Nous avons fait énormément de progrès dans la province du Nouveau-Brunswick depuis ma jeunesse. Là où j'habitais, nous les pauvres Anglophones nous nous targuions de ne pas être Francophones. Ça, c'est parce qu'au moins lorsqu'on se rendait à Moncton, on se rendait compte, en traversant les quartiers acadiens, qu'ils étaient beaucoup plus pauvres que nous. Nous avions du papier goudronné sur les murs extérieurs de nos maisons, alors que bien souvent, eux n'en avaient pas. Même au cours de ma vie, il y a eu des changements remarquables en ce qui concerne la confiance en eux-mêmes des Acadiens que j'ai connus au Nouveau-Brunswick et, d'après ce que j'ai pu voir, de ceux que j'ai rencontrés en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, il n'existe plus de menace. Les Acadiens sont très bien dans leur peau et sont tout à fait à l'aise avec leur culture. Vous avez parlé tout à l'heure du fait que vous avez vos propres institutions, comme les universités, les hôpitaux et les écoles, au Nouveau-Brunswick. Ça, c'est le résultat des efforts acharnés d'un bon nombre de personnes et de quelques

came from all over the world to New Brunswick. The headquarters was in Moncton. They were absolutely impressed.

My authority for all this is Fernand Landry who, unfortunately, has died. It had a fantastic effect, not only on the visitors, but on Acadians in New Brunswick, because there was hardly a visitor who was anything but totally amazed at the autonomy, the culture and the independent growth that had occurred in a relatively short period of time.

The fact that we have a large Acadian population adds spice to New Brunswick. In going through this, we have also generated a backlash. The backlash resulted in Her Majesty's Loyal Opposition in the Province of New Brunswick being, at one time, the Confederation of Regions Party, whose sole purpose was to do away with bilingualism in the province. If you asked one of them about it, they would say that if the Acadians cannot speak our language and go to our schools, they would not pay for another culture in our province. It was a very serious threat to what a lot of people had worked hard for. Thank God that we managed to take them totally out of the political scene. They did what some other parties tend to do, that is, they formed firing squads. They shot all their leaders, one right after the other.

The reason I am sensitive about this is that I lived through those days. I know the heart-wrenching decisions that were made by cabinets, premiers, governments and many individuals.

We ran a couple of parallel election campaigns, working with Acadians in New Brunswick, in an attempt to have one unified government of which everyone felt a part. I do not want to jeopardize that.

That is why I am concerned about the use of the word "national." It has a political connotation. For example, what if somebody just picks that up and writes a letter to the editor saying, "Why not, then, a national Loyalist day?"

Senator Comeau: I cannot believe that an individual who has lived beside Acadians all his life is bringing up the argument he is bringing up now.

Senator Bryden: I am not bringing up an argument. What I am saying is, we do not want to revisit what we have already gone through.

Senator Comeau: I cannot believe you are saying that.

gouvernements, et notamment ceux de Louis Robichaud et de Richard Hatfield. La célébration de la fête des Acadiens et le rassemblement des Acadiens étaient des moments très forts pour l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Les Acadiens et les descendants des Acadiens sont venus au Nouveau-Brunswick de tous les coins du monde. Ils se sont surtout rassemblés à Moncton. Et ils ont été vraiment impressionnés.

Le grand expert en la matière à qui j'ai pu faire appel était Fernand Landry qui malheureusement est décédé. Mais toutes ces activités ont eu un formidable impact non seulement sur les visiteurs mais sur les Acadiens du Nouveau-Brunswick, parce que tous étaient épatés de constater l'autonomie, la culture et la croissance indépendante du peuple acadien qui s'étaient produites en une période relativement courte.

Le fait que nous ayons une forte population acadienne ajoute du piment à la vie au Nouveau-Brunswick. En passant par là, nous avons également créé une réaction négative. À cause de cette réaction négative, c'est le Parti de la confédération des régions qui formait l'opposition loyale de Sa Majesté dans la province du Nouveau-Brunswick à une époque, alors que le seul objectif de ce parti était d'éliminer le bilinguisme dans la province. Lorsqu'on interrogeait un de leurs membres à ce sujet, ils répondaient que si les Acadiens refusaient de parler notre langue et de nos fréquenter nos écoles, ils ne paieraient pas pour une autre culture dans la province. Ce mouvement présentait une menace grave pour tous les progrès réalisés grâce à beaucoup de gens. Dieu merci, nous avons réussi à les éliminer complètement de la scène politique. Ils ont fait ce que d'autres partis ont tendance à faire — c'est-à-dire qu'ils ont créé des pelotons d'exécution. Ils ont exécuté tous leurs chefs, l'un après l'autre.

Si je suis sensible à cette question, c'est parce que j'ai vécu pendant toute cette époque. Je suis au courant des décisions déchirantes qui ont dû être prises par les Cabinets, les premiers ministres, les gouvernements et de nombreux particuliers.

Nous avons lancé des campagnes électorales parallèles, de concert avec les Acadiens du Nouveau-Brunswick, en vue de créer un gouvernement uni auquel tout le monde se sentirait lié. Je ne souhaite pas mettre cela en péril.

Voilà pourquoi je suis préoccupé par l'utilisation du terme «national». Ce terme a une connotation politique. Par exemple, qu'arrivera-t-il si quelqu'un décide un jour d'écrire une lettre au rédacteur du journal pour proposer qu'on crée une fête nationale pour les Loyalistes?

Le sénateur Comeau: J'ai du mal à croire qu'une personne qui a vécu toute sa vie à côté d'Acadiens soulève un tel argument.

Le sénateur Bryden: Je ne soulève aucun argument du tout. Je vous dis simplement que nous ne voulons pas repasser par la situation que nous avons connue autrefois.

Le sénateur Comeau: J'ai beaucoup de mal à croire que vous disiez une telle chose.

Senator Bryden: I might want to respond to that, because I know you said previously that if I were going to raise that, then you would just throw the bill in the trashcan. That is not what we are talking about. We are having a discussion.

Mr. Boucher: Senator Bryden, can I comment on one part of your speech? You said the people who, in the 1970s, formed this Acadian party and who had territorial aims, were called Acadian nationalists.

Senator Bryden: That is right.

Mr. Boucher: I was born and raised in an Acadian environment. I was fortunate enough to have an education. I carried that through to the Ph.D. level. All my university years were spent studying the Acadians. I have taught Acadian history, although I no longer do for I am now an administrator, at the university level for 26 years. I am proud of my Acadian history. I think I know my history, although I am discovering new things every day. I go to grade 3, 4 and 5 classes on Acadian days to talk to the children about Acadians. I give part of my summer afternoons, at least six times throughout the summer, to people who come for elder hostel or cultural vacations to talk to them about the Acadians. I take a few days off work to come to talk about Acadians to such an illustrious group of people. I am an Acadian nationalist, and a very proud Canadian. That is the difference I see.

Senator Comeau: I would like to add a comment, if I could.

Senator Bryden brings up the question of a number of people who, in the early 1970s, I believe, tried to extend a movement in order to further their aims in New Brunswick, and they called it the "Parti Acadien." As far as I know, the maximum success that they ever achieved was somewhere in the vicinity of eight per cent of the vote in those areas that they were trying to represent. It was a dismal failure.

I was a student in New Brunswick at the time. I have two university degrees from New Brunswick, so I know about some of the thinking that was going on in those days. The only place I could get a full university degree back in those days was in New Brunswick. I have a sense of what went on.

Senator Bryden brings up the point that because some individuals tried to advance their movement by forming a party, that somehow Acadians are sovereignists. By extension, that is the conclusion of the logic that Senator Bryden would have us believe. If I were to use the same logic that Senator Bryden is proposing, I could say the Confederation of Regions Party of New Brunswick, which in fact became the official opposition sometime in the 1980s, with eight seats and 21 per cent of the vote, was a resounding success, but I would not. I would not extend

Le sénateur Bryden: Je voudrais peut-être répondre à cette remarque, car je sais que vous avez dit tout à l'heure que si je soulevais cette question, il vaudrait mieux tout simplement jeter ce projet de loi à la poubelle. Il ne s'agit pas de ça. Nous discutons tout simplement.

M. Boucher: Sénateur Bryden, pourrais-je répondre à un élément de vos remarques? Vous avez dit que les personnes qui ont formé ce parti acadien dans les années 70, et qui avaient une visée territoriale, étaient considérées comme des nationalistes acadiens.

Le sénateur Bryden: C'est exact.

M. Boucher: Je suis né et j'ai grandi dans un environnement acadien. J'ai eu la chance de pouvoir poursuivre mes études, jusqu'au niveau du doctorat même. Pendant toutes mes années d'université, j'ai étudié le peuple acadien. J'ai enseigné l'histoire acadienne, bien que je ne le fasse plus, étant donné que je suis administrateur universitaire depuis maintenant 26 ans. Mais je suis fier de mon histoire acadienne. Je crois bien connaître mon histoire, même si je découvre des choses nouvelles tous les jours. Lors de la fête des Acadiens, je vais dans les classes de 3e, de 4e et de 5e années pour parler aux enfants du peuple acadien. En été, je consacre une partie de mes après-midi — au moins six fois pendant l'été — à des gens qui viennent de foyers pour aînés ou qui prennent des vacances culturelles et je leur parle des Acadiens. Je prends chaque année plusieurs jours de congé de mon travail pour parler du peuple acadien devant un groupe de personnes aussi illustres. Je suis un nationaliste acadien, et un fier Canadien. Voilà la différence.

Le sénateur Comeau: J'aimerais faire une observation, si vous me le permettez.

Le sénateur Bryden soulève la question de ces gens qui, au début des années 70, ont essayé d'élargir leur mouvement pour arriver à leurs fins au Nouveau-Brunswick, en formant ce qu'ils appelaient le «Parti Acadien». Autant que je sache, leur succès électoral s'est limité aux 8 p. 100 des voix qu'ils ont réussi à récolter dans les régions qu'ils souhaitaient représenter. C'était un échec total.

À l'époque, j'étais étudiant au Nouveau-Brunswick. J'ai deux diplômes universitaires du Nouveau-Brunswick, et donc je suis au courant de l'attitude qui prévalait à cette époque. Pour obtenir un diplôme universitaire en bonne et due forme à ce moment-là, j'étais obligé de faire mes études au Nouveau-Brunswick. Alors, j'ai quand même une bonne idée de la situation qui existait à cette époque.

Le sénateur Bryden laisse entendre qu'étant donné que certaines personnes ont essayé de faire avancer leur mouvement en constituant un parti, les Acadiens sont des souverainistes. Voilà la conclusion logique du propos du sénateur Bryden. Selon cette même logique, je pourrais dire que le Parti de la confédération des régions du Nouveau-Brunswick, qui a formé l'opposition officielle dans les années 80, avec huit sièges et 21 p. 100 des voix, a connu un succès retentissant, mais je ne saurais tirer une conclusion. Je ne me permettrai pas non plus de

that to say that therefore the anglophones of New Brunswick are anti-French. I would not for a second make that extension.

Just as I would hope that you would not for a second, because of a certain number of individuals in New Brunswick having tried to form a political movement, conclude that the Acadians are sovereignists. If we were to accept that kind of logic, we would have to accept the logic that New Brunswick anglophones are anti-French, which I know they are not. Therefore, we should be careful with the kind of logic that we use to argue our points.

Senator Bryden: I am not saying that what was happening was logical. I am saying that we cannot go through the discussion and say how wonderful it is and not at least make some allusion to the fact that there was some sweat, tears and a lot of effort on the part of Acadians and anglophones, loyalists, or whatever they were, in order to arrive at the place we are with our institutions in New Brunswick.

Senator Comeau: Senator Bryden is talking to an individual who has devoted his life to trying to do exactly what he is suggesting, working within the institutions and structures that are a part of our federation. Like our good professor here, I am an examples of those who were able to work within the institutions. I represented a riding that was over 75 per cent anglophone when I was a member of the Parliament of Canada. I was one of the examples to show young Acadians that you could be Acadian and be mindful of your French.

[*Translation*]

I was proud of my French language. I wasn't afraid to say that I was francophone and Acadian in a region where 75 per cent of the population was anglophone. As an Acadian, I was able to work within the institutional framework — indeed, I even became a senator. In the current federal government, we now have an Acadian Minister who is very proud of his language and culture. That shows that the system has worked for Acadians, and people like us have provided concrete proof of that.

[*English*]

We were there to show Acadians that we could work within the structures that were there to serve us — all Canadians and all federalists. We do not need to worry that we are going back to the days of a few hotheads trying to create a movement. That will just not happen.

Senator Bryden: I accept all of that. I am expressing some concern that I would prefer not to wake up the 20 per cent that you said do not necessarily believe, as I and most people in New Brunswick believe, that the good guys won; that is, that in

conclure, selon cette même logique, que les Anglophones du Nouveau-Brunswick sont anti-Francophones. Je ne pourrais jamais pousser cette logique jusqu'au point de tirer une telle conclusion.

De même, j'ose espérer que vous ne vous permettriez pas de conclure, tout simplement parce qu'un certain nombre de personnes au Nouveau-Brunswick ont essayé de créer un mouvement politique, que les Acadiens sont des souverainistes. Si nous acceptions une telle logique, nous serions obligés de tenir pour acquis que les anglophones du Nouveau-Brunswick sont anti-Francophones, alors que je sais pertinemment qu'il n'en est rien. Donc, il faut faire attention lorsqu'on a recours à ce genre de logique pour faire valoir nos arguments.

Le sénateur Bryden: Je ne dis pas que ce qui s'est produit était logique. Je dis simplement qu'on ne peut pas tenir toute une discussion sur la question en se contentant de dire à quel point c'était merveilleux, sans jamais parler du fait que si nous avons autant avancé au Nouveau-Brunswick en ce qui concerne nos institutions, c'est grâce au sang, à la sueur, aux larmes et aux efforts considérables d'Acadiens et d'Anglophones, voire même de Loyalistes — si c'est ainsi qu'on les nomme — que nous avons réalisé cet exploit.

Le sénateur Comeau: Le sénateur Bryden s'adresse à quelqu'un qui a consacré sa vie à faire exactement ce dont il parle — c'est-à-dire travailler au sein même des institutions et des structures qui font partie intégrante de notre fédération. Comme l'excellent professeur qui est notre invité cet après-midi, je suis un exemple de ceux qui ont réussi à atteindre leurs objectifs en travaillant au sein même des institutions en place. Lorsque j'étais député, j'ai représenté une circonscription électorale dont 75 p. 100 des électeurs étaient anglophones. J'ai servi d'exemple aux jeunes Acadiens en leur faisant comprendre qu'il était possible d'être Acadien et de respecter sa langue et sa culture.

[*Français*]

J'étais fier de ma langue française. Je n'avais pas peur de m'annoncer comme francophone et Acadien dans une région habitée par plus de 75 p. 100 d'anglophones. Comme Acadien, j'ai pu travailler à l'intérieur des structures et encore plus que cela, j'ai pu devenir sénateur. Aujourd'hui, nous avons un ministre au sein du gouvernement fédéral qui est un Acadien très fier de sa langue et de sa culture. Cela démontre que les structures sont là pour les Acadiens et des gens comme nous avons pu le démontrer.

[*Traduction*]

Nous étions là pour montrer aux Acadiens qu'il était possible de travailler à l'intérieur des structures en place, structures qui existaient pour servir l'ensemble de la population — c'est-à-dire tous les Canadiens et tous les fédéralistes. Nul besoin de craindre que nous allons revivre l'époque où quelques radicaux ont essayé de créer un mouvement. C'est tout à fait exclu.

Le sénateur Bryden: J'accepte tout ce que vous dites. Je vous explique simplement que je préfère ne pas éveiller les passions des 20 p. 100 de la population qui ne croient pas nécessairement, contrairement à moi-même et la plupart des habitants de la

working together, we have made a wonderful place. The question is not what I think or what you think, but how does the use of the words “Nation Acadian Day” impact that?

Senator Comeau: The 21 per cent anti-French.

Senator Bryden: Having said that, it is probably worth doing. I am not saying that it is not worth doing. It may well be. It may be that people will not care about another holiday, but to the Acadians it is extremely important. I hope that some people will not react adversely to it, because it will be a small victory if we can all enjoy it.

Senator Buchanan: I thought that I knew just about everything about the history of Acadians in the Maritimes. I realize now I did not. Over my 24 years in the legislature and 13 as premier, as Senator Comeau knows, I took a tremendous interest in what was going on in Nova Scotia vis-à-vis the Acadians. Quite frankly, having grown up in industrial Cape Breton, I really was not aware of the significance of the Acadians in Nova Scotia. We do have areas in Cape Breton, such as Chéticamp, Grand-Étang, Havre Boucher, Arichat, Isle Madame, where there are Acadians, but when you grow up in an area where there are few — most of us were Scottish, Irish, a melting pot of others — you do not really appreciate what is going on in the rest of the province. That is, until you get involved in politics, as I did in 1966, 1967, and then I started to understand and I came to an appreciation.

I suppose you could say the evolution of Acadians in Nova Scotia has not stopped. As a premier of a province, over the years you are tested on many things. I would say 95 per cent of the people of Nova Scotia, maybe 100 per cent, who follow these things understand and appreciate the uniqueness of the culture and the language of the Acadians. They appreciate the position of the Acadians historically in Nova Scotia, and I understand why it is important to recognize that in the kind of bill that Senator Comeau has introduced in the Senate.

It took me a long time to appreciate all of this, but I will never forget the day, about three months after we formed the Government of Nova Scotia and we had a cabinet meeting at Université Sainte-Anne, when I was asked to go and speak to the students at the high school in Meteghan River.

Not having had the benefit of learning French, I had colleagues there to make sure that I did not make a fool of myself. I will be blunt with you as I tell this story. Being a politician, I was hoping to make an impact of some kind, because we did not hold the seats. I will never forget the day when I got up and addressed the

province du Nouveau-Brunswick, que ce sont les bons qui l'ont emporté; autrement dit, que nous avons créé un espace fantastique en travaillant ensemble. Peu importe ce que je pense ou ce que vous pensez; il s'agit de savoir quel serait l'éventuel impact sur cette réalité de l'utilisation de l'expression «Journée de la fête nationale des Acadiens»?

Le sénateur Comeau: Vous parlez des 21 p. 100 de la population qui sont anti-Francophones.

Le sénateur Bryden: Cela dit, cela vaut sans doute la peine. Je n'ai jamais dit qu'il ne faut pas le faire. Ce serait peut-être une bonne idée. Il est possible que les gens s'intéressent peu à une autre fête, mais pour les Acadiens, cette fête est extrêmement importante. J'espère que certains ne vont pas mal réagir à cela, parce que ce sera une petite victoire si nous pouvons tous en profiter.

Le sénateur Buchanan: Je croyais savoir à peu près tout sur l'histoire des Acadiens des provinces maritimes. Je me rends compte que ce n'est pas le cas. Pendant les 24 années que j'ai passées à l'Assemblée législative, dont 13 à titre de premier ministre, je m'intéressais beaucoup, comme le fait le sénateur Comeau, à la situation des Acadiens en Nouvelle-Écosse. Je vous avoue bien honnêtement, ayant grandi dans la zone industrielle du Cap-Breton, que j'ignorais l'importance du peuple acadien en Nouvelle-Écosse. Certaines régions du Cap-Breton, telles que Chéticamp, Grand-Étang, Havre Boucher, Arichat, Isle Madame, et cetera ont une population acadienne, mais quand vous grandissez dans une localité où il y en a peu — la plupart d'entre nous étions d'origine écossaise, irlandaise ou mixte, un véritable melting pot — vous n'êtes pas vraiment en mesure de comprendre ce qui se passe dans les autres régions de la province. En tout cas, pas avant de vous lancer en politique, comme je l'ai fait autour de 1966 ou 1967, et c'est là que j'ai commencé à comprendre vraiment la situation.

Je suppose qu'on pourrait dire que l'évolution des Acadiens en Nouvelle-Écosse s'est poursuivie progressivement. Lorsqu'on est premier ministre d'une province, on subit de nombreuses épreuves au fil des ans. Je dirais que 95 p. 100 des habitants de la Nouvelle-Écosse — et peut-être même 100 p. 100 — qui s'intéressent à la chose comprennent et apprécient l'unicité de la culture et de la langue acadiennes. Ils sont conscients de l'importance historique du peuple acadien en Nouvelle-Écosse, et pour ma part, je comprends très bien pourquoi il faut reconnaître cette réalité historique dans un projet de loi comme celui qui a été déposé par le sénateur Comeau devant le Sénat.

Il m'a fallu très longtemps pour comprendre tout cela, mais je n'oublierai jamais le jour — c'était trois mois après que nous ayons formé un gouvernement en Nouvelle-Écosse, nous avons organisé une réunion du Cabinet à l'Université Sainte-Anne — où on m'a demandé d'aller parler aux étudiants de l'école secondaire de la rivière Meteghan.

N'ayant pas eu l'avantage d'apprendre le français, j'ai dû me faire accompagner par des collègues chargés de m'éviter de passer pour un imbécile. Je vais être très franc avec vous en racontant mon histoire. Étant homme politique j'espérais faire de l'effet, puisque nous n'avions pas de sièges dans la région. Eh bien, je

student body. I first realized that although I did not know French, they understood what I was saying when I spoke English. I concluded my remarks and said, "Are there any questions?" The question put to me was, "Mr. Premier, why can we not have bilingual signs all over our shore, from the Argyll area all the way to Digby?" I stood there and thought about it for maybe 10 seconds and said, "Why not?" This kid said, "Does that mean yes?" I said, "Oui."

It is incredible to think that we had not done that in those areas, even though it is a unique area, different from the rest of the province, except for parts of Cape Breton. The language and the culture of the Acadian area are so important to the whole fabric of Nova Scotia. That is why my response was to say, "Why not?" Therefore, we ensured that all the signs in that area then became, and still are, bilingual. Therefore, I cannot see going back to the way it was before.

I am not naive enough to think that there was never an anglophone/francophone situation in Nova Scotia. There was, but it is gone and it is not coming back. It is not coming back because we understand the evolution of events and we understand history. The Acadians were there before we were. Acadie in 1600-1700 included the areas of Nova Scotia, New Brunswick, P.E.I., part of the State of Maine and part of Gaspé.

I will tell you a funny story. It was not funny at the time. The Governor of Maine invited me to Augusta to attend a Canada-U.S. seminar on relationships. I started off my comments by saying, "You people of Maine are so fortunate, because at one time part of the State of Maine was in what was then called "Acadie," and now is called Nova Scotia, New Brunswick, P.E.I., part of Maine and part of Gaspé. However, back in those years, Nova Scotians were sent to civilize the people in those other areas. Therefore, when you were well educated we let you go on your own, and you formed the State of Maine." I thought I was going to get a laugh; however, I did not. There were people who were insulted by what I said. I thought it was funny. The governor said to me later, "What were you trying to do when you told that story?" I said, "It is a fact." He said, "It might be a historical fact, but why would you say the words 'came to civilize the people of Maine'?" That is a story that I will never repeat in Maine again, that is for sure.

The Chairman: Senator Buchanan, I am going to have to put the clock on you, because we have two more questioners.

n'oublierai jamais le jour où je me suis levé pour parler à la population étudiante. D'abord je me suis rendu compte que même si je ne connaissais pas le français, ils comprenaient ce que je leur disais quand je leur parlais en anglais. J'ai conclu mes remarques en disant: «Avez-vous des questions?» La question qu'on m'a posée était celle-ci: «Monsieur le premier ministre, ne serait-il pas possible de faire en sorte que la signalisation soit bilingue sur toute la côte, d'Argyll jusqu'à Digby?» Après avoir réfléchi pendant 10 secondes, j'ai dit: «Pourquoi pas?» L'étudiant m'a répondu: «Est-ce que c'est oui, alors?» Et j'ai dit: «Oui.»

Cela paraît incroyable que nous n'ayons pas fait une telle chose dans cette région-là, bien qu'elle soit unique et tout à fait différente du reste de la province, sauf peut-être dans certaines parties du Cap-Breton. La langue et la culture des régions acadiennes revêtent une telle importance pour le tissu social, politique et autre de la Nouvelle-Écosse. Voilà pourquoi j'ai répondu: «Pourquoi pas?» C'est ainsi que nous avons garanti que la signalisation dans cette région serait et resterait bilingue. Par conséquent, je ne peux pas concevoir qu'on retourne à la situation d'autrefois.

Je ne suis pas assez naïf pour croire qu'il n'y a jamais eu de conflits entre Anglophones et Francophones en Nouvelle-Écosse. Il y en a eu, mais maintenant il n'y en a plus, et ils ne reviendront pas. Ils ne reviendront pas parce que nous comprenons à présent l'évolution des événements que nous avons vécus et l'histoire de notre région. Les Acadiens étaient là avant nous. En 1600-1700, l'Acadie englobait la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, une partie de l'État du Maine et une partie de la Gaspésie.

Permettez-moi de vous raconter une histoire drôle. Pourtant, ce n'était pas drôle à l'époque. Le gouverneur du Maine m'a invité à Augusta pour participer à un colloque canado-américain sur les relations entre nos deux pays. J'ai commencé mon exposé en disant: «Vous, dans l'État du Maine, vous avez beaucoup de chance, car à une époque, une partie de l'État du Maine se trouvait en 'Acadie', et dont le territoire correspond à présent à celui de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, d'une partie du Maine et d'une partie de la Gaspésie. Mais durant cette période, les gens de la Nouvelle-Écosse étaient envoyés ailleurs pour civiliser les populations d'autres régions. Donc, une fois que vous avez reçu une bonne éducation, nous vous avons permis de faire cavalier seul, et vous avez créé l'État du Maine.» Je pensais que les gens allaient rire, mais personne n'a ri. Certaines personnes se sentaient insultées. Personnellement, je trouvais ça drôle. Mais le gouverneur m'a dit par la suite: «Pourquoi avez-vous raconté cette histoire?» Alors, je lui ai répondu: «Parce que c'est vrai.» Alors il m'a dit, «C'est peut-être vrai sur le plan historique, mais pourquoi diriez-vous que les habitants de votre province 'sont venus ici pour civiliser la population du Maine'?» Voilà donc une histoire que je ne raconterai jamais plus dans l'État du Maine. Voilà qui est certain.

Le président: Sénateur Buchanan, je vais devoir vous couper la parole, parce que deux autres personnes voudraient poser des questions.

Senator Buchanan: I want to tell you about another interesting piece of history, about the Acadian flag, because I recall the 100th anniversary of that flag. That is one thing I will never forget. Prime Minister Trudeau was there, as was Senator Comeau. We had a huge gathering at l’Habitation de Port-Royal. It was a tremendous day. It was a day for all Nova Scotians to celebrate the Acadian flag. We returned to Halifax. The next week we hoisted the Acadian flag at Province House. It was hoisted by the Acadian wife of the Lieutenant Governor. I assisted her, and we put the flag upside down. It went up to the top of the flagpole, and I looked up and noticed it was upside down. It came down pretty fast.

Senator Joyal: Following on from what Senator Pearson mentioned, in the Child Day Act, it says, in the “whereas” section:

AND WHEREAS it is desirable to promote in Canada an awareness of the United Nations Convention on the Rights of the Child;

An improvement could be made to the whereas section of the bill, as mentioned. It is desirable to promote in Canada an awareness of what has been achieved. When I read your “whereas,” it was centred on the Acadian people. I agree with that part of the whereas section; however, there is not the sense of the country of Canada as a whole that I believe you are trying to promote. I share the concern of Senator Bryden, Senator Buchanan and all of you.

New Brunswick would not have become officially bilingual if Premier Hatfield had not accepted it on behalf of the majority of the province. Therefore, if we do not have the partnership that the Fathers of Confederation envisaged between francophones and anglophones, whereby the majority understands the kind of balance of recognition there has to be between the two groups, we will be fighting forever. That is not what we want to do. We want to build something together on the basis of our distinct identity, historical origin and so forth. I believe that should be reflected in the bill to ensure that people have no misconceptions. We do not know the future. We will want to use the bill. As a legislator, I have to try to make sure that the bill says what it means.

Senator Comeau: If it is agreeable, I will be sitting down to prepare the right amendment. I will be sitting down with Senator Corbin, who made a good suggestion last week that we expand more on the 400 years.

Le sénateur Buchanan: J’aimerais vous raconter autre chose d’intéressant concernant notre histoire; ça concerne le drapeau acadien, parce que je me rappelle le 100^e anniversaire de ce drapeau. C’est quelque chose que je n’oublierai jamais. Le premier ministre Trudeau était présent, de même que le sénateur Comeau. Nous avons organisé un grand rassemblement à l’Habitation de Port-Royal. C’était un grand jour. C’était le jour où tous les habitants de la Nouvelle-Écosse pouvaient fêter le drapeau acadien. Nous sommes retournés à Halifax, et la semaine d’après, nous avons hissé le drapeau acadien à Province House. C’est d’ailleurs la femme acadienne du lieutenant-gouverneur qui l’a hissé. Je l’ai aidée, et nous l’avons monté à l’envers. Lorsqu’il était tout à fait en haut du mât, je me suis rendu compte en regardant le drapeau qu’il était à l’envers. Je peux vous garantir que nous l’avons enlevé rapidement.

Le sénateur Joyal: Par rapport à ce que disait le sénateur Pearson, concernant la Loi sur la Journée nationale de l’enfant, je remarque que dans la section des «attendus», on dit ceci:

ET ATTENDU qu’il est souhaitable de sensibiliser la population canadienne à l’existence de la Convention des Nations unies relative aux droits de l’enfant;

Il serait possible d’apporter une amélioration à la section du projet de loi qui présente les «attendus que», comme on l’a déjà dit. Il est souhaitable de sensibiliser la population canadienne à ce qui a déjà été réalisé. Lorsque j’ai lu le texte de votre «attendu que», j’ai constaté que ce paragraphe portait sur le peuple acadien. Je suis d’accord avec cette partie-là de l’article qui présente les «attendus»; cependant, on n’y communique pas le sentiment d’appartenance au Canada dans son ensemble que vous essayez de promouvoir. Par conséquent, je partage les préoccupations du sénateur Bryden, du sénateur Buchanan et de vous tous.

Le Nouveau-Brunswick ne serait jamais devenu une province officiellement bilingue si le premier ministre Hatfield n’avait pas accepté de le faire au nom de la population majoritaire. Par conséquent, si nous ne pouvons pas nous appuyer sur le partenariat envisagé par les pères de la Confédération entre les francophones et les anglophones, partenariat qui permet à la majorité de comprendre l’équilibre qu’il faut établir en ce qui concerne la reconnaissance à accorder aux deux groupes, nous allons nous disputer à tout jamais. Ce n’est pas du tout ce qu’on souhaite. Nous voulons au contraire créer quelque chose qui repose sur notre identité distincte, nos origines historiques, et cetera. À mon avis, ceci devrait être reflété dans le projet de loi pour éviter toute possibilité de malentendus. Nous ne pouvons connaître l’avenir. Nous voudrions nous servir de ce projet de loi. En tant que législateur, je dois m’efforcer de faire en sorte que le projet de loi dise bien ce qu’il est censé dire.

Le sénateur Comeau: Si vous êtes d’accord, je vais préparer l’amendement adéquat. J’ai l’intention de collaborer avec le sénateur Corbin pour rédiger ce texte, puisque c’est lui qui a proposé la semaine dernière que nous élargissions le texte du paragraphe où il est question de la contribution apportée par le peuple acadien depuis près de 400 ans.

Senator Beaudoin: I listened carefully. It is a deeply historical issue. I believe that there are one or two expressions in the bill that we may need to amend. I am of the same opinion as Senator Joyal on that point. The important thing is our objective.

The second point is to have the current words in the statute, because everything is there.

I listened carefully to everything that was said. Obviously, I was surprised by one or two interventions. I did not intervene at all, but we must be careful in the Legal Committee. The purpose of our committee is to draft something that is well done. We may always improve legislation. One of the most difficult arts is that of drafting legislation. Especially when one considers the problems that we have had, problems that are deeply enshrined in our history. Both Quebec and the Maritimes are interesting, as are all parts of the country. We are all different. We must keep that in mind when we draft legislation. We should not be too moved by emotion; that is not the best way. We have objectives. We must be fair. We should try to avoid discussions that are too emotional. The idea and the objective are good, but perhaps we may further refine them.

The Chairman: I wish to thank Senator Comeau and Professor Boucher for being with us and for your erudite comments.

Do committee members still need to hear from representatives of Heritage Canada? We have approached them and they have not said anything definitive.

Senator Joyal: We must be coherent. There are a certain number of celebrations, and I mentioned some of them today. If we are to accept this bill, and I hope that we will, we must understand what we are doing in terms of the implications for other initiatives that might come to us in the future. We must have some understanding of when Parliament decides to make national days or proclamations. We must know the status of each and the implications of the federal government including these dates in the calendar. These dates would be reflected in the national calendar.

The Chairman: We will insist on having somebody from Heritage Canada.

Senator Beaudoin: That is a point that has not been sufficiently discussed.

The Chairman: We will go *in camera* tomorrow to discuss the splitting of bills.

The committee adjourned.

Le sénateur Beaudoin: J'ai écouté attentivement les propos des uns et des autres. Il s'agit d'une question profondément historique. À mon avis, il y a une ou deux expressions dans le projet de loi qu'il faudra peut-être modifier. À cet égard, je suis du même avis que le sénateur Joyal. Ce qui compte par-dessus tout, c'est notre objectif.

Deuxièmement, il faut reprendre les termes actuels de la loi, puisque tout y est.

J'écoutais attentivement les remarques de tout le monde. Évidemment, une ou deux interventions m'ont surpris. Je n'ai pas fait de commentaires, mais j'estime qu'il faut faire attention au Comité des affaires juridiques. L'objet de notre comité est de nous assurer de rédiger quelque chose d'exact et d'approprié. Il est toujours possible d'améliorer les lois. L'un des arts les plus difficiles à maîtriser est celui de la rédaction législative. Surtout lorsqu'on tient compte des problèmes que nous avons connus, problèmes qui sont profondément enracinés dans notre histoire. Le Québec et les provinces maritimes sont des régions intéressantes, comme le sont toutes les régions du pays. Nous sommes tous différents, et il convient de se le rappeler au moment de rédiger des lois. Il faut éviter d'être émotif; l'émotion n'est pas ce qu'il y a de plus utile dans ce contexte. Nous avons certains objectifs, et nous devons être justes. Il faut donc éviter les discussions émotives. L'idée et l'objectif sont bons, mais il y aurait peut-être lieu de les améliorer encore.

Le président: J'aimerais remercier le sénateur Comeau et le professeur Boucher de leur présence et de nous avoir fait profiter de leur érudition.

Les membres du comité souhaitent-ils toujours recevoir les représentants de Patrimoine canadien? Nous les avons déjà pressentis mais ils nous ont rien dit de définitif jusqu'à présent.

Le sénateur Joyal: Il faut être cohérent. Il existe déjà un certain nombre de faits, et j'en ai mentionné aujourd'hui. Pour pouvoir adopter ce projet de loi — et j'espère que nous l'adopterons — il importe de comprendre quelles pourraient en être les conséquences pour d'autres initiatives futures. Il faut comprendre le contexte dans lequel le Parlement décide de créer des fêtes nationales ou de faire des proclamations. Nous devons connaître les conditions entourant chacune d'entre elles et les conséquences pour le gouvernement fédéral de l'inclusion de ces nouvelles dates dans notre calendrier. Ces dates seraient effectivement inscrites au calendrier national.

Le président: Nous allons insister pour avoir des représentants de Patrimoine canadien.

Le sénateur Beaudoin: C'est un point qui n'a pas fait l'objet de suffisamment de discussion jusqu'à présent.

Le président: Nous allons donc nous réunir à huis clos demain pour discuter de la procédure à suivre pour scinder le projet de loi.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

APPEARING

Wednesday, November 20, 2002:

The Honourable Martin Cauchon, P.C., M.P., Minister of Justice
and Attorney General of Canada.

WITNESSES

Wednesday, November 6, 2002:

From the Senate of Canada:

The Honourable Gerald J. Comeau, Senator.

Wednesday, November 20, 2002:

Officials from the Department of Justice Canada:

Richard G. Mosley, Q.C., Assistant Deputy Minister, Criminal Law
Policy and Community Justice Branch;

Joanne Klineberg, Counsel, Criminal Law Policy;

Gary Webster, Chief Executive Officer, Canadian Firearms Centre;

Kathleen Roussel, Counsel, Legal Services, Canadian Firearms
Centre.

As an individual:

Dr. Neil Boucher, Historian.

COMPARAÎT

Le mercredi, 20 novembre 2002:

L'honorable Martin Cauchon, c.p., député, ministre de la Justice et
procureur général du Canada.

TÉMOINS

Le mercredi, 6 novembre 2002:

Du Sénat du Canada:

L'honorable Gerald J. Comeau, sénateur.

Le mercredi, 20 novembre, 2002:

Haut-fonctionnaires du ministère de la Justice Canada:

Richard G. Mosley, c.r., sous-ministre adjoint, Division de la
politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire;

Joanne Klineberg, avocate, Section de la politique en matière de
droit pénal;

Gary Webster, président-directeur général, Centre canadien des
armes à feu;

Kathleen Roussel, avocate, Services juridiques, Centre canadien des
armes à feu.

À titre individuel:

M. Neil Boucher, historien.